A67/43
SOIXANTE-SEPTIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ
Point 20.2 de l'ordre du jour provisoire
17 avril 2014

Rapport financier et états financiers vérifiés

pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013

Organisation mondiale de la Santé

Table des matières

Rapport du Directeur général 2

Certification des états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013 20

Lettre d'envoi 21

Opinion du Commissaire aux Comptes 22

États financiers 24

- État I. État de la situation financière 24
- État II. État de la performance financière 25
- État III. État des variations de l'actif net/situation nette 26
- État IV. Tableau des flux de trésorerie 27
- État V. État de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels 28

Notes concernant les états financiers 29

1. Base de préparation et de présentation des états financiers 29
2. Principales méthodes comptables 31
3. Note sur la disposition transitoire et sur le retraitement des soldes 42
4. Informations à l'appui de l'état de la situation financière 44
5. Informations à l'appui de l'état de la performance financière 64
6. Informations à l'appui de l'état des variations de l'actif net/situation nette 68
7. Informations à l'appui de l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels 71
8. Informations sectorielles 72
9. Montants passés par profits et pertes et versements à titre gracieux 74
10. Informations relatives aux parties liées et au personnel de direction 74
11. Événements postérieurs à la date de reporting 74
12. Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels 75

Tableau I. État de la performance financière par fonds 76

Tableau II. Charges au fonds général 77

Tableau III. Utilisation du budget programme 2012-2013 78

Tableau IV. Dépenses par bureau – Fonds général seulement 79

Les informations relatives aux contributions par fonds et par contributeur pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013 figurent dans l'annexe au rapport financier, disponible sur le site Internet de l'OMS (À propos de l'OMS, Ressources et planification) à l'adresse http://www.who.int/about/resources_planning/fr/.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

INTRODUCTION

1. Conformément à l'article 34 de la Constitution et à l'article XIII du Règlement financier de l'Organisation mondiale de la Santé, j'ai l'honneur de présenter le rapport financier pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013. Les états financiers, les méthodes comptables et les notes concernant les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et au Règlement financier et aux Règles de Gestion financière de l'OMS. Les composantes statutaires du rapport financier ont été vérifiées par le Commissaire aux Comptes de l'Organisation, la Commission de Vérification des Comptes de la République des Philippines, dont l'opinion figure ci-après.

2. En 2013, l'Organisation a établi ses états financiers pour la deuxième fois selon la méthode de comptabilité prévue par les normes IPSAS. Cette approche permet d'améliorer encore la transparence et la qualité des informations financières. Bien que les normes IPSAS exigent que des rapports soient établis chaque année, l'OMS a gardé un budget biennal et le présent rapport englobe donc les résultats annuels et les résultats biennaux. En outre, c'est la première fois que les états financiers de l'OMS comportent un compte rendu distinct pour la deuxième année de l'exercice.

3. Les informations financières sont un élément essentiel de la gouvernance et de la gestion rationnelle, dont l'amélioration est importante dans le cadre de la réforme de l'OMS. Des informations financières de meilleure qualité facilitent la gouvernance, la gestion des actifs et des passifs et la prise de décisions. Le rapport financier permet désormais d'avoir un meilleur aperçu des performances et de la santé financières de l'Organisation.

4. Les actifs, les passifs et l'actif net/situation nette de l'Organisation sont également indiqués et le rapport contient des informations sur les flux de trésorerie, les liquidités et la gestion des placements, ce qui permet au lecteur d'avoir une idée précise de la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2013. Enfin, j'ai signalé certains risques financiers auxquels l'Organisation est confrontée ainsi que les mesures prises pour les gérer, y compris les améliorations apportées au cadre de contrôle interne.

SITUATION FINANCIÈRE : LES POINTS MARQUANTS

5. En 2013, Les produits se sont élevés au total à US $2,614 milliards, pour 2,261 milliards de charges. Le montant net de US $353 millions correspond à des fonds reçus avant l'exécution de certaines activités et qui ont été reportés en 2014. Malgré ce bon résultat global, certains centres budgétaires restent insuffisamment financés en raison d'écarts entre les dépenses prévues et les ressources effectivement perçues. C'est l'une des questions centrales abordées dans le cadre des réformes du financement de l'OMS. Le Tableau 1 ci-dessous présente les points marquants de la situation financière globale.

Tableau 1. Situation financière : les points marquants – Ensemble des fonds en 2013 et en 2012 et pour l'exercice 2012-2013 (en millions de US $)

	Total 2013	Total 2012	Total pour l'exercice 2012-2013
Contributions fixées des États Membres	475	475	950
Contributions volontaires – budget programme	1 930	1 539	3 469
Total des contributions – budget programme	**2 405**	**2 014**	**4 419**
Contributions volontaires – hors du budget programme	87	98	185
Achats remboursables	34	62	96
Autres produits opérationnels	26	14	40
Diminution/(Augmentation) de la provision pour créances douteuses	1	(3)	(2)
Contributions volontaires de biens et services	44	66	110
Recettes financières	17	43	60
Total des produits (toutes sources confondues)	**2 614**	**2 294**	**4 908**
Total des charges – budget programme	2 052	1 841	3 893
Total des charges – en nature (biens et services)	39	44	83
Total des charges – hors du budget programme	170	195	365
Total des charges (toutes sources confondues)	**2 261**	**2 080**	**4 341**
Nettes	**353**	**214**	**567**

6. En 2013, les contributions au budget programme se sont élevées au total à US $2,405 milliards (contre US $2,014 milliards en 2012), dont US $475 millions de contributions fixées des États Membres et US $1,930 milliard de contributions volontaires. Un montant supplémentaire de US $209 millions a été comptabilisé en 2013 au titre des produits hors budget programme. Les produits hors budget programme comprennent les contributions volontaires aux partenariats qui ne figurent pas dans le budget programme, comme le Service pharmaceutique mondial du Partenariat Halte à la tuberculose et le Partenariat Faire reculer le paludisme, les contributions de biens et services, les recettes provenant des achats remboursables, les produits opérationnels (correspondant principalement à des frais d'appui administratif d'entités de l'OMS, à des recettes locatives et à la vente de publications) et les recettes financières.

RÉSULTATS BIENNAUX

7. Les états financiers couvrent le budget effectif total pour 2012-2013, d'un montant de US $3,959 milliards.[1] Bien que l'OMS ait opté pour l'établissement d'un rapport financier annuel, comme prévu à l'article XIII du Règlement financier révisé,[2] l'exercice financier reste biennal (article II du Règlement financier). À des fins de comparaison entre les dépenses réelles et le budget planifié, le budget biennal est donc établi par rapport à deux années de dépenses. L'état V – État de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels – présente cette comparaison par objectif stratégique. Le document A67/42, intitulé « Budget programme 2012-2013 : appréciation de l'exécution », contient une analyse plus approfondie de l'utilisation des fonds, de l'exécution du budget programme et des résultats obtenus.

[1] Voir la résolution WHA64.3.

[2] Voir la résolution WHA62.6.

8. Le Tableau 2 indique les sources de financement du budget programme 2012-2013 et l'utilisation des fonds en 2012-2013 et 2010-2011.

Tableau 2. Comparaison entre le budget programme 2012-2013 et l'utilisation des fonds au cours des exercices 2012-2013 et 2010-2011 (en millions de US $)

	Budget programme 2012-2013	Total 2012-2013	Total 2010-2011
Source de financement :			
Contributions fixées des États Membres	**944**	**950**	**945**
Financement extrêmement souple – contributions volontaires de base	400	231	235
Financement moyennement souple – contributions volontaires de base	400	33	14
Financement à objet désigné – contributions volontaires à objet désigné	2 215	3 205	2 650
Total des contributions volontaires	**3 015**	**3 469**	**2 899**
Total des contributions – budget programme	**3 959**	**4 419**	**3 844**
Utilisation du financement			
Charges – budget programme	3 959	3 893	3 808
Net – Budget programme		**526**	**36**

9. Il est à noter que si le total des produits pour 2012-2013 était supérieur aux contributions budgétaires, le niveau de financement souple était plus faible que prévu. La section ci-dessous concernant les produits donne plus de précisions sur l'augmentation du financement à objet désigné. Les charges inscrites au budget programme 2012-2013 s'élevaient au total à US $3,893 milliards. Il en résulte un solde net de US $526 millions pour le fonds général, qui a été reporté sur l'exercice 2014-2015 et inclus dans l'actif net/situation nette.

ACTIF NET/SITUATION NETTE

10. En plus du fonds général (le budget programme), deux autres groupes de fonds figurent dans les états financiers de l'OMS : « États Membres – Autres » et le fonds fiduciaire. « États Membres – Autres » comprend le fonds commun (qui reflète l'évolution des actifs et des passifs), le fonds d'entreprise (qui correspond principalement aux achats effectués pour le compte des États Membres et au fonds de roulement des ventes) et les fonds d'affectation spéciale (par exemple le fonds des paiements de fin de contrat, la Caisse d'Assurance-maladie du personnel, le fonds immobilier et le fonds pour la sécurité). Le fonds fiduciaire permet à l'Organisation de gérer des produits et des charges pour le compte d'autres entités consolidées dans les états financiers de l'OMS. Les produits et les charges pour chacun de ces trois principaux groupes de fonds figurent dans le Tableau 1 du présent rapport.

11. En outre, l'Organisation assure des services pour six autres entités : le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), la Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID), le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC), le Centre international de Calcul (CIC), le Programme africain de lutte contre l'onchocercose (APOC) et l'Assurance-maladie du personnel. Des états financiers distincts sont établis pour chaque entité et chacun est soumis à une vérification extérieure. Les fonds gérés par l'OMS pour le compte de ces entités figurent dans l'état de la situation financière (et sont présentés de façon résumée dans le Tableau 6 ci-dessous).

12. L'état III (État des variations de l'actif net/situation nette) indique les soldes de l'ensemble des fonds au 31 décembre 2013, ainsi que les mouvements en 2013 et les soldes d'ouverture au 1er janvier 2013. Le total de l'actif net/situation nette (solde à reporter) au 31 décembre 2013 s'élevait à US $1,535 milliard (contre US $1,181 milliard au 1er janvier 2013). Le Tableau 3 présente une ventilation de l'actif net/situation nette.

Tableau 3. Synthèse de l'actif net/situation nette en 2013 (en millions de US $)

	31 décembre 2013	Excédent/(déficit) en 2013 (soldes d'ouverture compris)	1er janvier 2013
Fonds général :			
Total – États Membres – budget ordinaire	89	5	84
Total – Fonds volontaires	2 034	392	1 642
Total – Fonds général	**2 123**	**397**	**1 726**
Autres fonds :			
Total – États Membres – autres	**(722)**	**(29)**	**(693)**
Total – Fonds fiduciaire	134	(15)	149
Total des actifs nets/situation nette	**1 535**	**353**	**1 182**

13. L'actif net/situation nette correspondant au fonds général est passé de US $1,726 milliard début 2013 à US $2,123 milliards fin 2013. Ceci correspond à des accords de contributions enregistrés qui n'ont pas encore fait l'objet d'une dépense. Sur la somme de US $2,123 milliards, un montant d'environ US $185 millions est grevé et servira à régler des engagements pris en 2013, dont la dépense correspondante sera comptabilisée en 2014. Le reste des fonds servira à financer des activités en 2014 et au-delà. L'augmentation survenue entre 2012 et 2013 est principalement due aux accords comptabilisés comme recettes en 2013 et ceci confirme l'effet positif du dialogue sur le financement.

14. Dans les fonds volontaires, 79 % du solde de l'actif net/situation nette sont composés de fonds à objet désigné. C'est dans le fonds pour les programmes spéciaux et les accords de collaboration que l'on constate la plus forte hausse, principalement due au financement de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite (qui a augmenté de US $205 millions en 2013).

15. Le solde négatif de l'actif net/situation nette correspondant à « États Membres – Autres », de US $722 millions (contre US $693 millions au 1er janvier 2013) s'explique principalement par les passifs futurs non financés de l'Assurance-maladie du personnel (voir les paragraphes 46 à 49 ci-après).

PRODUITS

16. En 2013, les produits se sont élevés au total à US $2,614 milliards (contre US $2,294 milliards en 2012) – voir le Tableau 1 ci-dessus. Les produits sont comptabilisés au moment où les montants correspondants sont dus, sur la base d'accords signés. Quand les montants sont dus lors d'exercices futurs, conformément aux modalités de paiement prévues dans les accords avec les donateurs, les recettes correspondantes sont différées. Le Tableau 4 indique les produits correspondant à des contributions volontaires.

Tableau 4. Produits correspondant à des contributions volontaires – 2013 et 2012, exercice 2012-2013 et exercice 2010-2011, sauf contributions en nature (en millions de US $)

	Total 2013	Total 2012	Exercice 2012-2013	Exercice 2010-2011
Contributions volontaires de base	132	130	262	249
Contributions volontaires à objet désigné	1 798	1 409	3 207	2 650
Contributions volontaires – budget programme	**1 930**	**1 539**	**3 469**	**2 899**
Contributions volontaires – Fonds fiduciaire	87	98	185	170
Total des contributions volontaires	**2 017**	**1 637**	**3 654**	**3 069**

17. Sur l'ensemble des contributions volontaires pour 2013, d'un montant total de US $2,017 milliards, une somme de US $1,930 milliard était inscrite au budget programme. Le reste était destiné au fonds fiduciaire. Les contributions au fonds fiduciaire sont restées assez stables et ne représentaient, pour 2012-2013, que 5 % du total des contributions volontaires. En 2012-2013, les contributions volontaires de base ont légèrement augmenté mais étaient inférieures aux montants inscrits dans le budget. Un grand nombre de contributions volontaires sont à objet désigné, souvent destinées à des projets précis, et sont assorties de différentes obligations pour l'établissement de rapports dans le cadre des résultats planifiés dans le budget programme. Les contributions volontaires à objet désigné ont augmenté de 21 % entre 2010-2011 et 2012-2013. La plus grande partie de cette hausse est due à l'augmentation des contributions à l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite. L'annexe au rapport financier présente en détail toutes les contributions volontaires enregistrées en 2013.[1]

18. La Figure 1 ci-après montre la part relative de chaque source de contributions volontaires pour l'exercice 2012-2013.

[1] L'annexe au rapport financier est disponible à l'adresse http://www.who.int/about/resources_planning/fr/.

Figure 1. Produits correspondant aux contributions volontaires pour 2012-2013, par source

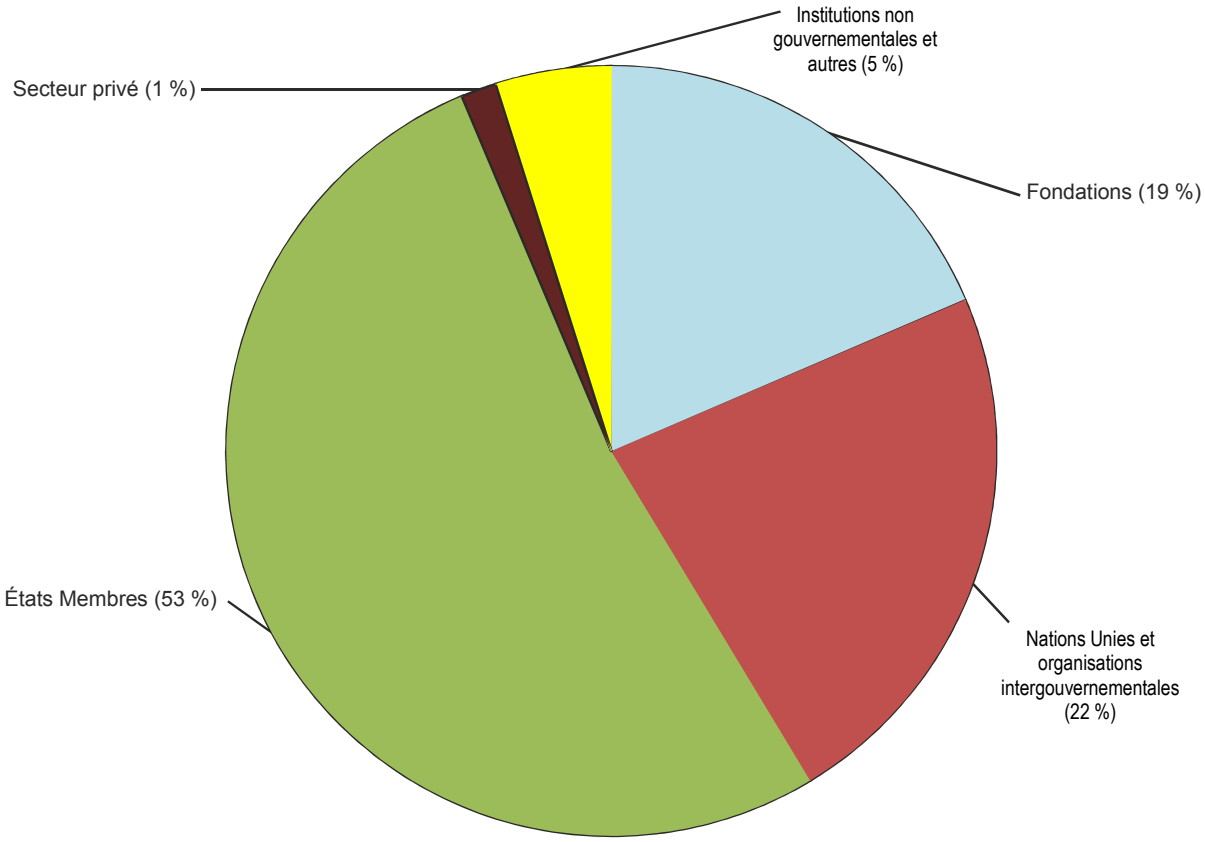

19. Les États Membres ont versé 53 % des contributions non fixées (volontaires) et en restent donc la principale source. Les produits provenaient à 22 % d'organisations des Nations Unies et d'organisations intergouvernementales, à 19 % de fondations et à 5 % d'organisations non gouvernementales et d'autres institutions. Les dons du secteur privé représentaient 1 % des contributions volontaires versées à l'Organisation. Ces pourcentages sont similaires à ceux de l'exercice précédent, avec une légère baisse de la part des États Membres et de celle des organisations non gouvernementales, et une légère hausse de la part des fondations et de celle des organisations des Nations Unies et des organisations intergouvernementales.

20. Les contributions des États Membres (contributions volontaires et contributions fixées) pour 2012-2013 s'élèvent au total à US $2,866 milliards, soit 62 % des contributions volontaires et des contributions fixées. Les 10 premiers États Membres contributeurs sont indiqués ci-dessous. Ils ont versé US $2,182 milliards, soit 76 % du total des contributions des États Membres et 48 % de l'ensemble des contributions volontaires et des contributions fixées.

Figure 2. Les 10 premiers États Membres contributeurs en 2012-2013, contributions fixées et volontaires confondues (en millions de US $)

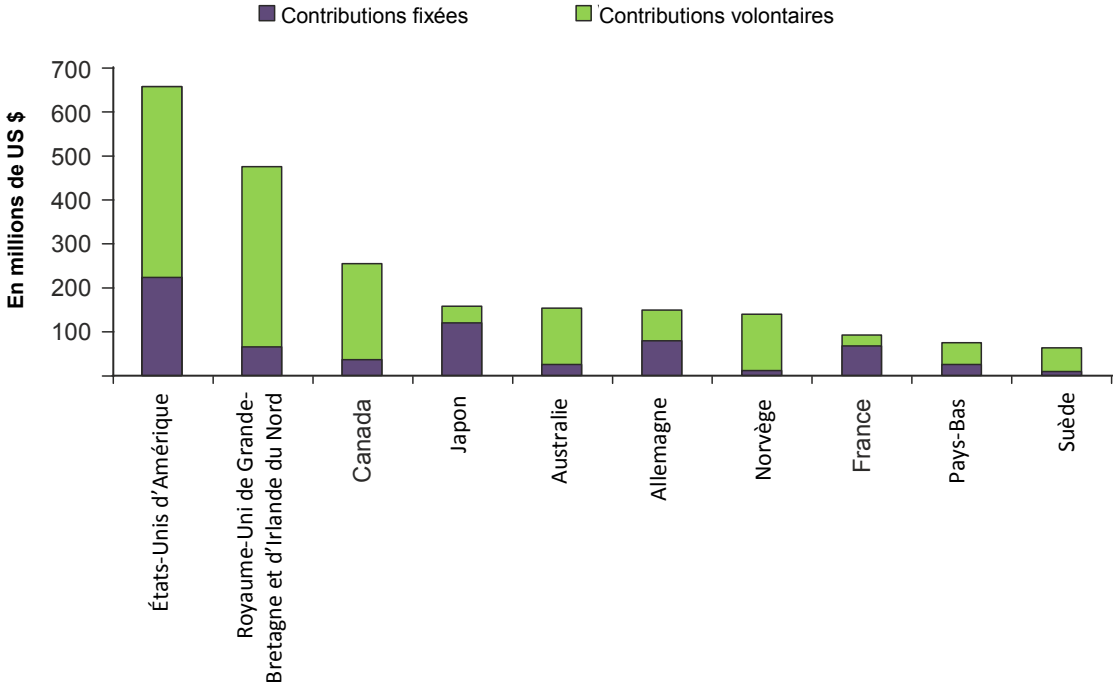

21. La Figure 3 ci-dessous indique les 10 premiers contributeurs volontaires (États Membres et autres contributeurs) pour 2012-2013 et une comparaison par rapport à 2010-2011.

Figure 3. Les 10 premiers contributeurs volontaires au budget programme pour 2012-2013 et pour 2010-2011 (en millions de US $)

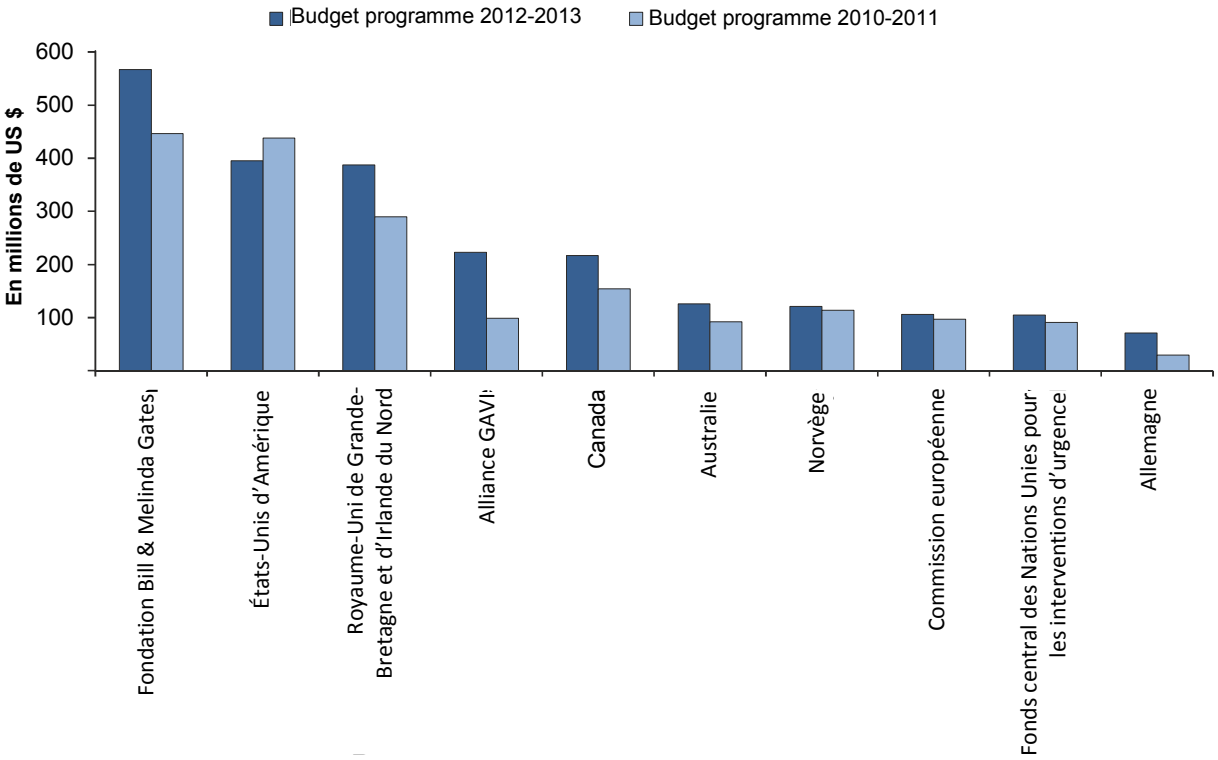

CHARGES

22. En 2013, les charges se sont élevées au total à US $2,261 milliards (contre US $2,080 milliards en 2012). Les charges sont comptabilisées au moment de la réception des biens ou de la prestation des services, pas au moment où l'engagement est pris ou où le paiement est effectué. Les dépenses engagées pour exécuter le budget programme se sont élevées à US $2,091 milliards (contre US $1,885 milliard en 2012). Compte non tenu des charges en nature (biens et services) pour 2013, d'un montant de US $39 millions (contre US $44 millions en 2012), les charges nettes se sont élevées à US $2,052 milliards en 2013 (contre US $1,841 milliard en 2012). Les charges inscrites au budget programme, compte non tenu des charges en nature (biens et services), ont augmenté de 11 % entre 2012 et 2013. Les Tableaux I à IV du rapport présentent en détail les charges par poste, par bureau et par objectif stratégique pour 2013.

23. Il est habituel que les dépenses augmentent au cours de la deuxième année de l'exercice, en raison des étapes supplémentaires de planification pendant la première année. Il est plus judicieux de comparer les charges d'un exercice sur l'autre. En 2012-2013, les charges au budget programme (compte non tenu des charges en nature (biens et services)) s'élevaient au total à US $3,893 milliards (contre US $3,808 milliards en 2010-2011). L'augmentation de US $85 millions des charges entre 2010-2011 et 2012-2013 est principalement due à l'extension des activités de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite (qui ont augmenté de 20 % entre 2010-2011 et 2012-2013).

24. La Figure 4 ci-après indique la part proportionnelle des charges par bureau. Par rapport à 2010-2011, la part du Siège a baissé, passant de 37 % à 32 %, et la part des Régions a augmenté proportionnellement, passant de 63 % à 68 %. C'est dans la Région de la Méditerranée orientale et dans la Région africaine que la hausse est la plus forte. Elle est principalement due à l'extension des activités destinées à éradiquer la poliomyélite. En outre, dans la Région de la Méditerranée orientale, le montant consacré aux activités d'urgence a augmenté en 2012-2013 (il est passé de US $103 millions en 2010-2011 à US $206 millions en 2012-2013 en raison de nouvelles activités, principalement en République arabe syrienne et au Soudan). La baisse de la part du Siège est due aux mesures d'économie qui ont été appliquées. Au Siège, tous les postes de dépenses, et surtout les dépenses de personnel, ont baissé entre 2010-2011 et 2012-2013.

Figure 4. Charges inscrites dans le budget programme par bureau (charges en nature (biens et services) non comprises) en 2012-2013 et 2010-2011 (en millions de US $)

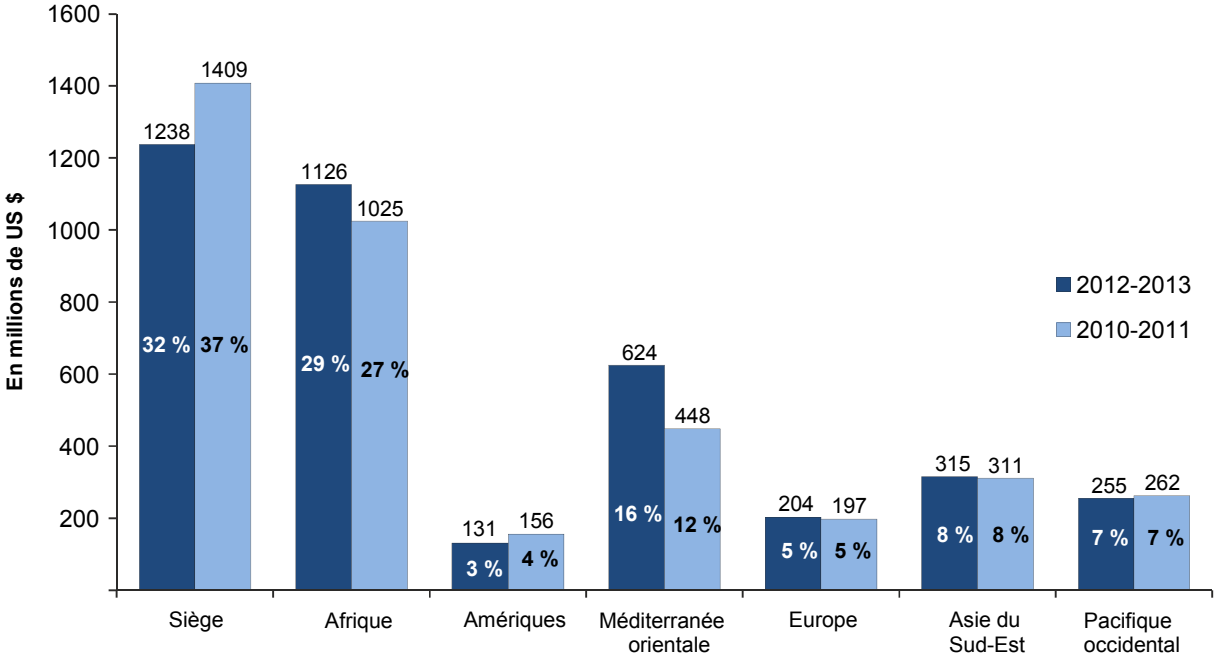

25. On trouvera ci-dessous une synthèse des informations par poste de dépenses. La Figure 5 présente une comparaison des charges inscrites dans le budget programme en 2012-2013 à celles pour 2010-2011.

Figure 5. Charges inscrites dans le budget programme par type (contributions de biens et services non comprises) en 2012 -2013 et 2010-2011 (en millions de US $)

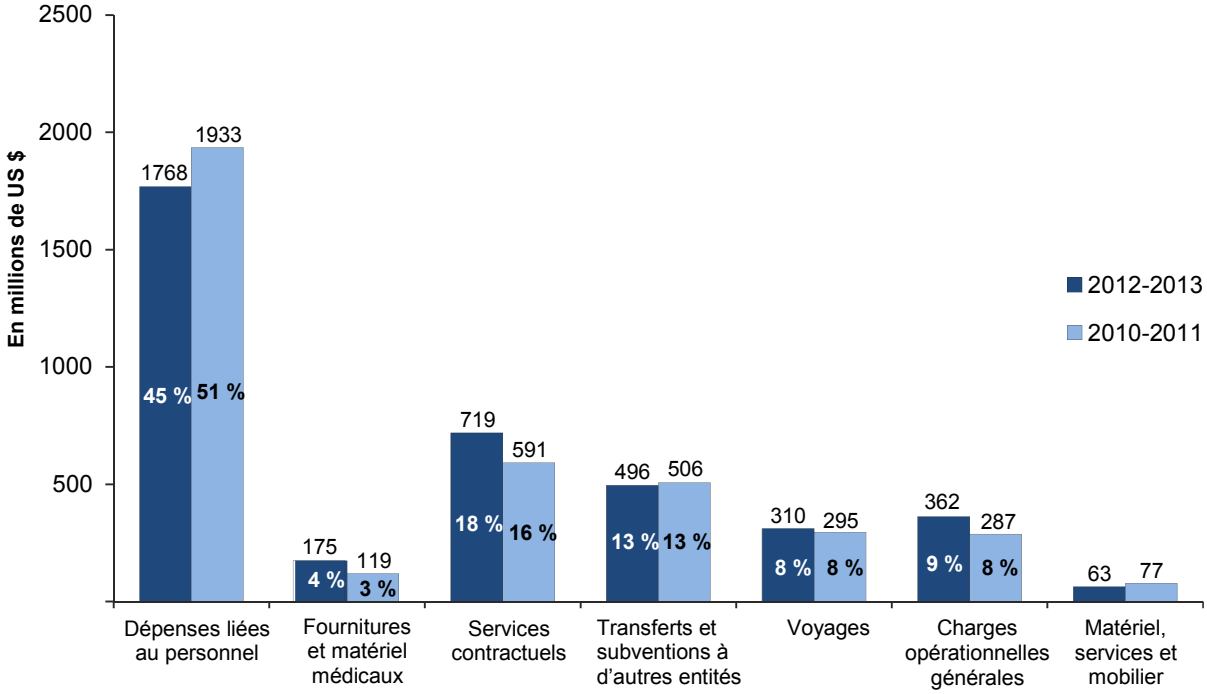

26. Les dépenses liées au personnel constituent le premier poste de dépenses. Elles représentaient 45 % des dépenses engagées dans le cadre du budget programme 2012-2013. Ces dépenses correspondent au coût total de l'emploi du personnel (traitement de base, ajustement de poste et tous les autres types de prestations (par exemple pensions et assurances) payés par l'Organisation).

27. Par rapport à 2010-2011, les dépenses liées au personnel ont baissé de 9 %, soit US $165 millions, en raison de la modulation des effectifs du personnel. Entre décembre 2010 et juillet 2012, les effectifs du personnel ont baissé de 937 personnes.[1] C'est au Siège que les dépenses liées au personnel ont le plus baissé (US $91 millions). La Région de l'Asie du Sud-Est a enregistré une baisse de US $34 millions, mais celle-ci est principalement due au transfert des charges relatives aux accords de services spéciaux du personnel aux services contractuels.

28. Les services contractuels sont le deuxième poste de dépenses (18 % des charges pour 2012-2013). Ils correspondent au coût des contrats passés avec des experts et des prestataires de services qui aident l'Organisation à atteindre ses objectifs tels qu'ils sont planifiés. Il s'agit principalement d'accords pour l'exécution de travaux, de contrats de consultants et d'accords de services spéciaux passés avec des personnes chargées de mener à bien des activités pour le compte de l'Organisation. Les activités de recherche médicale font également partie des services contractuels. En outre, les activités mises en œuvre directement, principalement pour les campagnes de vaccination dirigées par l'OMS, ont été classées dans les services contractuels. L'augmentation constatée entre 2010-2011 et 2012-2013 est donc principalement due à l'inclusion des accords de services spéciaux et des coûts de mise en œuvre directe, rapportés auparavant dans différentes catégories de charges et qui concernaient principalement l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite. Le tableau ci-dessous indique la ventilation par type des charges relatives aux services contractuels.

Tableau 5. Budget programme – services contractuels, par type (charges en nature (biens et services) non comprises) en 2012-2013 et 2010-2011 (en millions de US $)

	Total 2012-2013	Total 2010-2011
Services contractuels généraux	510	542
pour lesquels les prestataires de services assurent ce qui suit :	*75*	*62*
Bourses, formation et sécurité	43	49
Accords de services spéciaux	93	–
Mise en œuvre directe – campagnes de vaccination contre la poliomyélite	73	–
Total	**719**	**591**

29. En 2012-2013, les charges relatives aux accords de services spéciaux s'élevaient à US $93 millions au total. C'est dans la Région africaine et dans les Régions de la Méditerranée orientale et de l'Asie du Sud-Est que ces charges étaient les plus élevées. Elles correspondent environ à 3500 membres du personnel supplémentaires dans ces Régions, principalement déployés dans le cadre de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite. Compte non tenu des accords de services spéciaux et de la mise en œuvre directe, désormais rapportés séparément, le coût des services contractuels a baissé dans tous les bureaux et, globalement, de 6 %.

30. Les transferts et les subventions à d'autres entités représentent 13 % des charges totales, les montants les plus importants allant à la Région africaine et à la Région de la Méditerranée orientale. Ces charges correspondent à des contrats signés avec des entités nationales (principalement des ministères de la santé mais aussi des organisations non gouvernementales) pour mener à bien des activités conformes au budget programme. Les charges sont comptabilisées au moment où les fonds

[1] Voir le document EB132/38.

sont versés au partenaire contractuel. Près de 50 % des montants comptabilisés comme transferts et subventions à d'autres entités correspondent à des activités de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite. La majorité des charges comptabilisées au titre des transferts et des subventions à d'autres entités correspondent à des accords de coopération financière directe. Les politiques relatives à l'utilisation d'accords de coopération financière directe sont actuellement examinées par la direction de l'OMS pour que ces fonds soient utilisés de manière plus transparente.

31. Les charges opérationnelles générales correspondent aux frais de maintenance et aux coûts opérationnels d'exploitation, y compris les dépenses relatives aux services essentiels et les autres frais de bureau. Ces frais sont principalement engagés au niveau local et représentent 9 % des charges inscrites dans le budget programme.

32. Afin que la comptabilisation soit plus cohérente et que les rapports et la gestion des charges soient plus transparents, certaines modifications ont été apportées, entre 2010 et 2013, à la catégorisation des charges correspondant aux transferts à d'autres entités et à la mise en œuvre directe. La Figure 6 ci-dessous présente le total pour les trois catégories de charges susmentionnées – services contractuels, charges opérationnelles générales, et transferts et subventions à d'autres entités, par bureau.

Figure 6. Charges inscrites dans le budget programme pour les services contractuels, les charges opérationnelles générales, et les transferts et subventions à d'autres entités, par bureau, en 2012-2013 et en 2010-2011 (en millions de US $)

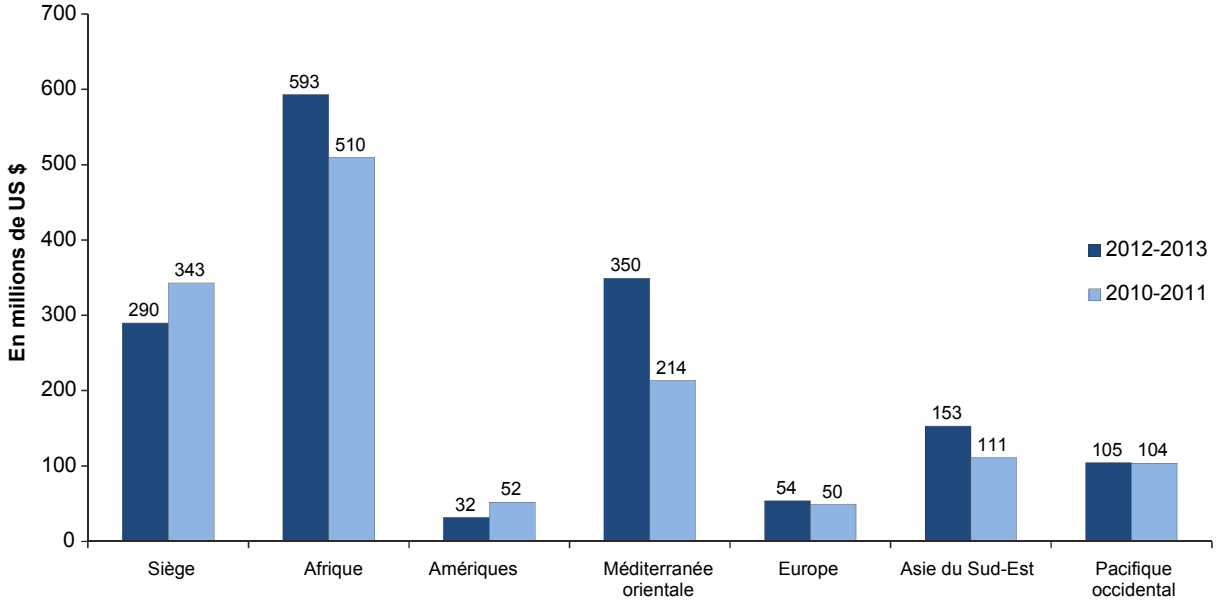

33. Les augmentations indiquées à la Figure 6 pour la Région africaine et les Régions de la Méditerranée orientale et de l'Asie du Sud-Est en 2012-2013 sont directement liées à l'extension des activités de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite et des activités d'urgence. Il y a eu une baisse au Siège en raison des mesures d'économie qui ont été prises. Pour la Région des Amériques, la baisse est due à une reclassification des types de charges.

34. Les charges relatives aux voyages, d'un montant de US $310 millions, représentent 8 % des charges totales de l'Organisation comptabilisées dans le fonds général en 2012-2013 (elles s'élevaient à US $295 millions en 2010-2011). Les charges relatives aux voyages englobent le coût des billets d'avion, les indemnités journalières de subsistance et les autres coûts liés aux voyages pour les membres du personnel et les personnes qui ne font pas partie du personnel. Les dépenses liées aux voyages de membres du personnel ont baissé grâce aux mesures d'économie qui ont été prises. En 2012-2013, les frais de voyage du personnel représentaient 45 % du total (contre 48 % en 2010-2011), le reste correspondant aux frais de voyage des participants aux réunions et des conseillers (délégués des États Membres et personnel n'appartenant pas au Secrétariat). Les frais de voyage par bureau sont indiqués à la Figure 7 ci-dessous.

Figure 7. Frais de voyage inscrits dans le budget programme, par bureau, en 2012-2013 et en 2010-2011 (en millions de US $)

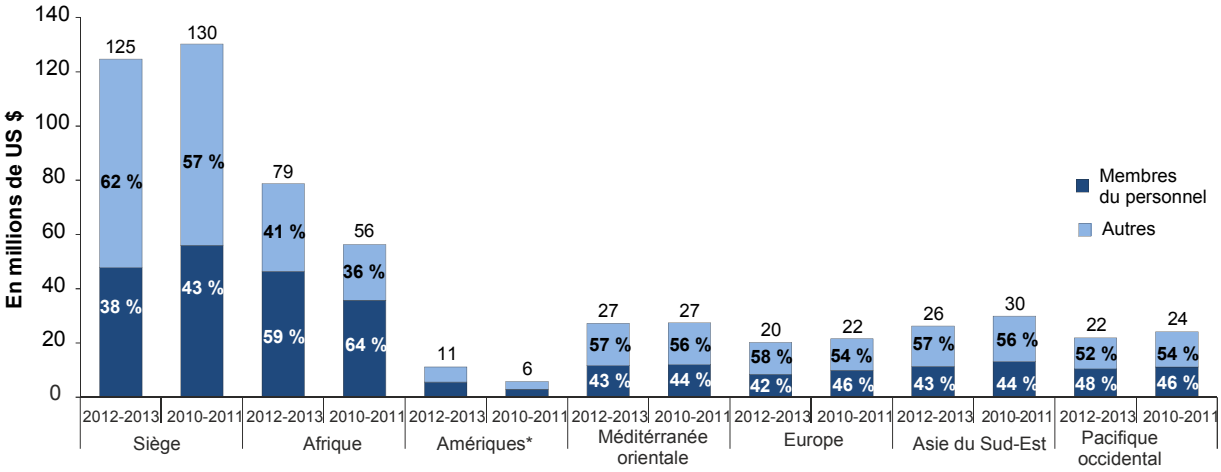

** Les données permettant de distinguer les membres du personnel des personnes qui ne le sont pas n'étaient pas disponibles.*

35. Entre 2010-2011 et 2012-2013, les charges relatives aux voyages ont augmenté seulement dans la Région africaine et dans la Région des Amériques, principalement en raison de modifications dans la classification des charges. Pour plus de transparence, les charges relatives aux voyages ne figurent plus dans la rubrique « réunions et formation » mais dans la rubrique « voyages ». En outre, pour la Région africaine, la part des dépenses liées aux voyages du personnel est passée de 64 % en 2010-2011 à 59 % en 2012-2013. Les dépenses liées aux voyages du personnel ont baissé au Siège de US $8,4 millions et leur proportion est ainsi passée de 43 % en 2010-2011 à 38 % en 2012-2013.

36. Les charges relatives aux fournitures et matériels médicaux correspondent principalement à des fournitures médicales achetées et distribuées par l'Organisation pour la mise en œuvre des programmes, et à de la littérature médicale. Elles représentaient 4 % des charges pour 2012-2013. L'augmentation des charges concernant les fournitures médicales est due à l'achat de fournitures médicales d'urgence pour la Libye et la République arabe syrienne, et pour les activités de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite dans la Région africaine. Le matériel, les véhicules et le mobilier représentent 3 % des charges totales de l'OMS. Ces dépenses sont toujours passées en charges, conformément à la disposition transitoire prévue par les normes IPSAS. Cependant, toutes les immobilisations corporelles seront, à terme, capitalisées et amorties sur la totalité de leur vie utile attendue et seront présentées dans l'état de la situation financière.

ACTIFS

Gestion des liquidités et des placements

37. Les totaux de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à la fin de 2013 et à la fin de 2012 sont présentés dans le Tableau 6 ci-après.

Tableau 6. Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements pour 2012-2013 (en millions de US $)

	Total 2013	Total 2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie	715	734
Placements à court terme	2 419	1 820
Placements à long terme	82	266
Total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements	**3 216**	**2 820**
À déduire : trésorerie, équivalents de trésorerie et placements détenus pour le compte d'autres entités	982	990
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements de l'OMS	**2 234**	**1 830**

38. La plupart des sommes sont investies à court terme afin que des liquidités soient disponibles pour répondre aux besoins programmatiques. Certains fonds servant à financer les passifs à plus long terme sont investis dans des titres, conformément aux recommandations du Comité consultatif sur les placements. L'Organisation détient dans ses comptes des liquidités d'un montant de US $982 millions pour le compte des entités suivantes : le Programme africain de lutte contre l'onchocercose, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, la Facilité internationale d'achat de médicaments, le Centre international de Calcul et l'Assurance-maladie du personnel. Le Tableau 6 ne rend pas compte des portefeuilles de placement à long terme gérés pour la Caisse d'Assurance-maladie du personnel, qui sont rapportés séparément. Les recettes financières pour 2012-2013 s'élèvent à US $60 millions.

Créances

39. Le solde des créances correspond aux sommes dues par les États Membres au titre des contributions fixées, à celles dues par les États Membres et d'autres contributeurs au titre de contributions volontaires, et aux autres créances. Au 31 décembre 2013, les créances au titre des contributions fixées s'élèvent au total à US $114 millions, dont US $38 millions d'arriérés rééchelonnés (au 31 décembre 2012, elles s'élevaient à US $104 millions, dont US $39 millions d'arriérés rééchelonnés). Le document A67/44, intitulé « État du recouvrement des contributions, et notamment celles des Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution », fournit de plus amples informations sur le recouvrement des contributions fixées pour 2013.

40. Les créances correspondant aux contributions volontaires s'élèvent au total à US $1,017 milliard (contre US $852 millions fin 2012). Cette hausse globale est due à l'augmentation des créances non courantes, passées de US $210 millions fin 2012 à US $347 millions fin 2013, et s'explique principalement par une importante contribution du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord aux activités de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite, couvrant la période qui va jusqu'à 2019. Les créances non courantes correspondent à des sommes dues dans plus d'un an (à partir de 2015). Ces sommes correspondent à plusieurs accords signés, passés avec 58 contributeurs, et assortis de modalités précisant à quel moment les montants seront payés à l'OMS. La comptabilisation de ces montants permet de mieux connaître les recettes prospectives, ce qui aide l'Organisation à planifier ses ressources et à clarifier sa situation financière globale. À réception, ces recettes différées sont considérées comme produits pour l'exercice en cours et peuvent alors servir à

financer des charges. L'annexe au rapport financier présente en détail toutes les contributions volontaires par contributeur, créances comprises.[1]

41. La provision pour créances douteuses est basée sur une étude détaillée de toutes les créances datant de plus d'un an et de celles datant de moins d'un an lorsque leur recouvrement est peu probable. Au 31 décembre 2013, la provision sur les contributions volontaires était de US $12 millions (soit 1 % de la valeur totale des créances) et la provision sur les contributions fixées étaient de US $42 millions. Au 31 décembre 2013, la provision pour créances douteuses a baissé de US $1 million par rapport au solde dû au 31 décembre 2012.

Stocks

42. Les stocks de l'OMS renferment des médicaments, des vaccins, des fournitures humanitaires et des publications. Les articles en stock sont comptabilisés comme actifs courants jusqu'à ce qu'ils soient vendus ou distribués, ou jusqu'à la fin de leur durée de vie utile. Le suivi et la comptabilisation des articles en stock au niveau mondial permet à l'Organisation de revoir et d'améliorer sa gestion.

43. Au 31 décembre 2013, la valeur des stocks de l'Organisation s'élevait à US $51 millions (contre US $68 millions au 31 décembre 2012), comme l'a confirmé un inventaire effectué dans les 26 pays où des stocks sont détenus et gérés. La valeur des stocks a baissé en 2013 grâce à une meilleure gestion et à une augmentation du nombre d'articles distribués.

Immobilisations corporelles

44. Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les constructions, le mobilier, les agencements et installations, le matériel informatique et les véhicules que possède l'Organisation. L'OMS applique la disposition transitoire prévue par les normes IPSAS pour garantir une évaluation et une comptabilisation exactes de tous ses actifs dans le monde avant qu'ils ne soient pris en compte dans l'état de la situation financière et qu'ils ne soient amortis sur toute la durée de leur vie utile.

45. En 2012, dans le cadre du processus de transition, l'OMS a comptabilisé le coût et l'amortissement cumulé des terrains et constructions au Siège. En 2013, tous les terrains et constructions que l'OMS possède dans ses bureaux régionaux et ses bureaux de pays ont été comptabilisés comme actifs dans l'état de la situation financière. Au total, compte non tenu de la Région des Amériques/l'OPS, l'Organisation occupe actuellement près de 300 locaux dans le monde. Elle est propriétaire de 16 de ces locaux, le reste étant loué ou ayant été donné par un État Membre.

PASSIFS

Dettes envers le personnel

46. Selon les dernières projections actuarielles, le montant total nécessaire pour régler les dettes actuelles relatives aux avantages du personnel s'établissait à US $70 millions. En outre, les dettes non courantes futures envers le personnel ont été estimées à US $939 millions (ce qui fait un total de US $1,009 milliard). Ces passifs correspondent aux dépenses à engager pour régler les montants dus au titre des congés annuels non pris, de l'allocation de rapatriement, des frais de voyage et des frais de déménagement, ainsi que les charges actuelles et futures au titre du régime d'assurance-maladie. Le total des dettes envers le personnel, son financement et le déficit net sont indiqués dans le Tableau 7 ci-après.

---

[1] L'annexe au rapport financier est disponible à l'adresse http://www.who.int/about/resources_planning/fr/.

Tableau 7. Dettes cumulées envers le personnel pour 2013 (en millions de US $)

	Passif de l'Assurance-maladie du personnel	Financement de l'Assurance-maladie du personnel	Passif de l'OMS	Financement de l'OMS	Déficit net
Paiements de fin de contrat	–	–	(142)	68	(74)
Fonds spécial d'indemnisation	–	–	(14)	8	(6)
Assurance-maladie du personnel	(1 410)	557	(853)	–	(853)
Total des montants accumulés pour régler les avantages du personnel			**(1 009)**	**76**	**(933)**

47. L'assurance-maladie rembourse, selon des règles strictes et dans certaines limites, les frais médicaux des membres du personnel en activité et retraités, et des personnes à leur charge. Selon une évaluation actuarielle, le passif futur au titre de l'Assurance-maladie du personnel était estimé au 31 décembre 2013 à US $1,410 milliard, dont US $557 millions sont financés et US $853 millions ne le sont pas (contre US $823 millions fin 2012). Cette évaluation est basée sur des estimations des dépenses de santé futures, sur des projections du nombre de membres du personnel retraités et sur plusieurs hypothèses socio-économiques. L'Assurance-maladie du personnel couvre également les entités suivantes : l'OPS, l'ONUSIDA, UNITAID, l'APOC, le CIRC et le CIC. La part du passif futur de chaque entité figure dans leurs états financiers respectifs. Les actifs du fonds de l'Assurance-maladie du personnel figurent dans des états financiers distincts qui, conformément aux normes IPSAS, font désormais l'objet d'une vérification complète, distincte et indépendante. Afin de mettre en place un mécanisme à long terme pour garantir le financement total de ce passif, une modification du taux de contribution à l'Assurance-maladie a été approuvée en 2011 ; elle a une incidence tant sur l'Organisation que sur les participants et concerne l'ensemble des entités couvertes. Selon la dernière évaluation actuarielle, le financement total du régime sera assuré en 2037, soit six ans plus tôt que ne le prévoyait l'évaluation actuarielle effectuée en 2010.

48. L'amélioration de la situation de la capitalisation projetée est principalement due à une augmentation du rendement des placements par rapport à ce qui était prévu (5,6 % en 2013 contre 4,0 % selon l'évaluation antérieure) et à un nombre plus élevé que prévu de membres du personnel en service au 31 Décembre 2013.

49. Depuis l'évaluation précédente, la Caisse commune des pensions du personnel a adopté le relèvement de l'âge normal de départ à la retraite de 62 à 65 ans pour les membres du personnel engagés après 2013. Cette modification réduit considérablement le passif projeté concernant les pensions. On constate un impact favorable, plus faible, si l'on accepte l'hypothèse selon laquelle les membres du personnel partiront en moyenne à la retraite un peu plus tard et que, donc, ils cotiseront plus longtemps et percevront une pension moins longtemps.

RISQUES FINANCIERS

50. L'Organisation doit gérer plusieurs risques financiers. Ces risques sont examinés régulièrement par le Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance. De nombreux risques financiers sont dus au fait que l'OMS fonctionne dans un environnement décentralisé et, pour les atténuer, il faut renforcer les contrôles internes. Un nouveau cadre de contrôle interne, actuellement mis en place dans l'ensemble de l'Organisation, définit les responsabilités du contrôle des processus concernant les finances, les achats, les ressources humaines et les programmes. Ce cadre est accompagné de nouveaux outils et des délégations d'autorité révisées sont publiées, d'abord pour les chefs de groupe et les chefs de bureau régional et les personnes chargées de gérer les centres budgétaires. Une liste de contrôle interne standardisée a été établie et sera introduite au cours de l'année 2014.

51. On trouvera ci-dessous plus d'informations sur certains risques financiers importants pour l'OMS.

Risques liés aux placements et risques de change

52. L'Organisation est exposée à certains risques financiers, dont le risque de crédit, le risque lié aux taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié au prix des placements. L'OMS a recours à des instruments financiers dérivés pour couvrir une partie de ses expositions aux risques. Conformément au Règlement financier, les fonds qui ne sont pas nécessaires pour des versements immédiats peuvent être placés. Tous les placements sont effectués dans le cadre des politiques en la matière approuvées par le Directeur général. Certains portefeuilles sont gérés par des administrateurs externes désignés par l'Organisation pour agir selon un mandat défini. Le Comité consultatif sur les placements examine régulièrement les politiques de placement, la performance des placements et les risques pour chaque portefeuille. Ce Comité, composé de spécialistes externes, fait des recommandations au Directeur général.

53. Les sommes sont placées auprès d'un large éventail de contreparties financières, dont le risque de crédit est réduit au minimum en appliquant des exigences de qualité de crédit minimales et en augmentant au maximum les limites d'exposition d'investissement des placements, pour chaque contrepartie et par groupe de contreparties connexes. Ces conditions sont énoncées dans des mandats de placements acceptés.

54. L'Organisation perçoit des contributions et effectue des paiements dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis et elle est donc exposée à un risque en raison des fluctuations des taux de change. La conversion en dollars des opérations effectuées dans d'autres monnaies se fait aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs libellés en devises étrangères sont convertis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la fin de chaque mois. La couverture du risque de change vis-à-vis des monnaies autres que le dollar des États-Unis et la gestion des flux de trésorerie à court terme se font au moyen de contrats à terme sur les devises. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés à la suite du règlement et de la réévaluation des opérations de change sont comptabilisés dans l'état de la performance financière.

55. À compter de 2014, 50 % des contributions fixées sont libellées en francs suisses afin d'atténuer le risque de change pour les dépenses effectuées par le Siège dans cette monnaie.[1]

Risques liés au financement des dépenses de personnel

56. Le présent rapport montre que la situation financière globale de l'Organisation s'est améliorée mais certains centres budgétaires ont encore des difficultés à assurer la stabilité du financement des coûts salariaux. En 2013, 64 % des traitements étaient financés par des fonds volontaires, le plus souvent à objet désigné (contre 59 % en 2012). Il y a donc peu de marge de manœuvre pour faire passer les fonds d'un centre budgétaire à un autre et ainsi garantir un financement cohérent des traitements dans l'ensemble de l'Organisation. Ce risque est surveillé de près lors de l'examen des plans de travail et de la mise en correspondance de ces sources de fonds.

---

[1] Voir la résolution WHA66.16.

57. L'Organisation a pris des engagements financiers à long terme concernant les passifs futurs envers le personnel, étant donné que la majorité des membres du personnel bénéficient d'engagements de longue durée et des avantages qui y sont rattachés. Le principal de ces passifs est le coût futur des prestations d'assurance-maladie versées aux membres du personnel et aux personnes à leur charge, y compris après la retraite pour ceux qui ont encore droit aux prestations. Étant donné que deux tiers des membres du personnel sont rémunérés grâce à des fonds volontaires, il est important de constituer dès maintenant une provision suffisante pour couvrir ces coûts futurs. Pour atténuer ce risque, l'Organisation commande désormais des évaluations actuarielles annuelles de tous les passifs futurs. À la suite de ces évaluations, les taux de financement ont été récemment ajustés. Outre les coûts futurs de l'Assurance-maladie du personnel, l'Organisation doit assurer le financement suffisant des coûts futurs de cessation de l'emploi, au cas où elle perdrait soudainement une source importante de financement. L'Organisation étudie attentivement la meilleure façon de constituer des réserves appropriées pour faire face aux passifs futurs éventuels de ce type, et des estimations récentes ainsi que des plans de financement seront régulièrement fournis au Comité consultatif indépendant d'experts de la Surveillance.

Financement de l'administration, de la gestion et des infrastructures

58. Les coûts d'administration et de gestion (qui correspondent pour l'essentiel aux objectifs stratégiques 12 et 13 de l'exercice 2012-2013) sont financés par trois sources : les contributions fixées, les dépenses d'appui aux programmes (pourcentage prélevé sur les contributions volontaires) et un prélèvement en rapport avec l'occupation des postes (pourcentage prélevé sur les coûts salariaux, facturé à tous les programmes). L'approche actuelle présente des risques en termes de pérennité du financement et de transparence des rapports, et empêche donc une gestion efficace des coûts. Des propositions de révision de la budgétisation et du financement sont actuellement examinées et seront prises en compte dans le processus de planification budgétaire pour 2016-2017. Ces changements seront introduits progressivement afin d'éviter que l'infrastructure de base de l'Organisation ne soit sous-financée.

59. L'Organisation dispose d'un budget de fonctionnement biennal mais n'a pas un budget d'investissement approuvé. Par conséquent, un grand nombre des 16 locaux dont dispose l'Organisation doivent être réparés et rénovés. Ceci est particulièrement vrai pour le bâtiment du Siège, construit en 1966, qui doit subir une importante rénovation. Une stratégie globale de rénovation du Siège, en cours d'élaboration, sera proposée à la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé pour approbation, dans le cadre du plan-cadre d'équipement. Le Secrétariat proposera également à l'Assemblée de la Santé un financement ponctuel du plan-cadre d'équipement pour l'immobilier et les dettes à long terme envers le personnel.[1]

CONCLUSION

60. Les mesures prises en 2011 pour réduire les charges ont permis de faire des économies considérables en 2012-2013 et d'offrir à l'Organisation une base financière solide pour l'exercice 2014-2015. Le dialogue sur le financement a contribué à mettre en lumière les risques que représente le financement à objet désigné et les lacunes qui subsistent dans certains domaines. La hausse des produits, des charges et des soldes des fonds en fin d'année correspond en grande partie à des activités précises, notamment à celle du programme mondial d'éradication de la poliomyélite dont la durée est limitée. La réforme de l'OMS en cours permettra de s'attaquer aux risques financiers structurels qui persistent, notamment le manque de prévisibilité et le niveau de spécification de l'objet du financement. Les réformes gestionnaires de l'OMS dans les domaines de la responsabilisation, des contrôles internes et des ressources humaines contribueront à renforcer la gestion financière.

[1] Voir le document A67/43 Add 1.

L'utilisation des ressources financières et humaines par les responsables de l'OMS est désormais contrôlée et mesurée plus strictement et plus systématiquement grâce à un nouveau tableau de bord, et les risques financiers à long terme, y compris ceux relatifs aux dettes envers le personnel, sont contrôlés au moyen d'un nouveau registre des risques. Le nouveau « portail Web » a amélioré la transparence des sources de financement de l'OMS et l'utilisation des fonds, et l'Organisation recherche constamment des moyens d'améliorer encore la qualité et la ponctualité des rapports financiers et des rapports sur les résultats. L'ensemble de ces mesures offre une base solide pour l'avenir de l'OMS.

Dr Margaret Chan
Directeur général

Genève, le 3 avril 2014

Certification des états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013

En application de l'article XIII du Règlement financier – Comptabilité et états financiers –, les comptes de l'Organisation mondiale de la Santé ont été établis et tenus conformément aux normes comptables internationales du secteur public. Les états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013, ainsi que les notes et les tableaux qui les accompagnent, ont été examinés et approuvés.

Nicholas R. Jeffreys
Contrôleur financier

Dr Margaret Chan
Directeur général

3 avril 2014

Lettre d'envoi

Republic of the Philippines
COMMISSION ON AUDIT
Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines

Maria Gracia M. Pulido Tan
Présidente

LETTRE D'ENVOI

4 avril 2014

Madame/Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter à la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé le rapport et l'opinion du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013.

Je remercie l'Assemblée mondiale de la Santé de me faire l'honneur et de me donner le privilège d'être le Commissaire aux Comptes de l'OMS et de ses entités non consolidées.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

Maria Gracia M. Pulido Tan
Présidente,
Commission de Vérification des Comptes
République des Philippines
Commissaire aux Comptes

Madame/Monsieur le Président
de la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé
Organisation mondiale de la Santé

Phone: (632) 952-5700 local 1011 / 931-9232 / 931-9220 / 951-0936
Fax: (632) 931-9223 Email: cmgptan@coa.gov.ph Website: www.coa.gov.ph

Opinion du Commissaire aux Comptes

Republic of the Philippines
COMMISSION ON AUDIT
Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDÉPENDANT

À l'Assemblée mondiale de la Santé

Rapport sur les états financiers

Nous avons vérifié le rapport financier de l'Organisation mondiale de la Santé, où figurent l'état de la situation financière au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net/situation nette, le tableau des flux de trésorerie et l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels pour l'année qui vient de s'achever, ainsi que les notes concernant les états financiers.

Responsabilité de la direction concernant les états financiers

Conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), la direction est responsable de la préparation des états financiers, qui doivent présenter une image fidèle de la situation financière. Elle doit notamment concevoir, mettre en place et suivre un contrôle interne permettant d'établir des états financiers exempts d'anomalies significatives – que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs – et présentant une image fidèle de la situation financière, choisir et appliquer des principes comptables appropriés et déterminer des estimations comptables appropriées en la circonstance.

Responsabilité du Commissaire aux Comptes

Nous devons exprimer, sur la base de notre vérification des comptes, une opinion sur les présents états financiers. Notre vérification des comptes a été effectuée conformément aux Normes d'audit internationales publiées par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance, qui requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser la vérification pour obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives.

Une vérification implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du Commissaire aux Comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à l'évaluation des risques, nous évaluons le contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers et à l'image fidèle que ceux-ci donnent de la

situation financière afin de définir des procédures de vérification appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Une vérification des comptes comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

Nous estimons que les données que nous avons obtenues à l'issue de la vérification sont suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion.

Opinion

Notre opinion est que les états financiers présentent une image fidèle, à tous égards, de la situation financière de l'Organisation mondiale de la Santé au 31 décembre 2013, ainsi que de l'état de la performance financière, de l'état des variations de l'actif/situation nette, des flux de trésorerie et de l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels, conformément aux normes IPSAS.

Autres obligations légales et réglementaires

En outre, notre opinion est que les opérations de l'Organisation mondiale de la Santé dont nous avons eu connaissance ou que nous avons contrôlées dans le cadre de notre travail de vérification ont, sur tous les points importants, été conformes au Règlement financier de l'OMS.

Conformément à l'article XIV du Règlement financier, nous avons également soumis un rapport détaillé sur la vérification des états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé.

Maria Gracia M. Pulido Tan
Présidente,
Commission de Vérification des Comptes
République des Philippines
Commissaire aux Comptes

Quezon City, Philippines
4 avril 2014

États financiers

Organisation mondiale de la Santé

État I. État de la situation financière

Au 31 décembre 2013 (en US dollars)

	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012 (retraité)
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.1	714 841 758	734 358 416
Placements à court terme	4.2	2 419 344 288	1 819 531 140
Créances nettes courantes	4.3	735 520 722	695 054 637
Créances sur le personnel	4.4	11 349 360	12 263 937
Stocks	4.5	51 124 089	67 614 034
Paiements anticipés et dépôts	4.6	3 454 904	1 608 986
Autres actifs courants	4.7	–	12 191 472
Total des actifs courants		3 935 635 121	3 342 622 622
Actifs non courants			
Créances nettes non courantes	4.3	346 512 477	210 277 136
Placements à long terme	4.2	81 819 896	266 323 581
Immobilisations corporelles – nettes	4.8	61 694 051	41 180 878
Total des actifs non courants		490 026 424	517 781 595
TOTAL DES ACTIFS		**4 425 661 545**	**3 860 404 217**
PASSIFS			
Passifs courants			
Contributions reçues en avance	4.10	80 089 221	86 329 879
Dettes	4.11	29 718 935	24 983 899
Dettes envers le personnel	4.12	2 323 781	4 366 015
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants	4.13	70 148 086	71 735 099
Recettes différées	4.14	342 413 767	317 034 710
Passifs financiers	4.2	19 637 190	21 403 427
Autres passifs courants	4.15	59 467 509	41 442 241
Passif interentités	4.16	981 700 319	989 810 138
Total des passifs courants		1 585 498 808	1 557 105 408
Passifs non courants			
Emprunts à long terme	4.17	19 814 277	22 782 082
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants	4.13	939 117 427	911 532 131
Recettes différées – non courantes	4.14	346 512 477	210 277 136
Total des passifs non courants		1 305 444 181	1 144 591 349
TOTAL DES PASSIFS		**2 890 942 989**	**2 701 696 757**
ACTIF NET/SITUATION NETTE			
États Membres – budget ordinaire		88 695 960	84 121 732
Fonds volontaires		2 034 530 340	1 642 008 469
États Membres – autres		(722 319 628)	(715 899 865)
Fonds fiduciaire		133 811 884	148 477 124
TOTAL DES ACTIFS NETS/SITUATION NETTE		**1 534 718 556**	**1 158 707 460**
TOTAL DES PASSIFS ET DES ACTIFS NETS/SITUATION NETTE		**4 425 661 545**	**3 860 404 217**

L'exposé des principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

Organisation mondiale de la Santé

État II. État de la performance financière

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013
(en US dollars)

	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012 (retraité)
PRODUITS	5.1		
Contributions fixées des États Membres		474 640 515	474 609 150
Diminution/(augmentation) de la provision pour créances douteuses		1 005 011	(3 321 404)
Contributions volontaires		2 017 136 747	1 636 552 815
Contributions volontaires de biens et services		43 827 944	66 468 439
Achats remboursables		34 413 016	62 459 972
Autres produits opérationnels		26 527 386	13 981 777
Recettes financières		16 866 597	43 116 045
Total des produits		**2 614 417 216**	**2 293 866 794**
CHARGES	5.2		
Dépenses liées au personnel		890 557 352	912 439 371
Fournitures et matériels médicaux		200 260 099	199 412 230
Services contractuels		456 161 202	324 574 414
Transferts et subventions à d'autres entités		282 319 117	215 889 802
Voyages		174 519 485	152 770 486
Charges opérationnelles générales		206 903 970	235 726 093
Équipement, véhicules et mobilier		39 171 566	32 025 524
Dépréciation et amortissement		2 079 036	1 116 199
Charges financières		9 026 502	6 723 426
Total des charges		**2 260 998 329**	**2 080 677 545**
EXCÉDENT TOTAL POUR L'ANNÉE		**353 418 887**	**213 189 249**

L'exposé des principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

Organisation mondiale de la Santé
État III. État des variations de l'actif net/situation nette

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013 (en US dollars)

	Notes	31 décembre 2013	Excédent/(déficit) en 2013	1er janvier 2013 (retraité – voir la Note 3)
Fonds général				
États Membres – budget ordinaire	6.1			
Fonds des contributions fixées des États Membres		56 688 496	1 470 231	55 218 265
Fonds des recettes non fixées provenant des États Membres		14 659 986	4 338 475	10 321 511
Fonds de péréquation des impôts		(13 652 522)	(1 234 478)	(12 418 044)
Fonds de roulement		31 000 000	–	31 000 000
Total – États Membres – budget ordinaire		**88 695 960**	**4 574 228**	**84 121 732**
Fonds volontaires				
Fonds des contributions volontaires de base		225 720 042	(20 048 580)	245 768 622
Fonds des contributions volontaires à objet désigné		1 086 757 032	99 033 366	987 723 666
Fonds fiduciaire du TDR[1]		21 880 294	8 637 077	13 243 217
Fonds fiduciaire de HRP[2]		33 914 618	6 833 666	27 080 952
Fonds du Partenariat Halte à la tuberculose		52 244 021	(6 910 417)	59 154 438
Fonds pour les programmes spéciaux et les accords de collaboration		346 775 914	205 171 590	141 604 324
Compte spécial de frais généraux	6.2	193 822 757	43 695 926	150 126 831
Fonds pour les interventions en cas d'épidémies ou de crises		73 415 662	56 109 243	17 306 419
Total – Fonds volontaires		**2 034 530 340**	**392 521 871**	**1 642 008 469**
Total – Fonds général		**2 123 226 300**	**397 096 099**	**1 726 130 201**
États Membres – autres				
Fonds commun		104 572 841	(24 984 939)	129 557 780
Fonds d'entreprise				
Fonds de roulement des ventes		3 446 737	(529 200)	3 975 937
Fonds pour les concessions		2 134 498	(191 311)	2 325 809
Fonds pour les polices d'assurance		1 860 610	947 781	912 829
Fonds pour les locations de bureaux/garages		927 665	(444 250)	1 371 915
Fonds mondial pour les conférences et la formation – fonds de Tunis		621 754	(369 715)	991 469
Total – Fonds d'entreprise		8 991 264	(586 695)	9 577 959
Fonds d'affectation spéciale				
Fonds immobilier	6.3	33 773 522	14 677 922	19 095 600
Fonds pour la sécurité		4 353 703	(82 567)	4 436 270
Fonds pour la technologie de l'information		263 302	387 755	(124 453)
Fonds de roulement pour le matériel d'enseignement et de laboratoire		–	(16 520)	16 520
Fonds spécial d'indemnisation		(5 566 170)	145 365	(5 711 535)
Fonds pour les paiements de fin de contrat		(73 895 112)	14 108 396	(88 003 508)
Fonds pour les droits et indemnités statutaires non inclus dans le traitement		25 731 746	(3 105 176)	28 836 922
Fonds pour l'occupation des postes		30 134 981	(634 552)	30 769 533
Fonds pour le recouvrement du coût des services		2 364 564	1 140 123	1 224 441
Fonds de l'Assurance-maladie du personnel		(853 044 269)	(30 061 084)	(822 983 185)
Total – Fonds d'affectation spéciale		(835 883 733)	(3 440 338)	(832 443 395)
Total – États Membres – autres		**(722 319 628)**	**(29 011 972)**	**(693 307 656)**
Fonds fiduciaire				
Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac		4 225 623	(1 096 115)	5 321 738
Fonds du Service pharmaceutique mondial du Partenariat Halte à la tuberculose		88 938 299	(1 795 710)	90 734 009
Fonds du Partenariat Faire reculer le paludisme		9 547 172	2 213 258	7 333 914
Fonds du Réseau de métrologie sanitaire		–	(5 203 897)	5 203 897
Fonds du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant		11 121 990	598 581	10 523 409
Fonds du Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies		580 924	114 207	466 717
Fonds de l'Alliance pour la recherche sur les politiques et les systèmes de santé		16 744 761	(9 795 950)	26 540 711
Fonds de l'Alliance mondiale pour les personnels		2 653 115	300 386	2 352 729
Total – Fonds fiduciaire		**133 811 884**	**(14 665 240)**	**148 477 124**
TOTAL DES ACTIFS NETS/SITUATION NETTE		**1 534 718 556**	**353 418 887**	**1 181 299 669**

L'exposé des principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

[1] Programme spécial UNICEF/PNUD/Banque mondiale/OMS de recherche et de formation concernant les maladies tropicales.

[2] Programme spécial PNUD/UNFPA/OMS/Banque mondiale de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine.

Organisation mondiale de la Santé

État IV. Tableau des flux de trésorerie

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013
(en US dollars)

	31 décembre 2013	31 décembre 2012 (retraité)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DU FONCTIONNEMENT		
EXCÉDENT TOTAL POUR L'ANNÉE	353 418 887	213 189 249
Dépréciation et amortissement	2 079 036	1 116 199
(Augmentation)/diminution des créances – nettes courantes	(40 466 085)	34 174 580
(Augmentation)/diminution des créances sur le personnel	914 577	4 446 953
(Augmentation)/diminution des stocks	16 489 945	(3 464 804)
(Augmentation)/diminution des paiements anticipés	(1 845 918)	321 227
(Augmentation)/diminution des autres actifs courants	12 191 472	10 673 073
(Augmentation)/diminution des créances – nettes non courantes	(136 235 341)	14 618 958
Augmentation/(diminution) des contributions reçues en avance	(6 240 658)	(14 398 672)
Augmentation/(diminution) des dettes	4 735 036	(7 303 244)
Augmentation/(diminution) des dettes envers le personnel	(2 042 234)	(2 777 425)
Augmentation/(diminution) des montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants	(1 587 013)	(2 452 463)
Augmentation/(diminution) des recettes différées	25 379 057	(140 606 075)
Augmentation/(diminution) des autres passifs courants	18 025 268	(4 638 541)
Augmentation/(diminution) des passifs interentités	(8 109 819)	56 413 275
Augmentation/(diminution) des montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants	27 585 296	30 631 743
Augmentation/(diminution) des recettes différées – non courantes	136 235 341	(14 618 957)
Flux de trésorerie nets provenant du fonctionnement	400 526 847	175 325 076
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES PLACEMENTS		
(Augmentation)/diminution des placements à court terme	(599 813 148)	433 772 667
(Augmentation)/diminution des placements à long terme	184 503 685	(231 490 143)
Augmentation/(diminution) des passifs financiers	(1 766 237)	(309 673 496)
Reprise de l'ajustement de la perte au change non réalisée en début d'exercice	–	22 850 906
Flux de trésorerie nets provenant des placements	(417 075 700)	(84 540 066)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT		
Augmentation/(diminution) des emprunts à long terme	(2 967 805)	56 878
Flux de trésorerie nets provenant du financement	(2 967 805)	56 878
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(19 516 658)	90 841 888
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'année	734 358 416	643 516 528
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'année	**714 841 758**	**734 358 416**

L'exposé des principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

Organisation mondiale de la Santé

État V. État de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013
(en US dollars)

	Budget programme 2012-2013	Charges 2013	Charges 2012 (retraité)	Total des charges 2012-2013	Différence entre le budget programme et les charges
Objectifs stratégiques					
1 Maladies transmissibles	1 278 130 000	762 322 493	614 022 050	1 376 344 543	(98 214 543)
2 VIH/sida, tuberculose et paludisme	540 298 000	206 452 907	181 714 613	388 167 520	152 130 480
3 Affections chroniques non transmissibles	113 763 000	60 592 478	47 412 836	108 005 314	5 757 686
4 Santé de l'enfant et de l'adolescent, santé maternelle, santé sexuelle et génésique et vieillissement	218 306 000	123 729 088	97 672 590	221 401 678	(3 095 678)
5 Situations d'urgence et catastrophes	382 028 000	184 685 626	144 162 271	328 847 897	53 180 103
6 Facteurs de risque pour la santé	122 255 000	48 660 814	44 776 525	93 437 339	28 817 661
7 Déterminants sociaux et économiques de la santé	42 789 000	20 423 214	16 849 129	37 272 343	5 516 657
8 Environnement plus sain	86 825 000	43 581 261	38 854 554	82 435 815	4 389 185
9 Nutrition, sécurité sanitaire des aliments et sécurité alimentaire	54 898 000	32 767 090	27 154 471	59 921 561	(5 023 561)
10 Systèmes et services de santé	348 093 000	168 408 576	134 846 988	303 255 564	44 837 436
11 Technologies et produits médicaux	137 283 000	74 693 751	61 909 715	136 603 466	679 534
12 Direction de l'OMS, gouvernance et partenariats	257 570 000	128 496 424	124 325 224	252 821 648	4 748 352
13 Fonctions de facilitation et d'appui	376 741 000	180 190 310	159 979 398	340 169 708	36 571 292
Total	**3 958 979 000**	**2 035 004 032**	**1 693 680 363**	**3 728 684 425**	**230 294 605**

Différences de base		
Charges en nature (biens et services)	38 562 107	44 681 506
Transfert des contributions fixées au fonds immobilier	10 000 000	–
Charges relatives au fonds de péréquation des impôts	11 423 628	14 533 591
Autres utilisations hors du budget programme	749 426	6 601 885
Activités du fonds commun	24 156 690	1 079 242
Total des différences de base	**84 891 851**	**66 896 224**
Différences de calendrier		
Charges d'exercices antérieurs inscrites dans le budget programme	(4 805 730)	125 153 581
Total des différences de calendrier	**(4 805 730)**	**125 153 581**
Différences relatives aux entités		
Charges au fonds commun, au fonds d'entreprise, au fonds d'affectation spéciale et au fonds fiduciaire	145 908 175	194 947 377
Total des différences relatives aux entités	145 908 175	194 947 377
Total des charges selon l'état de la performance financière (État II)	**2 260 998 329**	**2 080 677 545**

L'exposé des principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

Notes concernant les états financiers

1. Base de préparation et de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé ont été préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Ils ont été établis conformément au principe de continuité d'exploitation, sauf en ce qui concerne les placements et les emprunts qui ont été comptabilisés à la juste valeur ou au coût amorti. Lorsqu'un point précis n'est pas abordé dans les normes IPSAS, les Normes internationales d'information financière appropriées ont été appliquées.

Ces états financiers ont été préparés selon l'hypothèse que l'Organisation est en situation de continuité d'activité et qu'elle poursuivra ses activités et respectera ses obligations réglementaires dans un avenir prévisible (IPSAS 1).

Monnaie fonctionnelle et conversion des monnaies étrangères

Le dollar des États-Unis est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers de l'Organisation.

Les opérations effectuées en monnaie étrangère sont converties en dollars des États-Unis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur, qui équivalent approximativement aux taux de change à la date des opérations. Les taux de change opérationnels sont fixés une fois par mois et révisés au bout de deux semaines en cas de fluctuations importantes.

Les actifs et les passifs libellés dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis sont convertis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur le premier jour du mois suivant. Les gains ou les pertes qui en découlent sont indiqués dans l'état de la performance financière.

Les actifs et les passifs qui ne sont pas libellés en dollars des États-Unis et qui se trouvent dans des portefeuilles de placements sont convertis en dollars des États-Unis au taux appliqué par le dépositaire à la fin du mois.

Importance relative[1] et utilisation de jugements et d'estimations

La notion d'importance relative est essentielle pour les états financiers de l'OMS. L'étude par l'Organisation de l'importance relative des informations comptables permet de procéder systématiquement au recensement, à l'analyse, à l'évaluation, à l'approbation et à l'examen périodique des décisions pour lesquelles l'importance relative des informations est prise en compte, dans plusieurs domaines de la comptabilité.

Les états financiers comportent des montants calculés sur la base de jugements, d'estimations et d'hypothèses de la direction. L'évolution des estimations est indiquée au moment où celles-ci sont connues.

[1] Les omissions ou les inexactitudes sont significatives si elles peuvent influer chacune ou dans leur ensemble sur les décisions prises ou les évaluations effectuées sur la base des états financiers.

États financiers

Conformément à la norme IPSAS 1, un jeu complet d'états financiers a été préparé comme suit :

- état de la situation financière ;
- état de la performance financière ;
- état des variations de l'actif net/situation nette ;
- tableau des flux de trésorerie ;
- état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels ; et
- notes concernant les états financiers, qui contiennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations pertinentes.

2. Principales méthodes comptables

2.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, détenus à leur valeur nominale, comprennent les espèces en caisse, les espèces en banque, les dépôts de garantie, le papier commercial, les fonds opérant sur les marchés monétaires, ainsi que les effets et billets à court terme. Tous les placements dont l'échéance est de trois mois ou moins à compter de la date de leur acquisition sont inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ceci englobe la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles gérés par des administrateurs externes de placements.

2.2 Placements et instruments financiers

Un instrument financier est comptabilisé à partir du moment où l'OMS souscrit aux dispositions contractuelles dudit instrument et jusqu'à expiration des droits de recevoir de la trésorerie correspondant à cet actif ou jusqu'à son transfert et, partant, jusqu'au moment où l'Organisation a transféré l'ensemble des risques et des avantages significatifs liés à la propriété de cet instrument. Les placements peuvent être classés comme : i) des actifs ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde ; ii) des placements détenus jusqu'à échéance ; iii) des placements disponibles à la vente ; ou iv) des dépôts bancaires et d'autres créances. Les achats et les ventes de placements sont comptabilisés à la date de l'opération.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde sont des instruments financiers qui satisfont à l'une des deux conditions suivantes : i) ils sont détenus à des fins de transaction ; ou ii) ils sont désignés par l'entité lors de leur première comptabilisation à la juste valeur par le biais du solde.

Les instruments financiers qui entrent dans cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les gains ou les pertes découlant éventuellement de l'évolution de la juste valeur sont pris en compte par le biais du solde et figurent dans l'état de la performance financière correspondant à la période où ils se produisent. Tous les instruments dérivés, tels que les swaps, les contrats à terme sur les monnaies ou les options, sont classés comme détenus à des fins de transaction, à l'exception des instruments de couverture désignés et effectifs tels que définis dans la norme IPSAS 29. Les actifs financiers placés dans les portefeuilles sous gestion externe initialement comptabilisés à la juste valeur par le biais du solde sont classés comme actifs courants ou non courants selon l'horizon temporel des placements de chaque portefeuille. Si l'horizon temporel est inférieur ou égal à un an, ces actifs sont classés parmi les actifs courants et, s'il est supérieur à un an, ils sont classés parmi les actifs non courants.

Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables, dont les dates d'échéance sont fixes et que l'Organisation a l'intention et la possibilité de conserver jusqu'à échéance. Ils sont indiqués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, le produit des intérêts étant comptabilisé dans l'état de la performance financière sur la base du rendement effectif.

Les placements disponibles à la vente sont classés comme pouvant être vendus lorsque l'OMS ne les a désignés ni comme détenus à des fins de transactions ni comme détenus jusqu'à échéance. Les placements disponibles à la vente sont indiqués à la juste valeur (compte tenu des coûts de transaction directement liés à leur acquisition), l'évolution de leur valeur étant comptabilisée dans l'actif net/situation nette. Les charges de dépréciation et les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés dans l'état de la performance financière. Au 31 décembre 2013, l'Organisation ne détenait aucun actif financier disponible à la vente.

Les dépôts bancaires et les autres créances sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les recettes cumulées liées aux intérêts, aux dividendes et à la trésorerie à recevoir sur les placements sont incluses dans cette rubrique. Les dépôts bancaires et les autres créances sont indiqués au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif déduction faite de toute dépréciation. Le produit des intérêts est comptabilisé sur la base du taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme dont les intérêts seraient négligeables.

Les autres passifs financiers, qui englobent les charges et les dettes cumulées liées à des placements, sont d'abord comptabilisés à la juste valeur puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme dont les intérêts seraient négligeables.

2.3 Créances

Les créances sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables et qui ne sont pas négociés sur un marché actif. Les créances courantes correspondent à des sommes dues depuis 12 mois ou moins à la date de reporting, alors que les créances non courantes sont des sommes dues depuis plus de 12 mois à la date où les états financiers sont présentés.

Les contributions volontaires à recevoir sont comptabilisées sur la base de modalités de paiement spécifiées dans un accord liant l'OMS et le contributeur. Lorsqu'aucune modalité de paiement n'est spécifiée, l'intégralité de la créance est comptabilisée comme échue. Les contributions fixées à recevoir sont comptabilisées au début de chaque année suivant le barème approuvé par l'Assemblée de la Santé. Les créances sont comptabilisées à leur valeur de réalisation nette estimée et ne sont pas actualisées car l'effet de l'actualisation est considéré comme négligeable.

Une provision pour créances douteuses est constituée lorsqu'il existe un risque de dépréciation d'une créance. Les évolutions de la provision pour créances douteuses sont comptabilisées dans l'état de la performance financière.

2.4 Stocks

L'OMS comptabilise comme stocks des médicaments, des vaccins, des fournitures humanitaires et des publications. Les stocks sont évalués en fonction i) de leur coût ou ii) de leur valeur nette réalisable – en prenant le montant le plus bas des deux –, sur la base d'une moyenne pondérée.

Lorsque les stocks ont été acquis par le biais d'opérations sans contrepartie directe (stocks reçus en don comme contribution en nature), la valeur est déterminée en fonction de la juste valeur des biens objet du don à la date de leur acquisition.

Lorsque les stocks sont vendus, échangés ou distribués, leur valeur comptable est comptabilisée comme charge.

2.5 Paiements anticipés et dépôts

Les paiements anticipés sont des sommes payées à des fournisseurs avant la livraison des biens ou la prestation des services. Les dépôts sont des montants payés à titre de garantie pour la location de bureaux. Les dépôts et les paiements anticipés sont enregistrés au coût.

2.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles dont la valeur est supérieure à US $5000 sont comptabilisées comme actifs non courants dans l'état de la situation financière. Les immobilisations corporelles sont indiquées au coût historique, déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations acquises dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition. L'OMS considère que les actifs de ce type ne sont pas générateurs de trésorerie.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur toute la durée de vie utile de l'actif. Les terrains ne sont pas soumis à amortissement. La dépréciation des immobilisations corporelles est examinée chaque année afin de veiller à ce que la valeur comptable soit toujours considérée comme recouvrable. La vie utile estimée des catégories d'actifs incluses dans les immobilisations corporelles est indiquée dans le tableau ci-dessous :

Catégorie d'actifs	Vie utile estimée (en années)
Terrains	Sans objet
Constructions – définitives	60
Constructions – provisoires	5
Mobilier, agencements et installations	5
Véhicules et autres moyens de transport	5
Équipement de bureau	3
Matériel de communication	3
Équipement audiovisuel	3
Matériel informatique	3
Équipement réseau	3
Matériel de sécurité	3
Autres équipements	3

Les améliorations sont capitalisées sur toute la durée de vie restante de l'actif lorsqu'elles entraînent un allongement de la durée de vie utile de l'actif. La valeur résiduelle de l'actif et le coût des améliorations seront amortis sur la durée de vie utile ajustée (durée de vie restante). Les frais normaux de réparation et de maintenance sont indiqués dans l'état de la performance financière pour l'année où ils ont été engagés.

Une **disposition transitoire** a été appliquée lors de la première comptabilisation des immobilisations corporelles qui ont été achetées ou reçues en don avant le 1er janvier 2012. Les terrains et les constructions seront comptabilisés dans chaque lieu du 1er janvier 2012 à la fin de la période de transition.

Conformément à la disposition transitoire, les autres immobilisations corporelles acquises en 2013 ont été comptabilisées en charges à la date de l'achat et n'ont pas été comptabilisées comme actifs en 2013.

L'effet de la première comptabilisation des immobilisations corporelles est indiqué sous la forme d'un ajustement du solde d'ouverture de l'actif net/situation nette.

2.7 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles dont la valeur dépasse le seuil préétabli de US $100 000 sont indiquées au coût historique, déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est déterminé sur toute la vie utile estimée des actifs selon la méthode linéaire. La vie utile estimée des catégories d'immobilisations incorporelles est déterminée comme suit :

Catégorie d'actifs	Vie utile estimée (en années)
Logiciels acquis auprès de tiers	1-3
Logiciels développés en interne	1-3
Licences et droits	2-6
Copyrights	3-10

Les immobilisations incorporelles de l'OMS sont censées avoir une valeur résiduelle nulle dans la mesure où elles ne sont ni vendues ni transférées à la fin de leur vie utile. La dépréciation des immobilisations incorporelles est examinée chaque année.

2.8 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur (l'Organisation), pour une période convenue, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements. Chaque contrat de location est examiné pour déterminer s'il s'agit d'un contrat de location-financement ou d'un contrat de location simple. Les écritures et les informations nécessaires sont ajoutées en conséquence.

Lorsque l'OMS est le bailleur, les recettes provenant des locations simples sont comptabilisées comme produits selon la méthode linéaire sur toute la durée du contrat de location. L'ensemble des coûts entraînés par la perception des recettes locatives, y compris l'amortissement, sont comptabilisés comme charges.

2.9 Contributions reçues en avance

Les contributions reçues en avance correspondent à des accords liant juridiquement l'OMS et des contributeurs – dont des gouvernements, des organisations internationales et des institutions privées et publiques –, en vertu desquels des contributions sont reçues en avance par rapport aux montants dus.

2.10 Dettes et passifs opérationnels

Les dettes sont des passifs financiers correspondant à des biens et des services que l'OMS a reçus mais qu'elle n'a pas encore payés.

Les passifs opérationnels accumulés sont des passifs financiers correspondant à des biens et des services qui ont été reçus mais qui n'ont été ni facturés à l'OMS ni payés.

Les dettes et les passifs opérationnels sont comptabilisés au coût car l'effet de l'actualisation est considéré comme négligeable.

2.11 Avantages du personnel

L'OMS comptabilise les catégories d'avantages du personnel suivantes :

- les avantages du personnel à court terme, dont les sommes correspondantes sont dues dans les 12 mois suivant la fin de la période comptable où les employés concernés ont exercé leurs fonctions ;
- les avantages postérieurs à l'emploi ;
- les autres avantages du personnel à long terme ;
- les indemnités de fin de contrat.

L'OMS est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer aux membres du personnel des pensions de retraite ainsi que des prestations en cas de décès, de handicap et dans d'autres cas. La Caisse commune a adopté un régime multi-employeurs à prestations définies par capitalisation. Comme indiqué à l'article 3.b) du Règlement de la Caisse commune des pensions, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Ce régime expose chaque organisation qui y participe à des risques actuariels liés aux employés en poste et aux anciens employés des autres organisations participantes. Il n'existe donc pas de base cohérente et fiable permettant de répartir l'obligation, les actifs du régime et les coûts pour les différentes organisations participantes. Comme c'est le cas pour les autres organisations participantes, l'OMS et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ne peuvent pas déterminer de manière suffisamment fiable aux fins de la comptabilité la part proportionnelle de l'obligation au titre des prestations définies, des actifs du régime et des coûts associés à la Caisse des pensions. C'est pourquoi l'OMS a considéré la Caisse des pensions comme un régime à cotisations déterminées, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 25. Les contributions de l'OMS à la Caisse des pensions au cours de l'exercice financier sont comptabilisées comme charges dans l'état de la performance financière.

2.12 Provisions et passifs éventuels

Des provisions sont constituées par rapport à des passifs et des charges futurs correspondant pour l'OMS à des obligations juridiques ou implicites découlant d'événements passés, qu'elle devra probablement régler.

Les autres engagements qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation des passifs figurent dans les notes concernant les états financiers comme passifs éventuels, et leur existence ne sera confirmée qu'en cas de survenue ou de non-survenue d'un ou plusieurs événements futurs incertains dont l'OMS n'a pas totalement la maîtrise.

2.13 Actifs éventuels

Des actifs éventuels seront indiqués lorsqu'un événement aura donné lieu à un probable flux entrant d'avantages économiques et/ou de potentiel de service et lorsqu'on disposera de suffisamment d'informations pour évaluer la probabilité du flux entrant d'avantages économiques et/ou de potentiel de service.

2.14 Recettes différées

Les recettes différées correspondent à des accords liant juridiquement l'OMS et des contributeurs – dont des gouvernements, des organisations internationales et des institutions privées et publiques. Des recettes différées sont comptabilisées quand :

- un accord contractuel est confirmé par écrit par l'Organisation et le contributeur ; et

- les fonds sont affectés et dus pour un exercice futur.

Les recettes différées incluent aussi les avances correspondant à des opérations avec contrepartie directe.

Les recettes différées sont présentées comme non courantes si elles sont dues un an ou plus après la date de reporting.

2.15 Produits

Les produits comprennent les flux entrants bruts d'avantages économiques ou de potentiel de service reçus et à recevoir par l'OMS au cours de l'année et représentent une augmentation de l'actif net/situation nette. L'Organisation comptabilise les produits suivant les critères établis dans la norme IPSAS 9 (Produits des opérations avec contrepartie directe) et la norme IPSAS 23 (Produits des opérations sans contrepartie directe).

Les principales sources de produits pour l'OMS sont notamment les suivantes :

Produits sans contrepartie directe

- **Contributions fixées des États Membres.** Les produits provenant des contributions des États Membres et des Membres associés sont comptabilisés au début de chaque année suivant le barème approuvé par l'Assemblée de la Santé.

- **Contributions volontaires.** Les produits correspondant à une contribution volontaire sont comptabilisés au moment de la signature d'un accord liant l'OMS et le contributeur. Lorsqu'aucune modalité de paiement n'a été spécifiée par le contributeur ou lorsque la contribution est à payer au cours de l'année comptable, les recettes correspondantes sont comptabilisées immédiatement.

- **Contributions de biens et services.** Les contributions de biens et services reçues par l'OMS sont enregistrées à réception pour un montant égal à leur juste valeur sur le marché, laquelle est déterminée au moment de l'acquisition. Les autres contributions de biens et services sont comptabilisées comme produits, une écriture étant passée au compte de charges correspondant.

Produits avec contrepartie directe

- **Achats remboursables, concessions et fonds de roulement des ventes.** Les produits provenant des achats remboursables effectués pour le compte d'États Membres ou provenant de la vente de biens ou de services sont enregistrés sur la base du fait générateur, à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs et/ou un potentiel de service iront à l'OMS et que l'on peut évaluer ces avantages de façon fiable.

2.16 Charges

Les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiel de service au cours de la période sous forme de sorties ou de consommation d'actifs, ou de survenance de passifs qui ont pour résultat de diminuer l'actif net/situation nette. L'OMS comptabilise les charges au moment de la réception des biens ou de la prestation des services (principe de l'exécution) et non au moment du versement de liquidités ou équivalent.

2.17 Comptabilité par fonds

La comptabilité par fonds est une méthode de classement des ressources en catégories (par fonds) afin de déterminer leur provenance et leur utilisation. La création de ces fonds permet de mieux rendre compte des produits et des charges. Le fonds général, le fonds d'affectation spéciale, le fonds d'entreprise et le fonds fiduciaire assurent une ventilation correcte des produits et des charges. Les virements entre fonds qui entraîneraient une double comptabilisation de produits et/ou de charges sont éliminés au moment de la consolidation. Les virements à l'intérieur d'un fonds, concernant par exemple les dépenses d'appui aux programmes à l'intérieur du fonds général, sont également éliminés.

Fonds général

Les comptes regroupés dans ce fonds servent à faciliter l'exécution du budget programme. Le fonds général comprend les comptes suivants :

- **Compte des contributions fixées des États Membres.** Ce fonds réunit les produits et les charges découlant des contributions fixées des États Membres.

- **Fonds des recettes non fixées provenant des États Membres.** Ce fonds (autrefois appelé « Compte pour les recettes diverses ») réunit toutes les sources de produits attribuables aux États Membres à l'exception des contributions fixées pour l'exercice en cours. Ce fonds comprend le produit des intérêts et d'autres recettes diverses.

- **Fonds de péréquation des impôts.** Conformément à la résolution WHA21.10, par laquelle l'Assemblée de la Santé décida de créer le fonds de péréquation des impôts, les contributions fixées de tous les États Membres sont réduites du montant perçu au titre de l'imposition du personnel. Pour déterminer la réduction des contributions fixées à appliquer dans le cas des États Membres concernés, le fonds de péréquation des impôts est crédité des recettes de l'imposition du personnel, les montants crédités étant affectés aux États Membres au prorata de leurs contributions pour l'exercice concerné. Dans le cas des États Membres qui imposent leurs ressortissants, ou d'autres personnes imposables, sur les émoluments versés par l'Organisation, les sommes portées au crédit de l'État Membre sont diminuées du montant estimatif des impôts prélevés par lui. Les montants imputés sont utilisés par l'Organisation pour couvrir le remboursement des impôts payés par les fonctionnaires concernés, conformément à la résolution WHA21.10.

- **Fonds de roulement.** Ce fonds a été créé pour permettre l'exécution du budget programme en attendant la réception des arriérés de contributions fixées. Conformément à l'article VII du Règlement financier, l'exécution de la partie du budget financée par les contributions fixées peut être financée par le fonds de roulement puis des emprunts internes sur les réserves de trésorerie de l'OMS, à l'exclusion des fonds fiduciaires. Les sommes ainsi avancées sont remboursées au fur et à mesure du recouvrement des arriérés de contributions fixées, les emprunts internes étant remboursés avant les montants provenant du fonds de roulement.

- **Fonds volontaires (contributions de base, à objet désigné et des partenariats).** Ce fonds rassemble les produits provenant des contributions volontaires et les charges qui y sont imputées et comprend les coûts imputés au compte spécial de frais généraux.

États Membres – autres

« États Membres – Autres » comprend les comptes suivants :

- **Fonds commun.** Ce fonds indique les mouvements des actifs et des passifs de l'Organisation consécutifs à des modifications de certains éléments tels que les stocks, l'amortissement et les gains et pertes au change non réalisés.

- **Fonds d'entreprise.** Ce fonds comporte les comptes qui génèrent des recettes autonomes. Les produits et les charges correspondant à ce fonds ne figurent pas dans le budget programme. Le fonds d'entreprise comprend les comptes suivants :

  – Fonds de roulement des ventes[1]

  – Fonds pour les concessions

  – Fonds pour les polices d'assurance

  – Fonds pour les locations de bureaux/garages

  – Fonds pour les achats remboursables[2]

  – Fonds mondial pour les conférences et la formation – fonds de Tunis.

- **Fonds d'affectation spéciale.** Les comptes regroupés dans ce fonds correspondent aux virements du fonds général ou à des crédits ouverts par l'Assemblée de la Santé. Les produits et les charges correspondant à ce fonds ne figurent pas dans le budget programme. Le fonds d'affectation spéciale comprend les comptes suivants :

  – Fonds immobilier

  – Fonds pour la sécurité

  – Fonds pour la technologie de l'information

  – Fonds de roulement pour le matériel d'enseignement et de laboratoire[3]

---

[1] Conformément aux résolutions WHA22.8 et WHA55.9 de l'Assemblée de la Santé, ce fonds est alimenté par le produit des ventes de publications et de certificats internationaux de vaccination et par les recettes réalisées sur les films, vidéos, DVD et autres matériels d'information. Il sert à couvrir les dépenses afférentes à la production ou à l'impression.

[2] Les opérations de ce fonds sont des opérations avec contrepartie directe. Le total des produits étant égal au total des charges, le solde du fonds en fin d'année est nul.

[3] Le fonds de roulement pour le matériel d'enseignement et de laboratoire a été créé en 1966 en vertu de la résolution WHA19.7. L'activité de ce fonds est très limitée et les faibles montants restants ont été transférés au fonds pour les achats remboursables. Toute nouvelle commande de matériel d'enseignement et de laboratoire sera comptabilisée dans le fonds pour les achats remboursables.

- Fonds spécial d'indemnisation
- Fonds pour les paiements de fin de contrat
- Fonds pour les droits et indemnités statutaires non inclus dans le traitement
- Fonds pour l'occupation des postes
- Fonds pour le recouvrement du coût des services
- Fonds de l'Assurance-maladie du personnel.

Fonds fiduciaire

Ce fonds regroupe les actifs détenus par l'OMS en tant que dépositaire ou agent d'exécution pour autrui et dont elle ne peut pas se servir pour financer ses programmes. Il englobe les actifs des partenariats administrés par l'Organisation et dont le budget n'est pas approuvé par l'Assemblée de la Santé. Les activités financières servant à financer les passifs de l'OMS à long terme sont également gérées par l'intermédiaire de ce fonds. Ce fonds ne peut pas servir à financer le fonctionnement et ne contribue pas au budget programme 2012-2013. Le fonds fiduciaire comprend les comptes suivants :

- Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac
- Fonds du Service pharmaceutique mondial du Partenariat Halte à la tuberculose
- Fonds du Partenariat Faire reculer le paludisme
- Fonds du Réseau de métrologie sanitaire[1]
- Fonds du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant
- Fonds du Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies
- Fonds de l'Alliance pour la recherche sur les politiques et les systèmes de santé
- Fonds de l'Alliance mondiale pour les personnels.

2.18 Informations sectorielles

Comme l'exigent les normes IPSAS, l'OMS communique des informations sectorielles sur la base de sa structure régionale. Les produits, les charges, les actifs et les passifs sont rapportés par bureau (Région). L'utilisation des bureaux est conforme aux décisions prises par les États Membres et la direction en matière d'allocation des ressources à l'Organisation. Les informations sectorielles sont données par bureau car c'est ainsi que le budget programme de l'OMS est présenté. En outre, chaque Directeur régional est responsable des résultats obtenus et de la gestion des actifs et des passifs.

2.19 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie (État IV) est préparé suivant la méthode indirecte.

---

[1] Le fonds du Réseau de métrologie sanitaire a été clôturé en mai 2013.

2.20 Comparaison avec le budget

Le budget et la comptabilité de l'OMS reposent sur des bases différentes. Les budgets de l'Organisation sont établis sur la base de la comptabilité de caisse modifiée et non sur la base de la comptabilité d'exercice prévue dans les normes IPSAS. En outre, les budgets sont établis pour deux ans.

Alors que les états financiers couvrent l'ensemble des activités de l'OMS, les budgets ne sont approuvés que pour le fonds général. Il n'y a pas de budget approuvé pour les autres fonds. Tous les fonds sont administrés conformément au Règlement financier et aux Règles de Gestion financière.

Comme prévu par la norme IPSAS 24, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas préparés sur une base comparable, les montants réels présentés sur une base comparable à celle du budget doivent être rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier et à l'entité. Il se peut qu'il y ait aussi des différences de formats et de modes de classification adoptés pour la présentation des états financiers et du budget.

L'Assemblée de la Santé a approuvé le budget programme 2012-2013 dans sa résolution WHA64.3. État V de l'OMS : L'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels permet de comparer le budget final aux montants réels calculés sur la même base que les montants budgétaires correspondants. Comme le budget et les états financiers sont établis sur des bases différentes, la Note 7 indique un rapprochement entre les montants réels présentés dans l'État V et ceux présentés dans l'État IV.

2.21 Entités consolidées et non consolidées

Entités non consolidées

L'OMS assure des services administratifs pour plusieurs entités. Chacune de ces entités établit l'ensemble de ses états financiers, qui font l'objet d'une vérification distincte. Les six entités suivantes disposent de leurs propres organes directeurs et ne sont pas contrôlées par l'Assemblée de la Santé :

- Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)
- Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID)
- Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)
- Centre international de Calcul (CIC)
- Programme africain de lutte contre l'onchocercose (APOC)[1]
- Assurance-maladie du personnel.

Entités consolidées

L'Organisation administre de nombreux partenariats mondiaux pour la santé ou y participe et possède quelques programmes spéciaux et dispositifs de collaboration, qui contribuent à la réalisation des objectifs de l'Organisation et figurent, à ce titre, dans le budget programme 2012-2013, dans le segment « programmes spéciaux et dispositifs de collaboration ». Les activités mises en œuvre par l'Organisation sont consolidées dans le fonds général. Après révision début 2012, les activités figurant dans le segment « programmes spéciaux et dispositifs de collaboration » du budget sont liées aux entités et initiatives suivantes :

[1] Y compris les valeurs résiduelles de l'ancien Programme de lutte contre l'onchocercose.

- Commission du Codex Alimentarius
- Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé
- Collaboration avec les partenaires de l'Alliance GAVI
- Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite
- Service de suivi santé et nutrition
- Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique
- Programme spécial UNICEF/PNUD/Banque mondiale/OMS de recherche et de formation concernant les maladies tropicales (TDR)
- Programme spécial PNUD/UNFPA/UNICEF/OMS/Banque mondiale de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine (HRP)
- Initiative pour un vaccin anti-VIH (y compris le Programme africain pour un vaccin contre le sida)
- Partenariats pour la recherche sur les vaccins
- Partenariat pour la lutte contre les maladies tropicales négligées
- Programme OMS/ONU de présélection des médicaments
- Accord OMS/FAO/OIE sur la prise en charge de la grippe aviaire et d'autres maladies émergentes
- Centre OMS pour le développement sanitaire (Kobe)
- Alliance mondiale pour la sécurité des patients
- Partenariat Halte à la tuberculose, y compris le Comité Feu vert et les initiatives mondiales pour les laboratoires.

En outre, d'autres partenariats sont inclus dans le fonds fiduciaire.

3. Note sur la disposition transitoire et sur le retraitement des soldes

3.1 Application de la disposition transitoire

Ajustement des terrains et constructions. Comme prévu par la norme IPSAS 17, l'OMS a choisi de comptabiliser l'ensemble des immobilisations dans un délai de cinq ans après avoir adopté les normes IPSAS. En 2013, l'OMS a comptabilisé l'ensemble des terrains et constructions qu'elle possède dans ses bureaux régionaux et ses bureaux de pays. Après la comptabilisation de ces actifs, l'actif net/situation nette d'ouverture a été ajusté et augmenté de US $22,6 millions, comme indiqué ci-après.

	1er janvier 2013
Terrains – bureaux régionaux	13 618
Constructions – bureaux régionaux et bureaux de pays	37 721 311
Total des terrains et constructions au niveau régional	**37 734 929**
À déduire : amortissement cumulé	**15 142 720**
Ajustement de l'actif net/situation nette	**22 592 209**

3.2 Retraitement des soldes

Le tableau ci-dessous récapitule le retraitement des soldes de l'actif net/situation nette effectué à partir des soldes indiqués au 31 décembre 2012 jusqu'au solde d'ouverture retraité au 1er janvier 2013 tel qu'indiqué dans l'État des variations de l'actif net/situation nette (État III).

	1er janvier 2013 (retraité)	Disposition transitoire	31 décembre 2012 (retraité)	Autres ajustements	31 décembre 2012
Fonds général					
États Membres – budget ordinaire	84 121 732	–	84 121 732	–	84 121 732
Fonds volontaires	1 642 008 469	–	1 642 008 469	–	1 642 008 469
Total – Fonds général	1 726 130 201	–	1 726 130 201	–	1 726 130 201
États Membres – autres					
Fonds commun	129 557 780	22 592 209	106 965 571	(714 140)	107 679 711
Fonds d'entreprise	9 577 959	–	9 577 959	–	9 577 959
Fonds d'affectation spéciale	(832 443 395)	–	(832 443 395)	–	(832 443 395)
Total – États Membres – autres	(693 307 656)	22 592 209	(715 899 865)	(714 140)	(715 185 725)
Fonds fiduciaire					
Fonds fiduciaire	148 477 124	–	148 477 124	–	148 477 124
Total – Fonds fiduciaire	148 477 124	–	148 477 124	–	148 477 124
TOTAL DES ACTIFS NETS/SITUATION NETTE	1 181 299 669	22 592 209	1 158 707 460	(714 140)	1 159 421 600

Ajustement des stocks. La méthode d'évaluation des stocks a été ajustée pour inclure les coûts du conditionnement, du fret et de l'assurance. À des fins de comparaison, le solde de l'année précédente a été retraité. À la suite de cet ajustement, la valeur de clôture des médicaments, vaccins et fournitures humanitaires au 31 décembre 2012 a augmenté de US $5,8 millions.

Les stocks ont également été retraités afin que seules les publications de l'OMS y soient comptabilisées. À la suite de cet ajustement, le solde de clôture des stocks au 31 décembre 2012 a diminué de US $5,6 millions.

Ces ajustements ont entraîné une augmentation de US $155 711 de l'actif net/situation nette.

Ajustements des emprunts à long terme. Les emprunts à long terme ont été ajustés pour refléter le taux d'actualisation approprié. À la suite de cet ajustement, le solde de clôture des emprunts à long terme au 31 décembre 2012 a augmenté de US $869 851. Le solde de l'actif net/situation nette a donc été réduit du même montant.

Changements de classification

- Les dépôts sont indiqués avec les paiements anticipés. À des fins de comparaison, les soldes de 2012 ont été retraités.

- Dans les chiffres comparatifs de 2012, une somme de US $450 millions est passée de la catégorie « trésorerie et équivalents de trésorerie » à la catégorie « placements à court terme ».

- Pour certains chiffres figurant dans les notes de 2013, il a fallu retraiter les chiffres pertinents pour 2012 à des fins de comparaison.

4. Informations à l'appui de l'état de la situation financière

4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces en caisse, les espèces en banque, les fonds opérant sur les marchés monétaires, les dépôts de garantie, les dépôts bancaires, ainsi que des placements à court terme extrêmement liquides dont l'échéance initiale est de trois mois au moins à compter de la date d'acquisition.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie servent à répondre aux besoins de l'Organisation à court terme plutôt qu'à réaliser des placements à long terme. Ils sont détenus pour le compte de l'Organisation et sont répartis entre le fonds général, le fonds d'affectation spéciale, le fonds d'entreprise, le fonds fiduciaire ainsi que les entités étrangères à l'OMS et administrées par elle. Les chiffres englobent la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles gérés par des administrateurs externes de placements.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012 (retraité)
Bureau		
Siège (Note a)	299 869 779	171 023 455
Bureau régional de l'Afrique	21 127 629	29 126 359
Bureau régional de la Méditerranée orientale	7 662 109	23 389 879
Bureau régional de l'Europe	1 173 557	1 531 029
Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	4 455 997	7 799 091
Bureau régional du Pacifique occidental	3 948 813	5 596 234
Trésorerie en banque, dans des comptes de placement, en transit et en caisse	338 237 884	238 466 047
Siège	376 603 874	495 892 369
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles de placements	376 603 874	495 892 369
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**714 841 758**	**734 358 416**

Note a. Le montant de US $299,9 millions, correspondant à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie au Siège, inclut le versement pour UNITAID d'une somme de US $151,4 millions reçue le 31 décembre 2013, soit après la date butoir pour les placements dans les portefeuilles.

4.2 Placements et instruments financiers

Les méthodes comptables relatives aux placements et aux instruments financiers sont exposées en détail dans la Note 2.2.

Les principaux objectifs de l'OMS en matière de placement sont, par ordre décroissant de priorité :

- la préservation du capital ;
- le maintien d'une liquidité suffisante afin de pouvoir régler les dettes à temps ; et
- l'optimisation de la rentabilité des placements.

La politique de l'Organisation en matière de placements correspond à la nature des fonds, qui peuvent être détenus à court terme en attendant la mise en œuvre des programmes ou à plus long terme pour le règlement de passifs.

Les placements de l'OMS incluent des fonds gérés pour d'autres entités.

Le tableau ci-après fournit une analyse des placements de l'Organisation.

Placements et instruments financiers (en US dollars)

	Fonds gérés en interne				Fonds gérés en externe					Contrats de couverture du risque de change	Total des fonds et des contrats gérés
	Trésorerie et dépôts à terme	Portefeuille détenu jusqu'à l'échéance	Portefeuille à long terme	Total	Portefeuille à court terme A	Portefeuille à court terme B	Portefeuille à court terme C	Portefeuille à court terme D	Total		
Placements relevant des actifs courants											
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles de placements	25 214 512	167 015	2 040	25 383 567	248 421 654	5 388 096	84 436 288	12 974 269	351 220 307	–	376 603 874
Placements à court terme											
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction	–	–	–	–	348 783	175 093	4 248	12 582	540 706	11 297 233	11 837 939
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – lors de la comptabilisation initiale	–	–	–	–	89 950 483	244 249 646	347 860 147	403 081 671	1 085 141 947	–	1 085 141 947
Actifs financiers au coût amorti	–	181 146 504		181 146 504						–	181 146 504
Dépôts bancaires et autres créances	126 541 995	194 435	353 075	1 127 089 505	11 219 637	882 663	1 097 811	928 282	14 128 393	–	1 141 217 898
Total des placements à court terme	**126 541 995**	**181 340 939**	**353 075**	**1 308 236 009**	**101 518 903**	**245 307 402**	**348 962 206**	**404 022 535**	**1 099 811 046**	**11 297 233**	**2 419 344 288**
Total des placements relevant des actifs courants	**151 756 507**	**181 507 954**	**355 115**	**1 333 619 576**	**349 940 557**	**250 695 498**	**433 398 494**	**416 996 804**	**1 451 031 353**	**11 297 233**	**2 795 948 162**
Placements relevant des actifs non courants											
Placements à long terme											
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – lors de la comptabilisation initiale	–	–	26 751 415	26 751 415	–	–	–	–	–	–	26 751 415
Actifs financiers au coût amorti	–	55 068 481	–	55 068 481	–	–	–	–	–		55 068 481
Total des placements à long terme	**–**	**55 068 481**	**26 751 415**	**81 819 896**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**81 819 896**
Total des placements relevant des actifs non courants	**–**	**55 068 481**	**26 751 415**	**81 819 896**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**81 819 896**
Passifs financiers relevant des actifs courants											
Passifs financiers											
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction	–	–	–	–	(640 400)	–	–	(318 212)	(958 612)	(2 830 786)	(3 789 398)
Dettes et sommes accumulées	–	–	–	–	(15 847 246)	(11)	(534)	(1)	(15 847 792)	–	(15 847 792)
Total des passifs financiers	**–**	**–**	**–**	**–**	**(16 487 646)**	**(11)**	**(534)**	**(318 213)**	**(16 806 404)**	**(2 830 786)**	**(19 637 190)**
Total des passifs financiers relevant des actifs courants	**–**	**–**	**–**	**–**	**(16 487 646)**	**(11)**	**(534)**	**(318 213)**	**(16 806 404)**	**(2 830 786)**	**(19 637 190)**
Total des placements – net	**151 756 507**	**236 576 435**	**27 106 530**	**1 415 439 472**	**333 452 911**	**250 695 487**	**433 397 960**	**416 678 591**	**1 434 224 949**	**8 466 447**	**2 858 130 868**

Placements à court terme

Les fonds détenus à court terme dans l'attente de la mise en œuvre de programmes sont placés sur le marché monétaire et en obligations à court terme d'État, d'organisations et de sociétés de qualité, conformément à la politique de placements approuvée. Les placements inclus dans la rubrique « actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde » englobent les titres à revenu fixe et les instruments dérivés détenus pour couvrir les passifs prévus et les besoins de trésorerie imprévus. Les actifs financiers placés dans les portefeuilles sous gestion externe initialement comptabilisés à la juste valeur par le biais du solde sont classés comme placements à court terme lorsque l'horizon temporel des placements de ces portefeuilles est inférieur ou égal à un an. Pour des raisons stratégiques, les gestionnaires externes de ces portefeuilles de placement peuvent parfois décider de porter temporairement la durée moyenne des portefeuilles à un peu plus d'un an. Ces actifs financiers resteront classé comme placements à court terme à moins que l'horizon temporel du portefeuille et la durée de son indice de référence n'aient été portés à plus d'un an. Les placements détenus jusqu'à échéance pour moins d'un an sont classés comme actifs courants dans la catégorie « actifs financiers au coût amorti ». La rubrique « Autres créances » inclut les recettes perçues sur les placements et les créances sur les placements qui ont été vendus, mais dont le règlement est intervenu après le 31 décembre 2013.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction	11 837 939	23 817 731
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – lors de la comptabilisation initiale	1 085 141 947	870 420 661
Actifs financiers au coût amorti	181 146 504	48 575 780
Dépôts bancaires et autres créances	1 141 217 898	876 716 968
Total des placements à court terme	**2 419 344 288**	**1 819 531 140**

Placements à long terme

Les sommes investies à long terme servent à financer le fonds des paiements de fin de contrat, conformément à la politique de placements approuvée, et elles sont placées en obligations à moyen et à long terme d'État, d'organisations et de sociétés de qualité. Après avoir été comptabilisés initialement dans le portefeuille de placements servant à financer le fonds des paiements de fin de contrat, les actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde sont classés comme placements à long terme compte tenu de l'horizon temporel du portefeuille et de la durée de son indice de référence, qui sont tous les deux supérieurs à un an. Les placements inclus dans le portefeuille détenu jusqu'à échéance et dont l'échéance est supérieure à un an sont classés comme « actifs financiers au coût amorti ».

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – lors de la comptabilisation initiale	26 751 415	35 844 887
Actifs financiers au coût amorti	55 068 481	230 478 694
Total des placements à long terme	**81 819 896**	**266 323 581**

Passifs financiers

Les passifs financiers indiqués dans la rubrique « passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction » incluent les opérations dérivées telles que les contrats à terme sur les devises et les swaps de taux d'intérêt. Les passifs financiers indiqués dans la rubrique « dettes fournisseurs et charges à payer » sont d'autres passifs financiers liés à des placements, y compris les actifs acquis avant le 31 décembre 2013 et réglés après cette date.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction	3 789 398	13 289 400
Dettes et sommes accumulées	15 847 792	8 114 027
Total des passifs financiers	**19 637 190**	**21 403 427**

Hiérarchie de la juste valeur

La hiérarchie de la juste valeur correspond à la catégorisation des prix du marché pour indiquer la facilité relative avec laquelle la valeur des placements détenus par l'OMS peut être réalisée.

La majorité des instruments financiers détenus par l'OMS sont cotés sur des marchés actifs et sont classés au niveau 1. Les instruments dérivés qui sont « de gré à gré » sont classés au niveau 2 car leur juste valeur est observable – directement, par le prix, ou indirectement, après avoir été dérivée du prix. Les instruments classés au niveau 2 sont les contrats à terme sur les devises et les contrats dérivés dans les portefeuilles gérés en externe. Le niveau 3 comprend les instruments financiers dont la juste valeur n'est pas basée sur des données de marché observables. Au 31 décembre 2013, l'OMS ne détenait pas d'instruments financiers classés au niveau 3.

	Niveau 1	Niveau 2	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	147 915 669	–	147 915 669
Placements à court terme			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction	23 100	11 635 498	11 658 598
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – lors de la comptabilisation initiale	1 085 141 947	–	1 085 141 947
Placements à long terme			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – lors de la comptabilisation initiale	26 751 415	–	26 751 415
Passifs financiers			
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction	(46 200)	(3 707 336)	(3 753 536)
Total	1 259 785 931	7 928 162	1 267 714 093

Gestion des risques

L'OMS est exposée à certains risques financiers, dont le risque de crédit, le risque lié aux taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié au prix des placements. L'Organisation a recours à des instruments financiers dérivés pour couvrir une partie de ses expositions aux risques. Conformément au Règlement financier, les fonds qui ne sont pas nécessaires pour des versements immédiats peuvent être placés. Tous les placements sont effectués dans le cadre des politiques en la matière approuvées par le Directeur général. Certains portefeuilles sont gérés par des administrateurs externes désignés par l'Organisation pour agir selon un mandat défini. Le Comité consultatif sur les placements examine régulièrement les politiques de placement, la performance des placements et les risques pour chaque portefeuille. Ce Comité, composé de spécialistes externes, peut faire des recommandations au Directeur général.

Nature des instruments financiers

Les instruments sont classés comme suit :

- **Placements à court terme**. Il s'agit de sommes placées sur le marché monétaire et en obligations à court terme d'État, d'organisations et de sociétés de qualité, conformément à la politique de placements approuvée.

- **Placements à long terme**. Les sommes investies à long terme servent à financer le fonds pour les paiements de fin de contrat, comme précisé dans la politique approuvée relative aux placements, et elles sont placées en obligations à moyen et à long terme d'État, d'organisations et de sociétés de qualité.

Risque de crédit

Afin de limiter le risque de crédit, les placements de l'OMS sont très diversifiés. Les sommes sont placées auprès d'un large éventail de contreparties, sur la base de limites minimales en ce qui concerne la qualité du crédit et de limites maximales s'agissant de l'exposition au risque pour chaque contrepartie, conformément à ce qui est précisé dans les mandats de placement. Ces limites s'appliquent à la fois aux portefeuilles gérés en interne par l'Unité Trésorerie de l'Organisation et aux portefeuilles gérés par des administrateurs externes. L'Unité Trésorerie contrôle l'exposition totale au risque vis-à-vis des contreparties pour l'ensemble des portefeuilles gérés en interne et en externe.

Pour minimiser le risque de crédit et le risque de liquidité pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements ne sont effectués qu'auprès d'institutions financières importantes dont la notation de crédit, attribuée par des agences de premier plan, est bonne. L'Unité Trésorerie examine régulièrement les notations de crédit des contreparties financières approuvées et agit sans tarder lorsqu'une notation est abaissée. Les placements ayant une notation de crédit à long terme s'établissent comme suit :

Catégorie de notation minimum	Valeur totale des actifs US dollars
AAA	191 645 568
AA+	579 425 968
AA	44 148 168
AA-	348 003 179
A+	55 248 290
A	62 099 603
A-	46 918 561
BBB+	2 039 898
	1 329 529 235

Risque lié aux taux d'intérêt

Les placements à rendement fixe à court terme et à long terme exposent l'OMS à un risque lié aux taux d'intérêt. La durée de placement est une mesure de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt du marché et, au 31 décembre 2013, la durée effective moyenne des placements de l'Organisation était de 0,4 an pour les placements à court terme et de 2,1 ans pour les placements à long terme.

Les administrateurs externes peuvent avoir recours, suivant des lignes directrices strictes, à des instruments dérivés à rendement fixe pour gérer le risque lié aux taux d'intérêt. Les instruments de ce type, utilisés pour couvrir le risque lié aux taux d'intérêt servent à gérer la durée des portefeuilles et à opérer un positionnement stratégique par rapport aux taux d'intérêt.

Risque de change

L'OMS perçoit des contributions et effectue des paiements dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis et elle est donc exposée à un risque en raison des fluctuations des taux de change. Les gains et les pertes au change lors de l'achat ou de la vente de monnaies, la réévaluation des soldes de trésorerie et toutes les autres différences de change sont ajustés au niveau des fonds et comptes concernés par la répartition des intérêts dans le cadre du plan général des placements. La conversion en dollars des opérations effectuées dans d'autres monnaies se fait aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs libellés en devises étrangères sont convertis aux taux de change opérationnels en vigueur à la fin de chaque mois. La couverture du risque de change et la gestion des flux de trésorerie à court terme se font au moyen de contrats à terme sur les devises. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés à la suite du règlement et de la réévaluation des opérations de change sont comptabilisés dans l'état de la performance financière.

À compter de 2014, 50 % des contributions fixées sont calculées en francs suisses afin d'atténuer le risque de change pour les dépenses effectuées par le Siège dans cette monnaie.[1]

Couverture des risques de change sur les coûts futurs des traitements. En 2014, la valeur en dollars des dépenses effectuées dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis est protégée de l'impact des fluctuations des taux de change grâce à la conclusion de contrats à terme sur les devises en 2013. Au 31 décembre 2013, les contrats à terme pour la couverture du risque de change s'établissaient comme suit :

Monnaie achetée à terme		Montant net vendu (US dollars)	Gain/(perte) net(te) non réalisé(e) (US dollars)
Francs suisses	105 600 000	113 347 734	5 411 022
Livres égyptiennes	59 500 000	7 182 500	950 187
Euros	80 400 000	106 934 740	3 813 087
Roupies indiennes	1 038 000 000	16 480 363	(360 627)
Ringgit	32 400 000	10 062 722	(279 730)
Pesos philippins	724 800 000	17 025 838	(645 001)
Total		**271 033 897**	**8 888 938**

Le gain net non réalisé sur ces contrats était de US $8,9 millions au 31 décembre 2013 (contre un gain non réalisé de US $10,1 millions au 31 décembre 2012). Les gains ou les pertes réalisés sur ces contrats seront comptabilisés à échéance et affectés en 2014.

Couverture des risques de change sur les créances et les dettes. Le risque de change est lié aux écarts entre les taux de change auxquels les créances ou les dettes en devises sont enregistrées et les taux de change auxquels les fonds reçus ou les paiements correspondants sont ensuite comptabilisés. Un programme mensuel est appliqué pour couvrir ce risque de change. Les risques nets sont calculés chaque mois pour les contributions, les créances et les dettes, et chaque risque de change net important est acheté ou vendu à terme par le biais d'un contrat à terme sur les monnaies égal et opposé au risque net.

À la fin de chaque mois, ces risques sont recalculés pour correspondre aux taux de change opérationnels mensuels de l'Organisation des Nations Unies. Grâce à ce processus, les gains ou les pertes au change réalisés sur les contrats à terme couvrent les gains ou les pertes au change non réalisés correspondants sur les mouvements des créances et des dettes nets. Au 31 décembre 2013, le total des contrats à terme sur les monnaies s'établissait comme suit :

Monnaie vendue à terme		Monnaie achetée à terme (US dollars)	Gain/(perte) net(te) non réalisé(e) (US dollars)
Dollars australiens	19 200 000	17 075 520	(23 090)
Dollars canadiens	58 900 000	55 193 740	(219 064)
Francs suisses	20 000 000	22 574 459	106 904
Euros	127 600 000	176 236 365	524 423
Livres sterling	137 900 000	227 699 656	(626 366)
Couronnes norvégiennes	3 000 000	489 207	(4 512)
Couronnes suédoises	25 000 000	3 851 853	(30 252)
Total		**503 120 800**	**(271 957)**

La perte nette non réalisée sur ces contrats était de US $0,3 million au 31 décembre 2013 (contre un gain net non réalisé de US $0,2 million au 31 décembre 2012). Les gains ou les pertes réalisés sur ces contrats seront comptabilisés à échéance et affectés en 2014.

Contrats à terme sur les monnaies pour la gestion de la trésorerie opérationnelle. Les contrats à terme sur les monnaies servent aussi à gérer les soldes de trésorerie en devises à court terme de manière à réduire autant que possible les risques au change. Au 31 décembre 2013, un montant total

[1] Voir la résolution WHA66.16.

de CHF 23,7 millions avait été acheté par rapport au dollar des États-Unis. Ces contrats à terme sur les monnaies arrivaient à échéance en janvier et février 2014. Les pertes nettes non réalisées sur ces contrats s'élevaient à US $150 533 au 31 décembre 2013 (contre des pertes nettes non réalisées de US $26 277 au 31 décembre 2012).

Sensibilité des contrats à terme sur les monnaies aux variations de la valeur relative du dollar des États-Unis. Une appréciation de 1 % de la valeur relative du dollar des États-Unis par rapport aux contrats à terme sur les monnaies mentionnés ci-dessus entraînerait une augmentation du gain net non réalisé de US $2,2 millions. Une dépréciation de 1 % de la valeur relative du dollar des États-Unis entraînerait une baisse du gain net non réalisé de US $2,3 millions.

Contrats à terme sur les monnaies et autres instruments financiers dérivés détenus dans les portefeuilles de placements gérés en externe. Conformément aux lignes directrices sur les placements définies pour chaque portefeuille géré en externe, les administrateurs ont recours à des contrats à terme sur les monnaies, à d'autres contrats à terme et à des contrats de swap de taux d'intérêt afin de gérer le risque de change et le risque lié aux taux d'intérêt pour plusieurs groupes de titres à l'intérieur de chaque portefeuille. Les valeurs nettes de ces instruments au 31 décembre 2013, telles qu'elles ont été évaluées par le dépositaire des placements de l'Organisation, sont comptabilisées par portefeuille dans la rubrique « actifs/passifs financiers à la juste valeur – détenus à des fins de transaction ». Les encours des contrats de change à terme sont récapitulés ci-dessous.

Montant net vendu		(Équivalent en US dollars)
Dollars australiens	287 000	256 699
Dollars canadiens	3 449 000	3 242 690
Euros	10 803 000	14 885 815
Livres sterling	13 150 000	21 778 580
Yen	351 394 994	3 343 359
Total		**43 507 143**

Une appréciation de 1 % de la valeur relative du dollar des États-Unis par rapport aux contrats à terme sur les monnaies mentionnés ci-dessus entraînerait une hausse de US $0,4 million du gain non réalisé. Une dépréciation de 1 % de la valeur relative du dollar des États-Unis entraînerait une hausse de US $0,5 million de la perte non réalisée.

Les encours des contrats à terme sur les taux d'intérêt et des contrats d'option sont récapitulés ci-après.

Positions longues

Produits	Marché (Note a)	Nombre de contrats
Option d'achat Euribor 9975 déc. 2014	IMM	462
Eurodollar juin 2016	IMM	551
Eurodollar sept. 2016	IMM	133

Positions courtes

Produits	Marché (Note a)	Nombre de contrats
Eurodollar mars 2014	IMM	(8)
Eurodollar juin 2014	IMM	(8)
Eurodollar sept. 2014	IMM	(8)
Eurodollar déc. 2014	IMM	(8)
Option de vente Euribor 9900 déc. 2014	IMM	(462)
Eurodollar mars 2015	IMM	(8)
Eurodollar juin 2015	IMM	(8)
Eurodollar sept. 2015	IMM	(8)
Eurodollar déc. 2015	IMM	(8)
Eurodollar mars 2016	IMM	(8)
Eurodollar juin 2016	IMM	(8)
Eurodollar sept. 2016	IMM	(8)
Eurodollar déc. 2016	IMM	(8)
Eurodollar mars 2017	IMM	(7)
Eurodollar juin 2017	IMM	(5)
Eurodollar sept. 2017	IMM	(5)
Eurodollar déc. 2017	IMM	(5)
Eurodollar mars 2018	IMM	(1)

Note a. IMM : marché monétaire international du Chicago Mercantile Exchange.

Les encours des contrats de swap de taux d'intérêt sont récapitulés ci-dessous.

Monnaie/montant nominal		(Équivalent en US dollars)	Paiement/réception	Échéance
Dollars australiens	30 500 000	27 286 824	Payeur taux fixe/receveur taux variable	Juin 2016
Euros	1 600 000	2 204 720	Payeur taux fixe/receveur taux variable	Septembre 2022

4.3 Créances nettes

Au 31 décembre 2013, les créances nettes s'élevaient à US $1,082 milliard (contre US $905 millions au 31 décembre 2012). Le solde des créances inclut les arriérés de contributions fixées et de contributions volontaires. Les créances sont classées comme courantes ou non courantes selon le moment où les montants sont dus, en fonction des modalités de paiement.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Créances nettes courantes		
Contributions fixées des États Membres à recevoir – exercice en cours	82 030 622	65 246 279
Contributions fixées des États Membres à recevoir – exercice précédent	1 153 882	4 136 501
Contributions volontaires à recevoir	670 280 507	641 850 953
Créances relatives aux achats remboursables	411 743	1 092 985
Créances relatives au fonds de roulement des ventes	247 602	388 748
Autres créances	4 335 271	2 691 663
Provision pour créances douteuses	(22 938 905)	(20 352 492)
Total des créances nettes courantes	**735 520 722**	**695 054 637**
Créances nettes non courantes		
Contributions non réglées rééchelonnées	31 165 856	34 757 280
Contributions volontaires à recevoir	346 512 477	210 277 136
Provision pour créances douteuses	(31 165 856)	(34 757 280)
Total des créances nettes non courantes	**346 512 477**	**210 277 136**
Total des créances nettes	**1082 033 199**	**905 331 773**

Au 31 décembre 2013, la provision pour créances douteuses s'élève au total à US $54,1 millions (contre US $55,1 millions au 31 décembre 2012). Elle comprend une provision de US $42,4 millions sur les contributions fixées et une provision de US $11,7 millions sur les contributions volontaires.

La provision sur les contributions fixées des États Membres à recevoir englobe les contributions dues par des États Membres pour des années écoulées, l'ensemble des créances rééchelonnées et les arriérés pour l'exercice en cours. La provision sur les contributions volontaires à recevoir est établie sur la base d'un examen détaillé de tous les montants dus depuis plus d'un an et ceux dus depuis moins d'un an lorsque des données indiquent qu'il est peu probable que ces montants soient perçus.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Solde d'ouverture – contributions fixées	44 072 658	47 175 926
Passage par pertes et profits des arriérés dus par l'ex-Yougoslavie	–	(5 532 592)
Augmentation/(diminution) de la provision pour créances douteuses	(1 666 156)	2 429 324
Solde de clôture – contributions fixées	**42 406 502**	**44 072 658**
Solde d'ouverture – contributions volontaires	11 037 114	10 145 034
Augmentation de la provision pour créances douteuses	661 145	892 080
Solde de clôture – contributions volontaires	11 698 259	11 037 114
Total de la provision pour créances douteuses	**54 104 761**	**55 109 772**
Provision pour créances douteuses		
Provision – courante	22 938 905	20 352 492
Provision – non courante	31 165 856	34 757 280
Total de la provision pour créances douteuses	**54 104 761**	**55 109 772**

Avec certains contributeurs, l'OMS signe des accords qui couvrent parfois de nombreuses années d'exécution. Ces accords ne précisent pas les modalités des versements. On a plutôt recours à des remboursements en fonction des dépenses trimestrielles. L'OMS enregistre l'intégralité du montant des recettes au cours de l'année financière où l'accord a été signé et comptabilise l'intégralité de la créance comme échue. Au 31 décembre 2013, les créances échues dans le cadre de cet accord s'élevaient au total à US $267 millions, dont US $83 millions correspondaient à des accords qui expirent en 2015 ou après.

4.4 Créances sur le personnel

Conformément au Statut du Personnel et au Règlement du Personnel de l'OMS, les membres du personnel ont droit à certaines avances, y compris celles relatives au traitement, à l'allocation pour frais d'études des enfants, au loyer et aux frais de voyage.

Le solde des créances sur le personnel s'élevait au total à US $11,3 millions au 31 décembre 2013 (contre US $12,3 millions en décembre 2012). Le solde relatif à l'allocation pour frais d'études des enfants correspond aux avances consenties aux membres du personnel pour l'année scolaire 2013-2014.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Avances sur traitement	1 154 218	2 465 979
Avances sur l'allocation pour frais d'études des enfants	7 450 670	6 706 172
Avances relatives au loyer	1 658 710	1 906 945
Avances relatives aux frais de voyage	1 123 975	1 013 709
Autres créances sur le personnel	(38 213)	171 132
Total des créances sur le personnel	**11 349 360**	**12 263 937**

4.5 Stocks

Au 31 décembre 2013, la valeur des stocks s'élevait au total à US $51,1 millions (contre US $67,6 millions au 31 décembre 2012 (retraité)).

Le tableau ci-dessous indique les mouvements de stock au cours de l'année.

	31 décembre 2012 (retraité)	Entrées nettes	Livraisons nettes	Cessions et radiations nettes	31 décembre 2013
Médicaments, vaccins et fournitures humanitaires	58 236 284	40 983 718	41 895 831	16 303 746	41 020 425
Publications	9 377 750	7 395 476	5 227 576	1 441 986	10 103 664
Total des stocks	**67 614 034**	**48 379 194**	**47 123 407**	**17 745 732**	**51 124 089**

L'OMS comptabilise comme stocks des médicaments, des vaccins, des fournitures humanitaires et des publications. Les stocks sont évalués en fonction i) du coût ou ii) de la valeur nette réalisable, le plus faible de ces deux montants étant retenu. Les stocks ont été validés à l'issue d'un inventaire effectué en décembre 2013. Le coût des stocks de médicaments, de vaccins et de fournitures humanitaires tient compte des frais correspondants pour le conditionnement, le fret et l'assurance.

Les charges relatives aux stocks au cours de la période (livraisons nettes, cessions et radiations nettes) s'élevaient au total à US $64,9 millions (contre US $58,7 millions au 31 décembre 2012).

4.6 Paiements anticipés et dépôts (retraité)

La valeur totale des paiements anticipés est de US $3,5 millions (contre US $1,6 million au 31 décembre 2012). Les paiements anticipés englobent le paiement des fournisseurs avant la livraison des biens ou la prestation des services. Il est courant que les prestataires de services techniques demandent une avance afin de financer les travaux au cours du projet. Lors de la livraison des biens ou de la prestation des services, les paiements anticipés sont imputés au compte de charge correspondant.

Une somme de US $0,2 million de dépôts (contre US $0,3 million au 31 décembre 2012) est incluse dans les paiements anticipés. Les dépôts correspondent aux montants versés à des bailleurs à titre de garantie pour la location de bureaux.

4.7 Autres actifs courants

Il n'y avait aucun autre actif courant au 31 décembre 2013. Le montant de US $12,2 millions au 31 décembre 2012 correspondait à une créance sur l'OPS qui a été recouvrée en 2013.

4.8 Immobilisations corporelles – nettes

L'OMS a invoqué la disposition transitoire prévue par la norme IPSAS 17, qui prévoit que, pendant cinq ans à compter de l'adoption des normes IPSAS, la comptabilisation de l'ensemble des immobilisations corporelles n'est pas obligatoire. En 2013, l'Organisation a comptabilisé l'ensemble des terrains et constructions qu'elle possède dans ses bureaux régionaux et ses bureaux de pays. Tous les autres actifs ont été comptabilisés lors de leur acquisition.

Au 31 décembre 2013, la valeur totale des terrains et constructions comptabilisés comme immobilisations corporelles (nette de l'amortissement cumulé) est de US $61,7 millions (contre US $41,2 millions au 31 décembre 2012).

Bureau	31 décembre 2012	Ajustement net – solde d'ouverture (Note 3.1)	Cessions	Dépréciations	Amortissement	31 décembre 2013
Siège						
Terrains	1 000 095	–	–	–	–	1 000 095
Constructions	40 180 783	–	–	–	(1 116 194)	39 064 589
Total des immobilisations – Siège	**41 180 878**	**–**	**–**	**–**	**(1 116 194)**	**40 064 684**
Nouveaux ajouts (disposition transitoire)						
Bureau régional de l'Afrique						
Terrains	–	13 618	–	–	–	13 618
Constructions	–	2 393 860	–	–	(158 423)	2 235 437
Total des immobilisations – Bureau régional de l'Afrique	**–**	**2 407 478**			**(158 423)**	**2 249 055**
Bureau régional de la Méditerranée orientale						
Constructions	–	17 314 599	–	–	(340 444)	16 974 155
Total des immobilisations – Bureau régional de la Méditerranée orientale	**–**	**17 314 599**	**–**	**–**	**(340 444)**	**16 974 155**
Bureau régional de l'Asie du Sud-Est						
Constructions	–	258 856	–	–	(28 761)	230 095
Total des immobilisations – Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	**–**	**258 856**	**–**	**–**	**(28 761)**	**230 095**
Bureau régional du Pacifique occidental	–					–
Constructions	–	2 611 276			(435 214)	2 176 062
Total des immobilisations – Bureau régional du Pacifique occidental	**–**	**2 611 276**	**–**	**–**	**(435 214)**	**2 176 062**
Total OMS						
Terrains	**1 000 095**	**13 618**	**–**	**–**	**–**	**1 013 713**
Constructions	**40 180 783**	**22 578 591**	**–**	**–**	**(2 079 036)**	**60 680 338**
Total des immobilisations – OMS	**41 180 878**	**22 592 209**	**–**	**–**	**(2 079 036)**	**61 694 051**

Afin d'assurer un contrôle approprié des immobilisations corporelles, les actifs ont été inscrits dans le registre prévu à cet effet dans le système, sauf dans la Région africaine dont le registre des actifs est encore hors ligne.

En 2013, les nouvelles immobilisations corporelles ont été comptabilisées pour un montant de US $2,7 millions dans le registre des actifs. Ce chiffre correspond seulement aux articles dont la valeur unitaire est supérieure à US $5000. Toutefois, comme l'OMS applique la disposition transitoire, ces achats ont été comptabilisés lors de leur acquisition. Les immobilisations corporelles concernées s'établissent comme suit :

	Total
Équipement réseau	1 555 144
Véhicules et autres moyens de transport	759 338
Matériel informatique	126 703
Autres équipements	109 145
Équipement de bureau	85 659
Équipement audiovisuel	65 938
Matériel de communication	9 216
Matériel de sécurité	8 644
Mobilier, agencements et installations	5 391
Total des immobilisations corporelles – terrains et constructions non compris	**2 725 178**

4.9 Immobilisations incorporelles

L'OMS n'a aucune immobilisation incorporelle à rapporter.

4.10 Contributions reçues en avance

Le montant des contributions reçues en avance correspond principalement à des paiements effectués par les États Membres en 2013 au titre de leurs contributions fixées pour 2014. Le solde des avances au titre de contributions volontaires correspond à des fonds reçus en vertu d'accords prenant effet à compter de 2014. Les montants reçus non appliqués et non identifiés sont des sommes reçues en 2013 mais qui n'avaient pas encore été identifiées comme contributions au 31 décembre 2013.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Avances sur les contributions fixées	57 159 786	60 363 091
Avances sur les contributions volontaires	8 596 129	19 327 188
Montants reçus non appliqués et non identifiés	13 693 346	6 622 339
Autres avances	639 960	17 261
Total des contributions reçues en avance	**80 089 221**	**86 329 879**

4.11 Dettes

Les dettes correspondent au total des sommes dues aux fournisseurs, par bureau, au 31 décembre 2013.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Siège	10 397 884	8 267 051
Bureau régional de l'Afrique	6 024 997	5 491 858
Bureau régional de la Méditerranée orientale	6 275 565	6 713 885
Bureau régional de l'Europe	1 261 224	1 103 480
Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	3 127 172	1 605 293
Bureau régional du Pacifique occidental	2 632 093	1 802 332
Total des dettes	**29 718 935**	**24 983 899**

4.12 Dettes envers le personnel

Le solde des dettes envers le personnel correspond au total des sommes dues aux membres du personnel au 31 décembre 2013. Les traitements à payer correspondent aux soldes à verser aux membres du personnel en attendant la finalisation des certificats relatifs aux formalités de départ. Les retours bancaires sont des soldes dus aux membres du personnel, dont le paiement sera effectué à réception de coordonnées bancaires actualisées.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Traitements à payer	1 663 038	1 807 549
Retours bancaires	217 001	1 494 157
Demandes de remboursement des frais de voyage à payer	443 742	1 064 309
Total des dettes envers le personnel	**2 323 781**	**4 366 015**

4.13 Montants accumulés pour régler les avantages du personnel

Les montants accumulés pour régler les avantages du personnel correspondent aux frais relatifs aux paiements de fin de contrat, à l'Assurance-maladie du personnel et aux sommes dues en cas de décès ou de handicap imputable au service (fonds spécial d'indemnisation).

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants		
Paiements de fin de contrat	69 737 126	71 354 420
Fonds spécial d'indemnisation	410 960	380 679
Total des montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants	**70 148 086**	**71 735 099**
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants		
Paiements de fin de contrat	72 776 045	75 798 885
Fonds spécial d'indemnisation	13 297 113	12 750 061
Assurance-maladie du personnel	853 044 269	822 983 185
Total des montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants	**939 117 427**	**911 532 131**
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel		
Paiements de fin de contrat	142 513 171	147 153 305
Fonds spécial d'indemnisation	13 708 073	13 130 740
Assurance-maladie du personnel	853 044 269	822 983 185
Total des montants accumulés pour régler les avantages du personnel	**1 009 265 513**	**983 267 230**

Paiements de fin de contrat

Le fonds pour les paiements de fin de contrat a été créé afin de couvrir le paiement des montants dus aux membres du personnel lorsqu'ils quittent l'Organisation, y compris l'indemnité de rapatriement, les congés annuels non pris et les frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement. Le fonds pour les paiements de fin de contrat est financé par un prélèvement sur les traitements.

Les passifs découlant des indemnités de rapatriement et des congés annuels non pris sont déterminés par des actuaires-conseils indépendants. Cependant, les congés annuels non pris sont calculés comme si l'ensemble du personnel quittait immédiatement l'Organisation et, par conséquent, ils ne sont pas actualisés.

D'après la dernière étude actuarielle (au 31 décembre 2013), le passif correspondant aux paiements de fin de contrat est estimé à US $142,5 millions (dont US $69,7 millions à court terme et US $72,8 millions à long terme). Ce calcul ne tient pas compte des frais pour les primes de départ et les résiliations d'engagement par accord mutuel en cas de suppression de postes. L'obligation au titre des prestations définies s'élevait à US $85,4 millions pour les paiements de fin de contrat et à US $57,1 millions pour les congés annuels non pris inclus dans le solde courant des paiements de fin de contrat.

Selon l'étude actuarielle, une réduction nette de US $4,7 millions est comptabilisée, par nature des charges, dans l'état de la performance financière (le passif s'élevait au total à US $142,5 millions en 2013 et à US $147,2 millions en 2012).

Assurance-maladie du personnel

L'OMS participe à un régime d'assurance-maladie, l'Assurance-maladie du personnel, géré en tant qu'entité distincte et doté de son propre dispositif de gouvernance. Cette assurance rembourse les dépenses engagées par les membres du personnel, les personnes reconnues comme étant à leur charge et les fonctionnaires retraités pour des soins médicaux reconnus. Elle est financée par des cotisations des participants et de l'Organisation.

L'Organisation considère le régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités comme un avantage postérieur à l'emploi. L'ensemble des gains et des pertes a été comptabilisé dès l'adoption de la norme IPSAS 25. Par la suite, les gains et les pertes (évolutions imprévues de l'excédent ou du déficit) seront comptabilisés au fur et à mesure suivant la méthode du corridor. Selon cette méthode, les montants égaux ou inférieurs à 10 % de l'obligation au titre des prestations définies ne sont pas comptabilisés afin que les gains et les pertes puissent se compenser mutuellement au cours du temps. Les gains et les pertes supérieurs à 10 % de l'obligation au titre des prestations définies sont amortis sur la durée de service moyenne restante des membres du personnel en activité qui auront droit à chaque prestation.

L'obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2013 a été déterminée par des actuaires professionnels sur la base de données relatives au personnel et d'informations historiques sur les paiements communiquées par l'OMS. Au 31 décembre 2013, l'obligation non financée au titre des prestations définies d'assurance-maladie du personnel s'élevait à US $853 millions. Le rapport annuel de l'Assurance-maladie du personnel donne de plus amples informations sur le passif de ce régime. D'après l'étude actuarielle, une somme supplémentaire de US $30 millions est imputée aux frais de personnel (le passif était au total de US $853 millions en 2013 et de US $823 millions en 2012).

Fonds spécial d'indemnisation

En cas de décès ou d'invalidité imputable à l'exercice de fonctions officielles d'un membre du personnel, le fonds spécial d'indemnisation couvre, dans une mesure raisonnable, tous les frais médicaux, hospitaliers et autres frais directement liés à cette situation, ainsi que les frais funéraires. Le fonds sert aussi à indemniser le membre du personnel handicapé (pendant la durée du handicap) ou les membres de la famille en cas de décès.

L'OMS considère le fonds spécial d'indemnisation comme un avantage postérieur à l'emploi. L'ensemble des gains et des pertes a été comptabilisé dès l'adoption de la norme IPSAS 25. Par la suite, les gains et les pertes (évolutions imprévues de l'excédent ou du déficit) seront comptabilisés au fur et à mesure suivant la méthode du corridor. Selon cette méthode, les montants égaux ou inférieurs à 10 % de l'obligation au titre des prestations définies ne sont pas comptabilisés afin que les gains et les pertes puissent se compenser mutuellement au cours du temps. Les gains et les pertes supérieurs à 10 % de de l'obligation au titre des prestations définies sont amortis sur la durée de service moyenne restante des membres du personnel en activité qui auront droit à chaque prestation. À des fins de comptabilité, le plan est considéré comme non financé (le passif n'est pas diminué par les actifs).

D'après l'étude actuarielle, une somme supplémentaire de US $0,6 million (le passif était au total de US $13,7 millions en 2013 et de US $13,1 millions en 2012) a été comptabilisée en fonction de la nature des charges figurant dans l'état de la performance financière.

Synthèse actuarielle des paiements de fin de contrat, de l'Assurance-maladie du personnel et du fonds spécial d'indemnisation (en US dollars)

	Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris)	Assurance-maladie du personnel	Fonds spécial d'indemnisation
Rapprochement de l'obligation au titre des prestations définies			
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2012	85 306 807	1 364 783 189	11 656 298
Coût des services	9 726 167	61 432 714	763 622
Coût des intérêts	2 415 533	46 246 871	343 936
Montant brut des prestations réelles pour 2013	(5 578 893)	(33 771 503)	(474 189)
Charges administratives réelles	–	(2 467 335)	–
Cotisations réelles des participants	–	8 607 410	–
(Gain)/perte actuariel(le)	(6 451 463)	(113 313 473)	(1 129 966)
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2013	**85 418 151**	**1 331 517 873**	**11 159 701**
Rapprochement des actifs du plan			
Actifs au 31 décembre 2012	–	506 297 200	–
Montant brut des prestations réelles pour 2013	(5 578 893)	(54 912 151)	(474 189)
Charges administratives réelles	–	(3 922 066)	–
Cotisations de l'OMS en 2013	5 578 893	57 899 034	474 189
Cotisations des participants en 2013	–	29 346 942	–
Augmentation/diminution du passif au titre de l'article 470.1 du Règlement de l'Assurance-maladie du personnel	–	(1 783 087)	–
Rendement attendu des actifs	–	23 358 401	–
Gain/(perte) sur les actifs	–	723 930	–
Actifs au 31 décembre 2013	**–**	**557 008 203**	**–**
Rapprochement de la situation de l'obligation non financée			
Obligation au titre des prestations définies			
Active	85 418 151	656 168 085	3 554 495
Inactive	–	675 349 788	7 605 206
Total de l'obligation au titre des prestations définies	85 418 151	1 331 517 873	11 159 701
Actifs du plan			
Actifs bruts du plan	–	(577 689 085)	–
Compensation du passif au titre de l'article 470.1 du Règlement de l'Assurance-maladie du personnel	–	20 680 882	–
Total des actifs du plan	–	(557 008 203)	–
Déficit/(excédent)	85 418 151	774 509 670	11 159 701
Gain/(perte) non comptabilisé(e)	–	78 534 599	2 548 372
Passif/(actif) net comptabilisé dans l'état de la situation financière	**85 418 151**	**853 044 269**	**13 708 073**
Passif courant	12 642 106	–	410 960
Passif non courant	72 776 045	853 044 269	13 297 113
Passif/(actif) net comptabilisé dans l'état de la situation financière	**85 418 151**	**853 044 269**	**13 708 073**
Charges en 2013			
Coût des services	9 726 167	61 432 714	763 622
Coût des intérêts	2 415 533	46 246 871	343 936
Rendement attendu des actifs	–	(23 358 401)	–
Comptabilisation du (gain)/de la perte	(6 451 463)	–	(56 036)
Total des charges comptabilisées dans l'état de la performance financière	**5 690 237**	**84 321 184**	**1 051 522**
Cotisations attendues en 2014			
Cotisations de l'OMS	12 873 860	46 247 543	418 494
Cotisations des participants	–	13 641 792	–
Total des cotisations attendues en 2014	**12 873 860**	**59 889 335**	**418 494**

Analyse de la sensibilité du régime d'assurance-maladie du personnel

Coût des services et coût des intérêts en 2013	
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, moins 1 %	81 409 000
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux	107 679 585
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, plus 1 %	143 176 000

Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2013	
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, moins 1 %	1 111 252 249
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux	1 331 517 873
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, plus 1 %	1 617 457 257

Méthodes et hypothèses actuarielles

Chaque année, l'Organisation recense et choisit des hypothèses et des méthodes qui seront utilisées par les actuaires lors de l'évaluation de fin d'année pour déterminer les charges et les cotisations nécessaires s'agissant des avantages du personnel. Conformément à la norme IPSAS 25, les hypothèses actuarielles doivent être indiquées dans les états financiers. En outre, chaque hypothèse actuarielle doit être indiquée en termes absolus.

Date de mesure	
Ensemble des plans :	31 décembre 2013
Taux d'actualisation	
Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :	Le taux d'actualisation utilisé est de 3,7 % (contre 3,0 % lors de l'évaluation précédente). Sur la base des projections de versement des prestations pour les deux plans, avec une pondération de 75 % sur la courbe de rendement de l'Aon Hewitt AA Bond Universe et de 25 % sur celle du SIX Swiss Exchange au 31 décembre 2013. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.
Assurance-maladie du personnel :	Europe, 2,9 % (contre 2,6 % lors de l'évaluation précédente) ; Amériques, 4,9 % (contre 4,1 % lors de l'évaluation précédente) ; autres pays, 5,3 % (contre 4,5 % lors de l'évaluation précédente). Pour l'Europe, depuis l'évaluation du 31 décembre 2010, l'OMS a adopté une courbe de rendement afin de refléter la structure des flux de trésorerie attendus du Bureau de l'Europe. Le taux résulte d'une moyenne pondérée du taux de 2,49 % de la courbe de rendement du SIX Swiss Exchange et du taux de 3,87 % de la courbe du iBoxx Euro Zone, avec une pondération de deux tiers sur le premier. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près. Pour les Amériques et les autres pays, les taux sont basés sur la même méthodologie que celle appliquée pour l'évaluation du régime d'assurance-maladie du personnel de l'OPS. Depuis l'évaluation du 31 décembre 2012, l'OPS a adopté la courbe de rendement de Aon Hewitt AA Bond Universe. Les taux pour les Amériques et les autres pays peuvent être différents car les caractéristiques des flux de trésorerie attendus dans ces Régions ne sont pas les mêmes.
Fonds spécial d'indemnisation :	Le taux d'actualisation est de 3,7 % (contre 3,0 % lors de l'évaluation précédente). Sur la base des projections de versement des prestations pour les deux plans, avec une pondération de 75 % sur la courbe de rendement de l'Aon Hewitt AA Bond Universe et de 25 % sur celle du SIX Swiss Exchange au 31 décembre 2013. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.
Inflation annuelle générale	
Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :	Le taux d'inflation appliqué est de 2,2 %. Sur la base de taux d'inflation, de 2,5 % pour les États-Unis d'Amérique et de 1,3 % pour la Suisse, avec une pondération de 75 % et 25 % respectivement. Le taux d'inflation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.
Assurance-maladie du personnel :	Europe, 1,6 % ; Amériques, 2,5 % ; autres pays, 2,5 %. Sur la base de la prévision décennale réalisée par Aon Hewitt au quatrième trimestre 2013 concernant les hypothèses relatives aux marchés de capitaux. Le taux pour l'Europe correspond à la moyenne du taux pour la Suisse (1,3 %) et du taux pour le reste de l'Europe (1,8 %), arrondi à 0,1 % près. Le taux pour les Amériques et les autres pays est basé sur l'évaluation de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au 31 décembre 2011.
Fonds spécial d'indemnisation :	Le taux d'inflation appliqué est de 2,2 %. Sur la base de taux d'inflation, de 2,5 % pour les États-Unis d'Amérique et de 1,3 % pour la Suisse, avec une pondération de 75 % et 25 % respectivement. Le taux d'inflation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.

Barème annuel des traitements	
Ensemble des plans :	Inflation générale, plus 0,5 % au titre des primes annuelles de productivité, plus primes au mérite. Les primes de productivité et les primes au mérite sont égales à celles déterminées lors de l'évaluation de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au 31 décembre 2011.
Regroupements régionaux à toutes fins sauf le coût des demandes de remboursement	
Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :	Sans objet
Assurance-maladie du personnel :	Selon la classification suivante : le Bureau régional de l'Europe, le Siège, le Centre international de Calcul, le CIRC, l'ONUSIDA et la Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID) sont classés dans le catégorie de l'Europe ; le Bureau régional des Amériques est classé dans la Région des Amériques ; la Région africaine, la Région de la Méditerranée orientale, le Programme africain de lutte contre l'onchocercose (APOC), la Région de l'Asie du Sud-Est et la Région du Pacifique occidental sont classés dans la catégorie « Autres pays ».
Fonds spécial d'indemnisation :	Sans objet
Frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement	
Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :	Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata de la durée de service, c'est-à-dire du temps écoulé entre la date d'entrée en fonctions et la date de départ de l'Organisation.
Assurance-maladie du personnel :	Sans objet
Fonds spécial d'indemnisation :	Sans objet
Allocation de rapatriement, indemnité de fin de contrat et indemnité en cas de décès	
Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :	Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata du taux d'accumulation.
Assurance-maladie du personnel :	Sans objet
Fonds spécial d'indemnisation :	Sans objet
Congés non pris	
Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :	Le passif est calculé comme si l'ensemble du personnel quittait immédiatement l'Organisation.
Assurance-maladie du personnel :	Sans objet
Fonds spécial d'indemnisation :	Sans objet
Suppression de poste, versement de fin de service et résiliation d'engagement par accord mutuel	
Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :	Ces avantages sont considérés comme des indemnités de fin de contrat au sens de la norme IPSAS 25 et sont donc exclus de l'évaluation.
Assurance-maladie du personnel :	Sans objet
Fonds spécial d'indemnisation :	Sans objet

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Le Règlement de la Caisse des pensions prévoit que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte procède à une évaluation actuarielle tous les deux ans sur la base de la méthode « Open Group Aggregate ». L'évaluation actuarielle vise principalement à déterminer si les actifs futurs courants et estimés de la Caisse des pensions suffiront à financer les passifs.

Les engagements financiers de l'OMS envers la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sont constitués de la cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement de 7,9 % pour les participants et de 15,8 % pour les organisations membres), ainsi que de la part d'un déficit actuariel éventuel qui pourrait devoir être versée par l'OMS conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Les sommes nécessaires pour combler le déficit ne sont dues que dès lors que l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'article 26 après avoir constaté qu'une évaluation actuarielle justifie – au moment de l'évaluation – que le déficit soit comblé. Chaque organisation affiliée contribue au comblement du déficit au prorata des cotisations totales qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

L'évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2011 a révélé un déficit actuariel de 1,87 % (contre 0,38 % lors de l'évaluation de 2009) de la rémunération considérée aux fins de la pension, ce qui implique que le taux de cotisation théorique nécessaire pour parvenir à l'équilibre au 31 décembre 2011 était de 25,57 % de la rémunération considérée aux fins de la pension, contre un taux réel de 23,7 %. Le déficit actuariel était principalement dû au fait que le rendement des placements a été décevant ces dernières années. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2011, le ratio de capitalisation des actifs actuariels par rapport aux passifs actuariels, en supposant qu'il n'y ait pas d'ajustement des pensions à l'avenir, était de 130 % (contre 140 % lors de l'évaluation de 2009). Lorsque le système actuel d'ajustement des pensions a été pris en compte, le ratio de capitalisation était de 86 % (contre 91 % lors de l'évaluation de 2009).

Sur la base d'une évaluation actuarielle de la Caisse des pensions, l'actuaire-conseil a conclu qu'au 31 décembre 2011 le comblement du déficit, prévu à l'article 26 du Règlement de la Caisse, n'était pas nécessaire dans la mesure où la valeur actuarielle des actifs était supérieure à la valeur actuarielle de tous les passifs cumulés de la Caisse. En outre, la valeur des actifs sur le marché était également supérieure à la valeur actuarielle de l'ensemble des passifs à la date de l'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué la disposition de l'article 26.

En juillet 2012, dans le rapport sur sa cinquante-neuvième session (3-11 juillet 2012), soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies pour examen,[1] le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a noté que le relèvement à 65 ans de l'âge normal de départ à la retraite pour les nouveaux participants devrait réduire sensiblement le déficit et pourrait couvrir la moitié du déficit actuel, qui est de 1,87 %. En décembre 2012 et en avril 2013, dans ses résolutions 67/240 et 67/257 respectivement, l'Assemblée générale a autorisé le Comité mixte à relever à 65 ans l'âge normal de départ à la retraite et l'âge obligatoire de départ à la retraite pour les nouveaux participants à la Caisse, à compter du 1er janvier 2014 au plus tard. La modification dans ce sens du Règlement de la Caisse des pensions a été approuvée par l'Assemblée générale en décembre 2013.[2] Le relèvement de l'âge normal de départ à la retraite sera pris en compte dans l'évaluation actuarielle de la Caisse au 31 décembre 2013.

En 2013, le montant des cotisations versées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies était de US $205 millions (contre US $206 millions en 2012). Le montant des cotisations attendues en 2014 s'élève à US $205 millions.

Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à une vérification annuelle de la Caisse des pensions et présente chaque année un rapport au Comité mixte. La Caisse des pensions publie et met publiquement en ligne tous les trois mois des rapports sur ses placements.[3]

4.14 Recettes différées

Les recettes différées sur les contributions volontaires se rapportent à des accords pluriannuels signés en 2013 ou les années précédentes mais pour lesquels la comptabilisation des recettes correspondantes a été reportée à des exercices financiers futurs. Le solde des contributions volontaires est divisé entre recettes différées courantes et non courantes, selon le moment où l'Organisation peut dépenser les fonds.

Les recettes différées sur les achats remboursables se rapportent à des recettes comptabilisées pour des fournitures ou des services qui n'ont pas été livrés ou n'ont pas été rendus aux demandeurs à la fin de l'année. Comme un achat remboursable est une opération avec contrepartie directe, les recettes

---

[1] Documents officiels de l'Assemblée générale des Nations Unies, soixante-septième session, supplément N° 9 (document A/67/9).

[2] Voir la résolution 68/247 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

[3] Disponibles à l'adresse : http://www.unjspf.org/UNJSPF_Web/ (consulté le 26 mars 2014).

correspondantes sont comptabilisées sur la base du fait générateur. La totalité du montant des recettes différées sur les achats remboursables est courante.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Contributions volontaires	279 833 190	239 161 415
Achats remboursables	62 580 577	77 873 295
Total des recettes différées – courantes	342 413 767	317 034 710
Contributions volontaires	346 512 477	210 277 136
Total des recettes différées – non courantes	346 512 477	210 277 136
Total des recettes différées	**688 926 244**	**527 311 846**

4.15 Autres passifs courants

Le solde total des autres passifs courants s'établissait à US $59,5 millions au 31 décembre 2013 (contre US $41,4 millions au 31 décembre 2012). Ce solde comprend principalement plusieurs sommes accumulées en fin d'année, pour un total de US $44,9 millions. En outre, une somme correspondant à des remboursements à payer a été enregistrée dans le solde des fonds dû aux contributeurs après l'exécution des programmes. Comme indiqué ci-dessous, d'autres montants correspondent à plusieurs passifs à court terme.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Somme accumulée au titre des biens et services non facturés	38 659 225	15 983 455
Somme accumulée au titre des coûts de restructuration	3 487 317	3 901 890
Dettes cumulées envers le personnel	2 686 943	1 742 806
Somme accumulée au titre des remboursements à payer	2 441 903	5 111 282
Pensions à payer	280 232	2 487 305
Assurances à payer	1 693 809	3 761 018
Fondations	3 531 558	3 567 774
Autres passifs	6 686 522	4 886 711
Total des autres passifs courants	**59 467 509**	**41 442 241**

Le solde des fondations correspond aux fonds que l'OMS détient en fiducie et dont la gestion financière et administrative lui incombe. Au 31 décembre 2013, les fondations dont l'OMS détenait des fonds en fiducie sont les suivantes :

- Prix de la Fondation pour la Recherche sur le Syndrome de Down dans la Région de la Méditerranée orientale
- Fondation Dr A. T. Shousha
- Prix Dr Comlan A. A. Quenum
- Fondation Ihsan Doğramacı pour la Santé de la Famille
- Fondation Jacques Parisot
- Fondation Léon Bernard
- Bourse Francesco Pocchiari
- Fondation de l'État du Koweït pour la Lutte contre le Cancer, les Maladies cardio-vasculaires et le Diabète dans la Région de la Méditerranée orientale

- Fondation de l'État du Koweït pour la Promotion de la Santé
- Fondation des Émirats arabes unis pour la Santé.

4.16 Passif interentités

L'OMS héberge plusieurs entités en vertu d'accords de services administratifs. La trésorerie de toutes les entités étant gérée par l'Organisation, il existe pour ces entités des passifs correspondant aux fonds détenus pour leur compte. Les montants dus par chaque entité sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Assurance-maladie du personnel	37 159 592	207 903 045
Centre international de Calcul (CIC)	21 173 528	16 561 280
Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID)	707 069 967	553 805 387
Programme africain de lutte contre l'onchocercose (APOC)	5 230 828	7 018 925
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)	211 066 404	204 521 501
Total des passifs interentités	**981 700 319**	**989 810 138**

4.17 Emprunts à long terme (retraité)

Par ses résolutions WHA55.8 et WHA56.13, l'Assemblée de la Santé a autorisé le Directeur général à faire procéder à la construction d'un nouveau bâtiment au Siège destiné à l'OMS et à l'ONUSIDA, d'un coût estimé à CHF 66 millions, dont l'OMS aurait à supporter une part estimée à CHF 33 millions. La Confédération suisse a accepté de consentir à l'Organisation et à l'ONUSIDA un prêt sans intérêt de CHF 59,8 millions dont la part de l'OMS est de CHF 29,9 millions. Dans les résolutions susmentionnées, l'Assemblée de la Santé a également approuvé le recours au fonds immobilier pour le remboursement en 50 ans, par l'Organisation, de la part du prêt sans intérêt consenti par la Confédération suisse à partir de l'année de l'achèvement de la construction.

Le solde du prêt restant dû, de US $19,8 millions (contre US $22,8 millions en 2012) est indiqué au coût amorti sur la base d'un taux d'intérêt effectif de 1,97 % (LIBOR franc suisse pour 30 ans).

5. Informations à l'appui de l'état de la performance financière

5.1 Produits

Contributions fixées des États Membres

En mai 2011, la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé a adopté la résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 2012-2013,[1] dans laquelle elle a noté que le montant total du budget effectif s'élevait à US $3,959 milliards. Dans la même résolution, l'Assemblée de la Santé a également décidé que les contributions fixées des États Membres pour l'exercice 2012-2013 s'élèveraient au total à US $949 millions. Une somme de US $475 millions a été comptabilisée comme produits pour l'année 2013 au titre des contributions fixées des États Membres.[2] Une somme de US $10,2 millions a été transférée au fonds de péréquation des impôts en 2013. Conformément à la résolution WHA64.3, une somme de US $10,0 millions a été transférée au fonds immobilier en 2013.

Diminution de la provision pour créances douteuses

La provision pour créances douteuses correspond aux contributions volontaires et aux contributions fixées dont le recouvrement est considéré comme incertain. En 2013, la provision pour créances douteuses a baissé de US $1,0 million (alors qu'elle avait augmenté de US $3,3 millions au 31 décembre 2012) (voir la Note 4.3).

Contributions volontaires

Les contributions volontaires se sont élevées au total à US $2,017 milliards (contre US $1,637 milliard en 2012). Elles correspondent aux sommes versées par des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des institutions, d'autres organisations et organes du système des Nations Unies, ainsi que par le secteur privé.[3] Une grande partie des recettes rapportées en 2013 correspondent à des accords qui resteront en vigueur au cours des années à venir.

Le montant total des contributions volontaires indiqué, de US $2,017 milliards, tient compte de la déduction i) des remboursements aux contributeurs – pour un montant de US $14,2 millions –, ii) des réductions – pour un montant de US $10,8 millions – de produits comptabilisés les années précédentes, car des informations reçues en cours d'année indiquent que ces sommes ne seront jamais recouvrées, et iii) de l'ajustement des modalités de paiement, qui fait augmenter les recettes différées et fait baisser les recettes courantes correspondant à des recettes comptabilisés au cours d'années précédentes – pour un montant de US $5,1 millions.

Contributions volontaires de biens et services

L'OMS reçoit des contributions en nature des États Membres et d'autres contributeurs. En 2013, l'Organisation a reçu des contributions de biens et services pour un montant de US $43,8 millions (contre US $66,5 millions au 31 décembre 2012).[4]

---

[1] Résolution WHA64.3.

[2] Pour plus d'informations sur le recouvrement des contributions fixées, voir le document A67/44.

[3] Pour plus d'informations sur les contributions par fonds et par contributeur, voir l'annexe au rapport financier. L'annexe au rapport financier est disponible à l'adresse http://www.who.int/about/resources_planning/fr/.

[4] Pour plus d'informations sur les contributions de biens et services, voir le Tableau 5 de l'annexe au rapport financier.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Contributions volontaires de biens	28 582 826	51 133 480
Contributions volontaires de services	15 245 118	15 334 959
Total des contributions volontaires de biens et services	**43 827 944**	**66 468 439**

Achats remboursables

L'OMS achète des médicaments et des vaccins pour le compte d'États Membres et d'autres organismes des Nations Unies. Les produits et les charges comptabilisés en 2013 au titre des achats remboursables s'élevaient à US $34,4 millions (contre US $62,5 millions au 31 décembre 2012), déduction faite des remboursements aux contributeurs pour un montant de US $0,6 million. Les fonds reçus en avance au titre des achats remboursables sont comptabilisés comme recettes différées. Les produits et les charges afférents aux achats remboursables sont comptabilisés dans le fonds d'entreprise et ne figurent pas dans le budget programme.

Autres produits opérationnels

En 2013, les autres produits opérationnels s'élevaient au total à US $26,5 millions (contre US $14,0 millions au 31 décembre 2012). Ces produits correspondent principalement aux montants reçus pour l'hébergement d'entités telles que l'ONUSIDA, la Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID), le Centre international de Calcul (CIC) et le Programme africain de lutte contre l'onchocercose (APOC) et également aux revenus tirés de la vente de publications et de la perception de redevances.

Recettes financières

Les recettes financières comprennent les éléments suivants :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Recettes sur les placements	10 119 407	19 013 674
Gains au change nets réalisés sur la couverture du bilan	3 295 211	–
Gains au change nets réalisés sur la couverture, les opérations et les soldes bancaires	5 529 735	1 809 681
Gains au change nets non réalisés sur les opérations de couverture	–	10 364 967
Gains au change nets non réalisés sur la réévaluation du bilan	2 969 128	15 524 796
Gains de réévaluation actuarielle sur le fonds pour les paiements de fin de contrat	6 507 499	7 350 743
Total des recettes financières (OMS et autres entités)	**28 420 980**	**54 063 861**
Recettes sur les placements et gains et pertes au change répartis entre d'autres entités	(11 554 383)	(10 947 816)
Recettes financières nettes de l'OMS	**16 866 597**	**43 116 045**

5.2 Charges

Dépenses liées au personnel

Ces dépenses correspondent au coût total de l'emploi du personnel dans tous les lieux d'affectation (traitement de base, ajustement de poste et tous les autres types de prestation (par exemple pensions et assurances) payés par l'Organisation). Les dépenses liées au personnel incluent aussi les mouvements du passif actuariel du régime d'assurance-maladie du personnel, qui est comptabilisé dans l'état de la performance financière.

Fournitures et matériels médicaux

La majorité du solde relatif aux fournitures et matériels médicaux correspond à des fournitures médicales achetées et distribuées par l'OMS dans le cadre d'activités programmatiques. La catégorie « fournitures et matériels médicaux » inclut des charges en nature pour un montant de US $25 millions (contre US $31 millions au 31 décembre 2012) et des charges liées aux achats remboursables pour un montant de US $34 millions (contre US $58 millions au 31 décembre 2012).

Services contractuels

Le montant des services contractuels correspond aux sommes dépensées pour le recours à des prestataires de services. Il s'agit principalement d'accords pour l'exécution de travaux, de contrats de consultants ou d'accords de services spéciaux passés avec des personnes chargées de mener à bien des activités pour le compte de l'Organisation. Les activités de recherche médicale, le coût des bourses d'études et les dépenses engagées pour la sécurité font également partie des services contractuels. En 2013, un nouveau compte sur lequel sont imputés les coûts relatifs à la mise en œuvre directe d'activités (par exemple campagnes de vaccination dirigées par l'OMS) a été créé dans la catégorie des services contractuels. Pour 2013, le coût de la mise en œuvre directe d'activités s'élève à US $73 millions. Les années précédentes, ces coûts étaient imputés aux transferts et subventions à d'autres entités et aux charges opérationnelles générales.

Transferts et subventions à d'autres entités

Les transferts et les subventions à d'autres entités correspondent à des contrats sans contrepartie directe signés avec des entités nationales (principalement des ministères de la santé), des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales pour mener à bien des activités conformes au budget programme de l'Organisation. Ces charges sont également désignées sous le nom de « coopération financière directe ». Les fonds sont passés en charge au moment où ils sont versés au partenaire contractuel. Les entités nationales sont tenues de rendre compte de l'utilisation des fonds pour prouver que ceux-ci sont utilisés conformément à l'accord, et un suivi sur site et des vérifications ponctuelles peuvent être effectués. Après une évaluation des risques ou lorsque les dispositions de l'accord n'ont pas été respectées, l'OMS peut retenir le financement destiné aux bénéficiaires des transferts et des bourses.

Voyages

Les frais de voyage payés par l'Organisation pour les membres du personnel de l'OMS, les participants aux réunions qui ne font pas partie du personnel, les consultants et les représentants d'États Membres figurent dans le solde des charges relatives aux voyages. Les charges relatives aux voyages englobent le coût des billets d'avion, les indemnités journalières de subsistance et les autres coûts liés aux voyages mais n'incluent ni les voyages statutaires pour congé dans les foyers ni les voyages relatifs aux études des enfants, qui sont inclus dans les dépenses de personnel.

Charges opérationnelles générales

Les charges opérationnelles générales correspondent aux frais généraux liés à l'activité des bureaux de pays, des bureaux régionaux et du Siège, y compris ceux relatifs aux services essentiels, aux télécommunications (téléphonie fixe et mobile, Internet et réseau mondial) et aux loyers.

Équipement, véhicules et mobilier

Comme l'OMS a choisi d'appliquer la disposition transitoire prévue par la norme IPSAS 17, elle passe en charge le coût total du matériel, des véhicules et du mobilier sur le lieu de la livraison mais pas les terrains et constructions qu'elle possède.

Dépréciation et amortissement

La dépréciation est la charge résultant de la répartition systématique du montant amortissable des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile. En 2013, elle concerne les bâtiments de l'Organisation. L'amortissement est la charge résultant de la répartition systématique du montant amortissable des actifs incorporels sur leur durée de vie utile.

Charges financières

Les charges financières incluent les éléments suivants :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012 (retraité)
Frais bancaires et frais liés à la gestion des placements	2 708 420	2 242 258
Pertes au change nettes réalisées	–	979 127
Pertes au change nettes non réalisées sur la réévaluation du bilan et la couverture des dépenses	3 558 613	869 851
Coût actuariel des intérêts lié à l'évaluation du fonds pour les paiements de fin de contrat	2 759 469	2 632 190
Total des charges financières	**9 026 502**	**6 723 426**

6. Informations à l'appui de l'état des variations de l'actif net/situation nette

6.1 États Membres – budget ordinaire

Cette note fournit des précisions sur le financement et les produits provenant des contributions fixées et sur le versement effectué au fonds de péréquation des impôts pour l'année 2013 (en vertu de la résolution WHA64.3). L'état des fonds disponibles indique l'excédent/déficit net du budget ordinaire des États Membres.

	Fonds des contributions fixées des États Membres	Fonds des recettes non fixées provenant des États Membres	Fonds de péréquation des impôts	Fonds de roulement	Total
Solde au 1er janvier 2013	55 218 265	10 321 511	(12 418 044)	31 000 000	84 121 732
Produits et charges programmatiques					
Contributions fixées des États Membres	474 640 515	–	–	–	474 640 515
Crédits ouverts sur le fonds immobilier	(10 000 000)	–	–	–	(10 000 000)
Remboursements au fonds de péréquation des impôts	(10 189 150)	–	10 189 150	–	–
Budget programme effectif	**454 451 365**	–	**10 189 150**	–	**464 640 515**
Charges programmatiques	(454 647 290)	–	–	–	(454 647 290)
Remboursements d'impôts aux membres du personnel	–	–	(11 423 628)	–	(11 423 628)
Diminution de la provision pour créances douteuses	1 666 156	–	–	–	1 666 156
Intérêts	–	462 874	–	–	462 874
Recettes diverses	–	3 875 601	–	–	3 875 601
Excédent/(déficit) total	**1 470 231**	**4 338 475**	**(1 234 478)**	–	**4 574 228**
Solde au 31 décembre 2013	**56 688 496**	**14 659 986**	**(13 652 522)**	**31 000 000**	**88 695 960**

Dans la résolution WHA64.3, l'Assemblée de la Santé a également décidé que le niveau du fonds de roulement resterait fixé à son niveau existant, soit US $31 millions.

6.2 Compte spécial de frais généraux

Ce compte a été ouvert afin de couvrir les frais généraux d'activités financées par des sources autres que le budget ordinaire (c'est-à-dire par des contributions volontaires).

Sont portés au crédit de ce compte les produits provenant des sources suivantes :

- conformément à la résolution WHA34.17, les fonds provenant de sources volontaires pour couvrir les dépenses d'appui au programme sont calculés en appliquant un pourcentage fixe au total des dépenses ;
- les accords de services administratifs passés avec d'autres entités ;
- les intérêts perçus sur les contributions volontaires, tels qu'indiqués dans le document EB122/3.

Rapprochement du solde du fonds :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Solde au 1er janvier	**150 126 831**	**111 183 981**
Produits		
Dépenses d'appui aux programmes	135 174 154	111 347 786
Intérêts	10 093 260	6 872 997
Accords de services administratifs passés avec d'autres entités	8 677 508	4 814 538
Remboursement d'avances (Note a)	1 344 434	2 154 433
Total des produits	**155 289 356**	**125 189 754**
Charges		
Dépenses liées au personnel	74 849 114	59 245 144
Fournitures et matériels médicaux	777 555	322 102
Services contractuels	12 152 882	10 007 307
Transferts et subventions à d'autres entités	506 273	21 253
Voyages	3 458 983	2 571 468
Charges opérationnelles générales	15 438 688	8 287 714
Équipement, véhicules et mobilier	3 748 790	2 144 064
Total des charges	**110 932 285**	**82 599 052**
À déduire :		
Augmentation de la provision pour créances douteuses – contributions volontaires (Note b)	661 145	892 080
Autres charges	–	2 755 772
Solde au 31 décembre	**193 822 757**	**150 126 831**

Charges imputées au fonds, par bureau :

Charges par bureau	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Activités mondiales et interrégionales	47 527 102	36 220 150
Bureau régional de l'Afrique	16 368 703	18 524 026
Bureau régional des Amériques	4 279 434	3 460 154
Bureau régional de la Méditerranée orientale	11 817 196	7 398 613
Bureau régional de l'Europe	9 821 987	8 398 337
Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	10 102 940	4 986 292
Bureau régional du Pacifique occidental	11 014 923	3 611 480
Charges totales par bureau	**110 932 285**	**82 599 052**

Note a. En 2011, une avance de US $3,2 millions a été consentie sur ce fonds au Programme spécial UNICEF/PNUD/Banque mondiale/OMS de recherche et de formation concernant les maladies tropicales. La moitié de cette avance a été remboursée en 2012 (US $1,6 million) et l'autre moitié en 2013 (US $1,6 million). En 2013, une avance de US $0,3 million a été consentie au Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Le remboursement net est de US $1,3 million.

Note b. L'augmentation de la provision pour créances douteuses concernant les contributions volontaires est de US $0,7 million (cette provision est passée de US $11,0 millions au 31 décembre 2012 à US $11,7 millions au 31 décembre 2013). Voir la Note 4.3 pour plus de précisions sur le solde des créances et la provision.

6.3 Fonds immobilier

Ce fonds a été créé par l'Assemblée de la Santé en vertu de la résolution WHA23.14. Il est utilisé pour couvrir les dépenses afférentes à la construction de bâtiments ou à l'agrandissement de bâtiments existants, à l'acquisition de terrains le cas échéant, aux réparations et aux transformations des bâtiments à usage de bureaux existants et à l'entretien, aux réparations et à la modification des logements loués au personnel par l'Organisation. Une autorisation expresse de l'Assemblée de la Santé est nécessaire pour l'acquisition de terrains, la construction de bâtiments ou l'agrandissement de bâtiments existants.

Rapprochement du solde du fonds :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Solde au 1er janvier 2013	**19 095 600**	**18 120 580**
Produits		
Crédits reçus conformément à la résolution WHA63.7	10 000 000	–
Recettes locatives	3 225 160	3 906 856
Transfert au Bureau régional de l'Afrique pour des projets particuliers	4 900 000	–
Autres produits	7 746 491	8 052 919
Produits en nature	2 598 854	7 752 917
Total des produits	**28 470 505**	**19 712 692**
Charges		
Charges en nature	2 598 854	7 752 917
Dépenses liées au personnel	340 431	346 116
Fournitures et matériels médicaux	850 000	12 836
Services contractuels	2 064 354	1 729 920
Voyages	4 718	1 681
Charges opérationnelles générales	7 488 891	8 474 935
Équipement, véhicules et mobilier	445 335	419 267
Total des charges	**13 792 583**	**18 737 672**
Solde au 31 décembre 2013	**33 773 522**	**19 095 600**

Charges imputées au fonds, par bureau :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Charges par bureau		
Charges en nature	2 598 854	7 752 917
Siège	3 731 294	8 229 995
Bureau régional de l'Afrique	3 476 108	1 306 540
Bureau régional des Amériques	850 000	–
Bureau régional de la Méditerranée orientale	1 861 611	1 486 211
Bureau régional de l'Europe	687 838	(37 991)
Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	265 788	–
Bureau régional du Pacifique occidental	321 090	–
Total des charges	**13 792 583**	**18 737 672**

Les produits et les charges en nature correspondent à des contributions des États Membres pour des bureaux reçus en don.

7. Informations à l'appui de l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels

En mai 2011, l'Assemblée de la Santé a adopté la résolution WHA64.3 portant ouverture de crédits pour l'exercice 2012-2013, dans laquelle elle a noté que le montant total du budget effectif s'élevait à US $ 3,959 milliards. Le budget de l'OMS est adopté par l'Assemblée de la Santé pour deux ans. Le budget programme 2012-2013 n'a pas été révisé. Comme le cadre méthodologique de l'Organisation est axé sur les résultats, l'exécution du budget programme approuvé est mesurée en fonction des dépenses engagées pendant la période concernée.

Le budget et les états financiers de l'OMS sont établis selon des méthodes comptables différentes. L'état de la situation financière, l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net/situation nette et le tableau des flux de trésorerie sont préparés sur la base de la comptabilité d'exercice, alors que le budget est établi sur la base de la comptabilité de caisse modifiée (c'est-à-dire que l'utilisation du budget est mesurée en fonction des dépenses réelles).

Comme prévu par la norme IPSAS 24, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas préparés sur une base comparable, les montants réels présentés sur une base comparable à celle du budget doivent être rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier, à l'entité et à la présentation. Comme indiqué à la Note 2.17, le fonds général correspond aux résultats du budget programme, compte non tenu des charges au fonds de péréquation des impôts, de l'utilisation hors du budget programme et des charges en nature (biens et services).

Le document A67/42, qui décrit l'exécution du budget programme 2012-2013 et les résultats obtenus, expose les différences significatives entre le budget final et les montants réels.

Comme prévu par la norme IPSAS 24, les montants réels présentés dans l'État V sont rapprochés, sur une base comparable, des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier et à l'entité.

Des différences de base surviennent lorsque des éléments du budget programme approuvé sont utilisés pour des activités autres que la mise en œuvre des programmes techniques, par exemple pour les charges du fonds de péréquation des impôts, pour les charges en nature (biens et services), pour d'autres utilisations en dehors du budget programme et pour d'autres activités du fonds commun.

Les différences de calendrier correspondent à l'inclusion dans les états financiers de l'OMS de charges au budget programme relatives à d'autres exercices financiers.

Les différences d'entité correspondent à l'inclusion dans les états financiers de l'OMS de montants correspondant à deux fonds (« États Membres – Autres » et le fonds fiduciaire) et qui ne font pas partie du budget programme de l'Organisation.

Les différences de présentation tiennent à des différences de format et de classification dans l'état des flux de trésorerie et dans l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels.

Un rapprochement entre les montants réels présentés sur une base comparable dans l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V) et ceux présentés dans le tableau des flux de trésorerie (État IV) pour décembre 2013 est présenté ci-dessous.

	2013			
	Fonctionnement	Placements	Financement	Total
Montant réel sur une base comparable (Etat V)	**(2 035 004 032)**	–	–	**(2 035 004 032)**
Différences de base	84 891 851	(426 252 917)	(2 967 805)	(344 328 871)
Différences de calendrier	(4 805 730)	–	–	(4 805 730)
Différences relatives aux entités	145 908 175	9 177 217	–	155 085 392
Différences de présentation	2 209 536 583	–	–	2 209 536 583
Montant réel dans le tableau des flux de trésorerie (Etat IV)	**400 526 847**	**(417 075 700)**	**(2 967 805)**	**(19 516 658)**

8. Informations sectorielles

8.1 État de la situation financière par segment

Au 31 décembre 2013 (en US dollars)

	Siège	Bureau régional de l'Afrique	Bureau régional des Amériques	Bureau régional de la Méditerranée orientale	Bureau régional de l'Europe	Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	Bureau régional du Pacifique occidental	Total
ACTIFS								
Actifs courants								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	676 473 653	21 127 629	–	7 662 109	1 173 557	4 455 997	3 948 813	714 841 758
Placements à court terme	2 419 344 288	–	–	–	–	–	–	2 419 344 288
Créances nettes courantes	733 381 179	624 424	355 911	104 404	766 802	163 275	124 727	735 520 722
Créances sur le personnel	6 935 834	1 644 826	–	511 344	181 080	722 439	1 353 837	11 349 360
Stocks	38 726 174	1 053 258	–	8 443 838	–	736 089	2 164 730	51 124 089
Paiements anticipés et dépôts	2 747 193	113 995	–	23 785	681	227 775	341 475	3 454 904
Autres actifs courants	297 459 533	–	(297 459 533)	–	–	–	–	–
Total des actifs courants	4 175 067 854	24 564 132	(297 103 622)	16 745 480	2 122 120	6 305 575	7 933 582	3 935 635 121
Actifs non courants								
Créances nettes non courantes	346 512 477	–	–	–	–	–	–	346 512 477
Placements à long terme	81 819 896	–	–	–	–	–	–	81 819 896
Immobilisations corporelles – nettes	40 064 684	2 249 055	–	16 974 155	–	230 095	2 176 062	61 694 051
Total des actifs non courants	468 397 057	2 249 055	–	16 974 155	–	230 095	2 176 062	490 026 424
TOTAL DES ACTIFS	**4 643 464 911**	**26 813 187**	**(297 103 622)**	**33 719 635**	**2 122 120**	**6 535 670**	**10 109 644**	**4 425 661 545**
PASSIFS								
Passifs courants								
Contributions reçues en avance	77 327 364	2 677 857	–	84 000	–	–	–	80 089 221
Dettes	10 397 884	6 024 997	–	6 275 565	1 261 224	3 127 172	2 632 093	29 718 935
Dettes envers le personnel	2 040 695	175 644	–	88 071	42 685	14 673	(37 987)	2 323 781
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants	32 997 197	17 662 392	–	5 797 187	4 287 199	4 703 130	4 700 981	70 148 086
Recettes différées	342 413 767	–	–	–	–	–	–	342 413 767
Passifs financiers	19 637 190	–	–	–	–	–	–	19 637 190
Autres passifs courants	(7 505 772 097)	3 216 699 964	137 232 364	1 745 302 786	623 047 441	1 063 459 410	779 497 641	59 467 509
Passifs interentités	981 700 319	–	–	–	–	–	–	981 700 319
Total des passifs courants	(6 039 257 681)	3 243 240 854	137 232 364	1 757 547 609	628 638 549	1 071 304 385	786 792 728	1 585 498 808
Passifs non courants								
Emprunts à long terme	19 814 277	–	–	–	–	–	–	19 814 277
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants	535 503 151	154 396 639	–	55 304 390	72 559 092	65 070 579	56 283 576	939 117 427
Recettes différées – non courantes	346 512 477	–	–	–	–	–	–	346 512 477
Total des passifs non courants	901 829 905	154 396 639	–	55 304 390	72 559 092	65 070 579	56 283 576	1 305 444 181
TOTAL DES PASSIFS	**(5 137 427 776)**	**3 397 637 493**	**137 232 364**	**1 812 851 999**	**701 197 641**	**1 136 374 964**	**843 076 304**	**2 890 942 989**
ACTIFS NETS/SITUATION NETTE								
États Membres – budget ordinaire	1 901 882 341	(611 114 112)	(241 879 391)	(252 010 334)	(182 331 260)	(296 187 469)	(229 663 815)	88 695 960
Fonds volontaires	7 837 828 143	(2573 830 252)	(182 568 285)	(1353 485 616)	(428 235 230)	(752 047 782)	(513 130 638)	2 034 530 340
États Membres – autres	(93 842 155)	(185 548 048)	(9 732 776)	(173 461 239)	(88 415 187)	(81 300 730)	(90 019 493)	(722 319 628)
Fonds fiduciaire	135 024 358	(331 894)	(155 534)	(175 175)	(93 844)	(303 313)	(152 714)	133 811 884
TOTAL DES ACTIFS NETS/SITUATION NETTE	**9 780 892 687**	**(3370 824 306)**	**(434 335 986)**	**(1 779 132 364)**	**(699 075 521)**	**(1129 839 294)**	**(832 966 660)**	**1 534 718 556**
TOTAL DES PASSIFS ET DES ACTIFS NETS/SITUATION NETTE	**4 643 464 911**	**26 813 187**	**(297 103 622)**	**33 719 635**	**2 122 120**	**6 535 670**	**10 109 644**	**4 425 661 545**

Note. Le Bureau régional des Amériques est administré par l'OPS et, en fin de mois, les données comptables résumées sont consolidées. Aucun compte bancaire n'est ouvert au nom du Bureau régional des Amériques ; les dettes envers le personnel et les fournisseurs étant toutes au nom de l'OPS, elles ne sont ni consolidées ni rapportées dans le rapport financier de l'OMS.

8.2 État de la performance financière par segment

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013
(en US dollars)

	Siège	Bureau régional de l'Afrique	Bureau régional des Amériques	Bureau régional de la Méditerranée orientale	Bureau régional de l'Europe	Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	Bureau régional du Pacifique occidental	Total
Produits								
Contributions fixées des États Membres	474 640 515	–	–	–	–	–	–	474 640 515
Diminution/(augmentation) de la provision pour créances douteuses	1 005 011	–	–	–	–	–	–	1 005 011
Contributions volontaires	2 017 104 332	–	–	–	32 415	–	–	2 017 136 747
Contributions volontaires de biens et services	43 827 944	–	–	–	–	–	–	43 827 944
Achats remboursables	34 413 016	–	–	–	–	–	–	34 413 016
Autres produits opérationnels	32 603 576	(2 925 400)	(2 711 189)	753 787	(986 402)	334 651	(541 637)	26 527 386
Recettes financières	13 900 504	1 028 383	–	303 425	873 764	271 841	488 680	16 866 597
Total des produits	**2 617 494 898**	**(1 897 017)**	**(2 711 189)**	**1 057 212**	**(80 223)**	**606 492**	**(52 957)**	**2 614 417 216**
Charges								
Dépenses liées au personnel	390 544 633	202 576 538	43 709 788	78 230 563	64 257 091	52 333 399	58 905 340	890 557 352
Fournitures et matériels médicaux	46 226 688	27 794 205	4 622 335	78 537 531	401 053	32 954 908	9 723 379	200 260 099
Services contractuels	148 869 230	93 349 391	9 188 883	95 044 558	22 912 214	54 669 273	32 127 653	456 161 202
Transferts et subventions à d'autres entités	11 462 935	156 796 525	2 080 046	70 798 137	359 991	16 925 097	23 896 386	282 319 117
Voyages	73 110 336	42 675 320	7 135 172	14 247 724	10 625 728	15 256 026	11 469 179	174 519 485
Charges opérationnelles générales	48 375 082	101 556 491	3 758 719	24 906 798	7 944 764	12 851 044	7 511 072	206 903 970
Équipement, véhicules et mobilier	2 353 088	14 454 397	–	11 921 053	969 065	4 126 746	5 347 217	39 171 566
Dépréciation et amortissement	1 116 194	158 423	–	340 444	–	28 761	435 214	2 079 036
Charges financières	6 858 443	933 314	(10)	534 743	189 269	249 247	261 496	9 026 502
Total des charges	**728 916 629**	**640 294 604**	**70 494 933**	**374 561 551**	**107 659 175**	**189 394 501**	**149 676 936**	**2 260 998 329**
EXCÉDENT/(DÉFICIT) TOTAL POUR L'ANNÉE	**1 888 578 269**	**(642 191 621)**	**(73 206 122)**	**(373 504 339)**	**(107 739 398)**	**(188 788 009)**	**(149 729 893)**	**353 418 887**

Note. Le solde des recettes présente un fort excédent pour le Siège et des déficits pour les autres bureaux. Ceci est dû à la politique de comptabilité centralisée des produits et de comptabilité décentralisée des charges.

9. Montants passés par profits et pertes et versements à titre gracieux

En 2013, un montant total de US $40 430 a été passé par profits et pertes. Il correspond à deux incidents différents : i) une fraude commise par un membre du personnel en Angola en 1998, pour un montant de US $37 576 considéré comme irrécouvrable ; et ii) le refus par le Gouvernement du Népal de remboursements de TVA, pour un montant de US $2854.

Aucun versement à titre gracieux n'a été effectué en 2013.

10. Informations relatives aux parties liées et au personnel de direction

Le Directeur général, les Directeurs régionaux et tous les autres membres du personnel hors classes sont considérés comme « personnel de direction essentiel ».

Le tableau ci-dessous indique le nombre de membres du personnel considérés comme « personnel de direction essentiel » qui étaient en poste au cours de l'année, ainsi que leur rémunération totale.

Personnel de direction essentiel	
Nombre de personnes	16
Rémunération et ajustement de poste	3 882 929
Avantages	281 552
Pension et assurance-maladie	974 903
Rémunération totale	5 139 384
Avances non remboursées relatives aux avantages du personnel	128 541
Avances non remboursées relatives aux prêts (en plus des avantages normaux, le cas échéant)	–

La rémunération totale versée au personnel de direction essentiel inclut le traitement net, l'ajustement de poste, les avantages tels que l'indemnité de représentation et les autres indemnités, la prime d'affectation et les autres primes, l'allocation-logement, le remboursement des frais d'expédition des effets personnels, et les cotisations de l'employeur à la Caisse des pensions et à l'assurance-maladie.

Le personnel de direction essentiel a également droit, comme les autres employés, aux avantages postérieurs à l'emploi. Il est impossible de quantifier ces avantages de manière fiable. Les membres du personnel de direction essentiel sont membres ordinaires de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Le Directeur régional pour les Amériques fait partie du personnel de direction essentiel. Cependant, comme il bénéficie de tous les avantages prévus par l'OPS, ceux-ci sont indiqués dans les états financiers de l'OPS et non dans ceux de l'OMS.

Au cours de l'année, le personnel de direction essentiel n'a bénéficié d'aucun prêt en dehors de ceux auxquels peut avoir accès l'ensemble du personnel.

11. Événements postérieurs à la date de reporting

La date de reporting de l'OMS est le 31 décembre 2013. À la date de signature des présents comptes, aucun événement significatif, favorable ou défavorable, qui aurait pu avoir un impact sur les états financiers n'était survenu entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée.

12. Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels

Passifs éventuels

Au 31 décembre 2013, l'OMS faisait l'objet d'actions en justice en suspens. La plupart d'entre elles concernaient des litiges qui ne sont pas enregistrés car le paiement de sommes d'argent a été considéré comme improbable. Cependant, cinq affaires concernant des litiges contractuels doivent être considérées comme un passif éventuel. Le coût total potentiel pour l'Organisation est estimé à US $105 286 (contre US $95 000 au 31 décembre 2012).

Engagements relatifs à des locations simples

L'OMS conclut des baux de location simple pour louer des bureaux dans plusieurs pays. Les loyers à payer aux échéances indiquées ci-après s'élèvent au minimum à :

	Total	
	2013	2012
Moins d'un an	5 118 048	3 319 313
1 à 5 ans	10 989 557	5 183 137
Plus de 5 ans	3 744 785	3 838 114
Total des engagements au titre de loyers	19 852 390	12 340 564

L'Organisation n'avait pas de contrat de location-financement en suspens à la date de reporting.

L'OMS a loué des bureaux à sept locataires. Au 31 décembre 2013, les recettes locatives s'élevaient au total à US $1,4 million (contre US $1,2 million au 31 décembre 2012). Les baux actuels sont renouvelables chaque année.

Actifs éventuels

Conformément à la norme IPSAS 19, des actifs éventuels seront indiqués lorsqu'un événement aura donné lieu à un probable flux entrant d'avantages économiques. Au 31 décembre 2013, il n'y avait aucun actif éventuel important à indiquer.

Tableau I. État de la performance financière par fonds

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013
(en US dollars)

	Fonds général				États Membres – autres			Fonds fiduciaire				
	États Membres – budget ordinaire	Fonds volontaires	Éliminations	Total partiel	Fonds commun	Fonds d'entreprise	Fonds d'affectation spéciale	Fonds fiduciaire	Total partiel	Éliminations	Total	Pourcen-tage
Produits												
Contributions fixées des États Membres	474 640 515	–	–	474 640 515	–	–	–	–	–	–	474 640 515	18 %
Diminution/(augmentation) de la provision pour créances douteuses	1 666 156	(661 145)	–	1 005 011	–	–	–	–	–	–	1 005 011	0 %
Contributions volontaires	–	1 929 938 157	–	1 929 938 157	–	–	61 616	90 267 473	90 329 089	(3 130 499)	2 017 136 747	77 %
Contributions volontaires de biens et services	–	41 229 090	–	41 229 090	–	–	2 598 854	–	2 598 854		43 827 944	2 %
Achats remboursables	–	–	–	–	–	34 413 016	–	–	34 413 016	–	34 413 016	1 %
Autres produits opérationnels	3 875 601	154 901 154	(128 122 253)	30 654 502	–	7 040 852	171 799 903	(11 035 728)	167 805 027	(171 932 143)	26 527 386	1 %
Recettes financières	462 874	10 099 414		10 562 288	(828 249)	–	6 869 754	262 804	6 304 309	–	16 866 597	1 %
Total des produits	**480 645 146**	**2 135 506 670**	**(128 122 253)**	**2 488 029 563**	**(828 249)**	**41 453 868**	**181 330 127**	**79 494 549**	**301 450 295**	**(175 062 642)**	**2 614 417 216**	**100 %**
Charges												
Dépenses liées au personnel	350 150 281	546 784 417	–	896 934 698	–	4 610 430	120 581 560	23 019 972	148 211 962	(154 589 308)	890 557 352	39 %
Fournitures et matériels médicaux	5 477 469	114 637 373	–	120 114 842	16 489 945	31 399 877	979 010	31 276 425	80 145 257	–	200 260 099	9 %
Services contractuels	36 753 797	381 215 424	–	417 969 221	–	461 302	15 792 498	22 916 106	39 169 906	(977 925)	456 161 202	20 %
Transferts et subventions à d'autres entités	22 949 805	258 831 922	–	281 781 727	–	8 258	–	3 534 631	3 542 889	(3 005 499)	282 319 117	13 %
Voyages	20 837 561	144 622 933	–	165 460 494	–	334 247	3 044 082	5 702 797	9 081 126	(22 135)	174 519 485	8 %
Charges opérationnelles générales	35 171 859	266 790 393	(128 122 253)	173 839 999	–	2 783 559	39 089 835	7 645 837	49 519 231	(16 455 260)	206 903 970	9 %
Équipement, véhicules et mobilier	4 730 146	30 102 337	–	34 832 483	(674 183)	2 442 890	2 518 913	63 978	4 351 598	(12 515)	39 171 566	2 %
Dépréciation et amortissement	–	–	–	–	2 079 036	–	–	–	2 079 036	–	2 079 036	0 %
Charges financières	–	–	–	–	6 261 892	–	2 764 567	43	9 026 502	–	9 026 502	0 %
Total des charges	**476 070 918**	**1 742 984 799**	**(128 122 253)**	**2 090 933 464**	**24 156 690**	**42 040 563**	**184 770 465**	**94 159 789**	**345 127 507**	**(175 062 642)**	**2 260 998 329**	**100 %**
EXCÉDENT/(DÉFICIT) TOTAL POUR L'ANNÉE	**4 574 228**	**392 521 871**	**–**	**397 096 099**	**(24 984 939)**	**(586 695)**	**(3 440 338)**	**(14 665 240)**	**(43 677 212)**	**–**	**353 418 887**	
Solde des fonds – 1er janvier 2013	**84 121 732**	**1 642 008 469**	**–**	**1 726 130 201**	**129 557 780**	**9 577 959**	**(832 443 395)**	**148 477 124**	**(544 830 532)**	**–**	**1 181 299 669**	
Solde des fonds – 31 décembre 2013	**88 695 960**	**2 034 530 340**	**–**	**2 123 226 300**	**104 572 841**	**8 991 264**	**(835 883 733)**	**133 811 884**	**(588 507 744)**	**–**	**1 534 718 556**	

Tableau II. Charges au fonds général

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013
(en US dollars)

	Objectifs stratégiques	Utilisation du budget programme			Exercices précédents			Total – Fonds général		
		Contributions fixées	Fonds volontaires	Total 2013	Contributions fixées	Fonds volontaires	Total	Contributions fixées	Fonds volontaires	Total des charges au fonds général
1	Maladies transmissibles	34 102 180	728 220 314	762 322 493	3 156	(3 611 968)	(3 608 812)	34 105 336	724 608 345	758 713 681
2	VIH/sida, tuberculose et paludisme	21 849 447	184 603 459	206 452 907	(10 545)	(340 439)	(350 984)	21 838 902	184 263 021	206 101 923
3	Affections chroniques non transmissibles	24 136 369	36 456 109	60 592 478	2 790	(5 570)	(2 780)	24 139 158	36 450 539	60 589 697
4	Santé de l'enfant et de l'adolescent, santé maternelle, santé sexuelle et génésique et vieillissement	29 542 567	94 186 521	123 729 088	(45 507)	(61 261)	(106 768)	29 497 060	94 125 260	123 622 320
5	Situations d'urgence et catastrophes	9 336 049	175 349 577	184 685 626	–	(782 095)	(782 095)	9 336 049	174 567 482	183 903 531
6	Facteurs de risque pour la santé	19 276 069	29 384 746	48 660 814	(226)	3 886	3 660	19 275 843	29 388 631	48 664 474
7	Déterminants sociaux et économiques de la santé	10 609 748	9 813 465	20 423 214	–	34 499	34 499	10 609 748	9 847 964	20 457 713
8	Environnement plus sain	14 023 837	29 557 424	43 581 261	220	6 069	6 289	14 024 057	29 563 493	43 587 550
9	Nutrition, sécurité sanitaire des aliments et sécurité alimentaire	10 392 247	22 374 842	32 767 090	1 562	(6 882)	(5 320)	10 393 809	22 367 961	32 761 770
10	Systèmes et services de santé	75 385 716	93 022 860	168 408 576	(3 124)	(33 727)	(36 851)	75 382 591	92 989 133	168 371 725
11	Technologies et produits médicaux	16 001 009	58 692 742	74 693 751	1 404	(79)	1 325	16 002 413	58 692 663	74 695 076
12	Direction de l'OMS, gouvernance et partenariats	92 587 878	35 908 546	128 496 424	1 053	414	1 467	92 588 931	35 908 960	128 497 891
13	Fonctions de facilitation et d'appui	97 414 106	82 776 204	180 190 310	39 360	1 281	40 641	97 453 466	82 777 484	180 230 951
	Total	**454 657 221**	**1 580 346 810**	**2 035 004 032**	**(9 857)**	**(4 795 872)**	**(4 805 730)**	**454 647 364**	**1 575 550 938**	**2 030 198 302**
Différences de base										
	Charges en nature (biens et services)									38 562 107
	Transfert des contributions fixées au fonds immobilier									10 000 000
	Charges relatives au fonds de péréquation des impôts									11 423 628
	Autres utilisations hors du budget programme									749 427
Total des différences de base										**60 735 162**
Total des charges au fonds général										**2 090 933 464**

Le solde des charges au fonds général comprend une allocation de US $138 millions au budget programme approuvé concernant le fonds pour l'occupation des postes, qui est transférée au fonds d'affectation spéciale pour financer des fonctions d'appui supplémentaires dans le cadre de l'objectif stratégique 13bis.

Tableau III. Utilisation du budget programme 2012-2013

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013
(en US dollars)

	Objectifs stratégiques	Budget programme	Charges 2012-2013 (Note a)	Engagements 2012-2013	Exécution 2012-2013 (Note b)	Solde restant	Pourcentage d'exécution
1	Maladies transmissibles	1 278 130 000	1 376 344 543	55 608 805	1 431 953 348	(153 823 348)	112 %
2	VIH/sida, tuberculose et paludisme	540 298 000	388 167 520	26 502 927	414 670 447	125 627 553	77 %
3	Affections chroniques non transmissibles	113 763 000	108 005 314	4 071 222	112 076 536	1 686 464	99 %
4	Santé de l'enfant et de l'adolescent, santé maternelle, santé sexuelle et génésique et vieillissement	218 306 000	221 401 678	15 418 864	236 820 542	(18 514 542)	108 %
5	Situations d'urgence et catastrophes	382 028 000	328 847 897	35 029 750	363 877 647	18 150 353	95 %
6	Facteurs de risque pour la santé	122 255 000	93 437 339	3 163 566	96 600 905	25 654 095	79 %
7	Déterminants sociaux et économiques de la santé	42 789 000	37 272 343	1 077 992	38 350 335	4 438 665	90 %
8	Environnement plus sain	86 825 000	82 435 815	3 029 682	85 465 497	1 359 503	98 %
9	Nutrition, sécurité sanitaire des aliments et sécurité alimentaire	54 898 000	59 921 561	2 019 347	61 940 908	(7 042 908)	113 %
10	Systèmes et services de santé	348 093 000	303 255 564	18 650 556	321 906 120	26 186 880	92 %
11	Technologies et produits médicaux	137 283 000	136 603 466	4 051 575	140 655 041	(3 372 041)	102 %
12	Direction de l'OMS, gouvernance et partenariats	257 570 000	252 821 648	4 503 893	257 325 541	244 459	100 %
13	Fonctions de facilitation et d'appui	376 741 000	340 169 708	12 193 953	352 363 661	24 377 339	94 %
	Total	**3 958 979 000**	**3 728 684 425**	**185 322 132**	**3 914 006 557**	**44 972 443**	**99 %**

Note a. Les charges 2012-2013 sont celles indiquées dans l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V).

Note b. L'exécution totale correspond au total des charges et des engagements pour 2012-2013. Pour plus de précisions, voir le document Budget programme 2012-2013 : appréciation de l'exécution (document A67/42).

Tableau IV. Dépenses par bureau – Fonds général seulement

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2013
(en US dollars)

	Siège	Bureau régional de l'Afrique	Bureau régional des Amériques	Bureau régional de la Méditerranée orientale	Bureau régional de l'Europe	Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	Bureau régional du Pacifique occidental	Total
Charges								
Dépenses liées au personnel	392 971 877	203 917 543	46 536 667	78 736 892	61 673 878	53 040 656	60 057 185	896 934 698
Fournitures et matériels médicaux	8 593 552	24 617 796	3 772 630	49 032 846	400 251	27 596 286	6 101 481	120 114 842
Services contractuels	117 783 259	90 322 557	7 976 658	94 339 186	22 679 817	53 917 998	30 949 746	417 969 221
Transferts et subventions à d'autres entités	10 933 803	156 788 267	2 080 046	70 798 137	359 991	16 925 097	23 896 386	281 781 727
Voyages	66 449 727	41 590 519	6 987 093	13 810 697	10 223 648	15 077 780	11 321 030	165 460 494
Charges opérationnelles générales	28 160 712	95 249 633	2 685 196	22 644 709	6 867 161	11 891 311	6 341 277	173 839 999
Équipement, véhicules et mobilier	2 129 924	12 500 551	–	11 160 245	947 534	3 881 503	4 212 726	34 832 483
Total des charges	**627 022 854**	**624 986 866**	**70 038 290**	**340 522 712**	**103 152 280**	**182 330 631**	**142 879 831**	**2 090 933 464**
Pourcentage de charges par type et par bureau								
Dépenses liées au personnel	44 %	23 %	5 %	9 %	7 %	6 %	6 %	100 %
Fournitures et matériels médicaux	7 %	21 %	3 %	41 %	0 %	23 %	5 %	100 %
Services contractuels	28 %	22 %	2 %	23 %	5 %	13 %	7 %	100 %
Transferts et subventions à d'autres entités	4 %	56 %	1 %	25 %	0 %	6 %	8 %	100 %
Voyages	40 %	25 %	4 %	9 %	6 %	9 %	7 %	100 %
Charges opérationnelles générales	16 %	54 %	2 %	13 %	4 %	7 %	4 %	100 %
Équipement, véhicules et mobilier	6 %	36 %	0 %	32 %	3 %	11 %	12 %	100 %
Pourcentage du total	30 %	30 %	3 %	16 %	5 %	9 %	7 %	100 %
Pourcentage de charges par type dans chaque bureau								
Dépenses liées au personnel	63 %	33 %	67 %	23 %	60 %	29 %	42 %	43 %
Fournitures et matériels médicaux	1 %	4 %	5 %	14 %	0 %	15 %	4 %	6 %
Services contractuels	19 %	14 %	11 %	28 %	22 %	30 %	22 %	20 %
Transferts et subventions à d'autres entités	2 %	25 %	3 %	21 %	0 %	9 %	17 %	13 %
Voyages	11 %	7 %	10 %	4 %	10 %	8 %	8 %	8 %
Charges opérationnelles générales	4 %	15 %	4 %	7 %	7 %	7 %	4 %	8 %
Équipement, véhicules et mobilier	0 %	2 %	0 %	3 %	1 %	2 %	3 %	2 %
Pourcentage total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %